



**HAL**  
open science

**L’Italie des “ années de plomb ” et le “ terrorisme rouge ” : entre altérité, histoire et mémoire ? Essai sociologique sur les résolutions de conflits armés et sur les constructions identitaires et mémorielles**

Michelle Salord

► **To cite this version:**

Michelle Salord. L’Italie des “ années de plomb ” et le “ terrorisme rouge ” : entre altérité, histoire et mémoire ? Essai sociologique sur les résolutions de conflits armés et sur les constructions identitaires et mémorielles . Sciences de l’Homme et Société. 2015. dumas-01455070

**HAL Id: dumas-01455070**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01455070>**

Submitted on 3 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'Italie des « années de plomb » et le « terrorisme rouge » :  
entre altérité, histoire et mémoire ?**

Essai sociologique sur les résolutions de conflits armés et sur les constructions identitaires  
et mémorielles

**Michelle Salord**

*Mémoire de Recherche présenté en vue de l'obtention du Master « Migrations et  
relations interethniques »*

*Jeudi 10 septembre 2015*

Sous la direction d'Alain Morice

**L'Italie des « années de plomb » et le « terrorisme rouge » : entre altérité, histoire et mémoire ?**

**Mémoire Master 2 - Paris 7 Salord Michelle**

## Remerciements

La réalisation de ce travail n'a été possible que par l'intervention et l'aide de différentes personnes.

Premièrement, je tiens à remercier mon directeur de mémoire, Alain Morice, pour ses relectures et ses conseils, ainsi qu'Aude Rabaud.

J'aimerais également remercier Marco Zanchetta, pour m'avoir considérablement aidé dans la recherche de contacts. Merci à Valentina Vitanza, pour son accueil et son aide en terme de traduction. A mon père, mon plus fidèle lecteur, ainsi qu'à Anita, pour son constant soutien affectif et matériel.

Enfin, ma plus grande gratitude va envers les personnes qui ont accepté de me rencontrer. Aux réfugiés italiens qui m'ont ouvert leur porte et leurs souvenirs. Aux membres d'AIVITER pour leur accueil chaleureux ainsi que pour le partage de leurs expériences et de leur cause.

Qu'ils soient ici remerciés.

## Table des matières

Remerciements .....	3
Introduction .....	6
Avant-propos .....	6
Présentation du sujet et du questionnement.....	7
Questions de méthode.....	13
PREMIERE PARTIE : La violence politique des « années de plomb » : apparitions et résolution d'un conflit armé .....	20
1. La violence politique : apparition, gestion et effets .....	20
1.1 Vagues de mobilisations et constitution de groupes révolutionnaires en Italie : contexte et formes d'apparition.....	20
1.2 Transformation de la lutte en lutte armée clandestine, et relations entre les groupes et leurs membres.....	27
2. Vaincre la lutte armée grâce à la sociologie et aux sciences politiques plutôt que par la répression .....	35
2.1 Gestion et répression du conflit via des mesures dites « d'urgence » .....	35
2.2 Diviser pour mieux régner : logiques et effets du repentir et de la dissociation ...	42
DEUXIEME PARTIE : Possibilités de construction des mémoires collectives et individuelles .....	53
1. Expulsion et exclusion de « l'ennemi de l'intérieur » : l'exil en France.....	53
1.1 Doctrine Mitterrand et constitution d'une « communauté » d'exilés italiens en France .....	53

1.2 De la difficulté à établir une mémoire collective .....	63
2. En Italie, constitution d'un groupe de victimes du terrorisme en tant qu'entité collective, et début de politiques mémorielles .....	74
2.1 Construction de l'identité de victimes : du regroupement collectif à l'entité politique légitime. Le cas de l'association AIVITER .....	74
2.2 Jeu politique et travail de mémoire en Italie : le rôle d'AIVITER .....	82
Conclusion .....	93
Bibliographie .....	96
Annexes .....	100
Récapitulatif sur les organisations d'extrême-gauche italiens .....	100
« Terrorisme et mémoire historique » : exemple de production écrite d'AIVITER .....	102
Liste des sigles.....	103

## Introduction

### Avant-propos

Dans un cursus universitaire spécialisé en sociologie des migrations et des relations interethniques, choisir de travailler sur l'Italie des années de plomb peut, au premier abord, sembler un choix étrange. Malgré la faible distance temporelle et géographique qui nous en sépare, ce sujet se présente à bien des égards au lecteur comme lointain, voire incompréhensible. Inscrit dans le sillage des luttes sociales pré et post 68, cette période se base sur une configuration de lutte de classe qui semble s'être dissipée, avec des groupes d'extrême gauche pour la plupart disparus, et avec un projet révolutionnaire et un recours à la violence politique qui semblent aujourd'hui d'un autre monde. Pourtant, loin de se cantonner à un seul champ, ce sujet nous amène à explorer bien des questionnements sociologiques transversaux et d'actualité : des luttes sociales aux luttes armées, de la résolution de conflits à la création d'altérité, de l'exil à l'exclusion, de l'oubli aux politiques mémorielles. Ainsi, ce travail se voudrait une sorte de croisement entre l'histoire, la sociologie politique, la sociologie de l'immigration, et la sociologie des mouvements sociaux.

Au cours de ma formation et de mes travaux précédents, je me suis toujours intéressée aux contextes et processus qui amenaient une société à créer de l'altérité, à définir ses frontières, laissant apparaître la figure de l'« Autre ». Autrement dit, comment dans une nécessité d'affirmation identitaire s'exprime aussi le besoin social de construire la figure de la différence. Et quelles sont les fonctions sociales de cette figure d'altérité. Cela revient à traiter du couple « identité-altérité »<sup>1</sup>. Toutefois, les enseignements des sciences sociales en la matière sont ici à rappeler : ne résultant pas de caractères naturels définitifs, l'altérité résulte plutôt d'une construction sociale, qui se fait et se défait, au gré des contextes sociaux historiques et des rapports sociaux. C'est résolument dans cette lancée que ce présent travail essaye de s'inscrire.

---

<sup>1</sup>Badie Bertrand, Sadoun Marc, *L'AUTRE. Etudes réunies pour Alfred Grosser*, Les Presses de Sciences Po, 1997, 318 p.

Le choix de ce sujet peut s'expliquer de différentes façons. Mon premier objectif avec ce master était de travailler les thématiques de l'asile et de l'expérience exilique<sup>2</sup>, thématiques ayant déjà été abordées à titre universitaire et personnel, mais sous un angle novateur, peu traité jusqu'à lors, tout en gardant en tête la volonté de relier ces thématiques à des questions plus générales en sciences politiques. C'est par hasard que j'ai rencontré Lisa<sup>3</sup>, italienne septuagénaire, résidant en France depuis plus de trente ans. Au détour d'une conversation, après lui avoir expliqué ma situation universitaire, elle m'a exposée brièvement son histoire : Son mari est un ancien fondateur d'un groupe d'extrême gauche italien, ayant participé à la lutte armée des années soixante-dix, les fameuses années de plomb, et condamné pour terrorisme. Ils sont arrivés en France en 1982, après une courte période de cavale. C'est grâce à la doctrine Mitterrand, mesure qui a octroyé un asile non conventionnel à plusieurs italiens dans cette situation, qu'ils ont pu rester. Piquée dans ma curiosité sociologique, je me suis ainsi peu à peu intéressée à ce sujet, notamment en termes de processus juridique et politique. Comment la France a accepté cette situation ? Comment ces italiens ont réussi à s'installer ? Comment l'Italie a mis un terme à ce conflit ? Et qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ? S'est ainsi dessiné un sujet de recherche avec comme point de départ la situation et l'histoire de ces exilés italiens, se considérant comme réfugiés politiques mais considérés comme terroristes par leurs concitoyens, et résidants en France depuis des dizaines d'années dans une forme d'asile informel.

\*\*

### Présentation du sujet et du questionnement

De la fin des années 1960 au début des années 1980, l'Italie a connu des mouvements révolutionnaires, d'inspiration marxiste-léniniste dont certains se sont par la suite radicalisés dans leurs méthodes, au point de se former en tant que groupes armés et d'être considérés par l'Etat italien comme « menace terroriste ». Les raisons de ces confrontations reposent sur un ordre tant politique, historique que social. D'une part, dans la forte industrialisation depuis la fin de la guerre, et avec la transition vers un modèle économique capitaliste, l'Italie des années soixante connaît une profonde recomposition de son paysage social avec de forts flux

---

<sup>2</sup>Nouss Alexis, *La condition de l'exilé. Penser les migrations contemporaines*, Editions FMSH, 2015, 192 p.

<sup>3</sup> Pour raisons déontologiques, le prénom de toutes les personnes rencontrées et interviewées a été modifié.



migratoires internes de paysans venant du sud en direction du nord industriel, créant une paupérisation de cette population jeune, non diplômée, avec peu de tradition syndicale, et qui deviendra par la suite une classe ouvrière frustrée réceptive à la rébellion des années 1968<sup>4</sup>. Pour ce qui est du paysage politique, comme le présente Tarrow<sup>5</sup>, le système politique italien semble « bloqué » : le parti au pouvoir depuis 1948, la Démocratie Chrétienne (DC), ne laisse entrevoir aucune alternance possible. En effet, le Parti Communiste Italien (PCI), le parti néo-fasciste Mouvement Social Italien (MSI), et dans une moindre mesure le Parti Socialiste Italien (PSI) considérés par la DC comme partis dangereux pour la démocratie, sont visés par une *conventio ad excludendum* les excluant de toute alliance gouvernementale, en dépit de leur force électorale<sup>6</sup>. Ces éléments permettront la création d'une vague de contestation et par la suite la formation de groupes révolutionnaires.

Cette période, connue aujourd'hui sous le nom officiel d'« années de plomb », présente une configuration singulière par rapport aux autres vagues de contestations en Europe occidentale de la même époque. Premièrement, elle se distingue par sa durée, s'étalant de la fin des années 1960 à la fin des années 1981<sup>7</sup>. Elle se distingue également par la participation massive et mixte tant d'une fraction importante de la classe ouvrière que de mouvements étudiants. Par la multiplicité des organisations, dont un nombre important d'extrême gauche avec de fortes divergences théoriques et pratiques. Enfin, elle se caractérise par la radicalité de ses affrontements et par son recours à la violence politique comme méthode de lutte légitime.

La violence de ces années est loin d'être portée exclusivement par des groupes d'extrême gauche, et ne réside pas seulement dans des affrontements de rue, à l'occasion de manifestations, entre groupes opposés ou entre groupes et forces de police. Elle prend rapidement la forme d'attentats divers. Ceux de l'extrême droite de 1969 à 1975, caractérisés

---

<sup>4</sup>Mosco Boucault, *Ils étaient les Brigades Rouges*, Arte Documentaire

<sup>5</sup>Tarrow Sydney, *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy, 1965-1975*, Clarendon Press, 1989, 416 p.

<sup>6</sup>Sommier Isabelle « Histoire inachevée. Enjeux et limites d'interprétations » in *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*. Dir. Marc Lazar et Marie-Anne Matard, Editions Autrement, 2010, p 133-146

<sup>7</sup>Cette durée lui a valu le nom de « décennie soixante-huit » donné par nombreux de mes entretenus.

pour frapper à l'aveugle de façon à provoquer un climat de terreur<sup>8</sup>, comme avec l'attentat de la Piazza Fontana à Milan en 1969<sup>9</sup>. Egalement une violence dite « d'Etat » avec les *Stragi di Stato* (les massacres d'Etat) qui font référence aux attentats où auraient participé une partie de l'appareil de l'Etat, soulignant une complicité avec les groupes d'extrême droite, et participant de fait à la mise en place d'une « stratégie de la tension »<sup>10</sup>. Enfin, ceux de l'extrême gauche, plus ciblés et organisés, qui apparaissent dès 1970 et présenteront une importante pluralité et des dissensions internes. Cela s'accroît progressivement à la seconde moitié des années soixante-dix, notamment avec le mouvement de l'Autonomie Ouvrière inspiré de l'opéraïsme de la décennie soixante et regroupant différents groupes de contestations radicales, dont une partie non négligeable se rapprochera de la lutte armée et prônera un exercice direct de la violence militaire. Toujours dans le camp de la gauche dite « extra-parlementaire », il y aura l'apparition de groupes organisés sous une logique militaire et clandestine, dont les plus connus seront les Brigades Rouges (BR). Comme le souligne Marc Lazar, le niveau de violence politique est sans équivalent dans l'Europe démocratique : en Italie, plus de 12 690 attentats, toutes orientations politiques confondues, sont recensés entre 1969 et 1980, et ont provoqué la mort de 362 personnes.

L'escalade de la violence politique et les formes diverses que celle-ci a prises en Italie est le résultat d'une multitude de facteurs : contextes sociaux, ouverture politique, rapports de force,

---

<sup>8</sup> « Introduction » in *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*. Dir. Marc Lazar et Marie-Anne Matard, Editions Autrement, 2010, p 5-13.

<sup>9</sup> « L'attentat de la piazza Fontana est un attentat à la bombe qui s'est produit sur la piazza Fontana à Milan le 12 décembre 1969 faisant 16 morts et 88 blessés. Aujourd'hui unanimement attribué à l'extrême-droite italienne, il marque, pour certains historiens, une étape déterminante de la stratégie de la tension, qui poussera certains militants d'extrême gauche à choisir la « lutte armée ». Cet événement est le principal point de départ des « années de plomb » italiennes » Source Wikipédia - Attentat de la Piazza Fontana

<sup>10</sup> La stratégie de la tension est une expression utilisée pour désigner des attentats perpétrés par des groupuscules fascistes qui auraient été commandés et protégés par une partie du corps étatique et de ses services secrets. Parmi ces attentats, il y a celui de la Piazza Fontana, l'attentat Piazza dellaLoggia à Brescia en 1974, et à la bombe à la gare de Bologne en 1980. Pour Donatella Della Porta, cette stratégie est ainsi « la manipulation en sous-main par le gouvernement de groupes politiques radicaux afin de provoquer des débordements qui favoriseraient aux yeux de l'opinion publique des politiques autoritaires ». Donatella Della Porta, *Social Movements, Political Violence, and the State : A Comparative Analysis of Italy and Germany*, Cambridge University Press, 2006, pp. 60-61

interactions entre groupes des deux extrêmes et l'Etat, avec également la manipulation en sous-main par le gouvernement de groupes politiques radicaux afin de provoquer des débordements qui favoriseraient aux yeux de l'opinion publique des politiques autoritaires et donc des attentats perpétrés par des groupuscules d'extrême-droite et protégés par une frange de l'Etat.

Dans *La violence politique et son deuil*<sup>11</sup>, Isabelle Sommier classe les principales définitions de violence politique selon trois critères : le choix de la cible, l'intentionnalité stratégique et les effets politiques. Toutefois, les définitions s'attachant aux deux premiers critères se révèlent incomplètes : soit parce qu'elles excluent les actes visant les massacres de masses ou les attentats aveugles, soit parce qu'elles ne prennent pas en compte des actes sans visée stratégique, ou tout du moins dont la visée stratégique est difficilement explicable, qui pourtant ont des conséquences politiques. S'appuyant sur le travail de Nieburg, la préférence est donc donnée aux définitions fondée sur les effets politiques que produisent les actes de violence. « [...] Des actes de désorganisation, destruction, blessures, dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution, et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social » (Nieburg, 1969, p. 19). Elle rajoute : « En laissant aux représentations collectives la place qui leur revient dans le processus de catégorisation et de traitement de la violence, cette approche s'avère seule capable d'appréhender la variabilité suivant laquelle un même acte sera ou ne sera pas érigé en violence politique, en fonction de circonstances complexes et chaque fois singulières »<sup>12</sup>.

« La violence politique constitue donc un acte de destruction dont la labellisation politique est le fruit d'une lutte symbolique entre des acteurs sociaux. La capacité des acteurs à faire appliquer mettre en œuvre des stratégies de communication et à mobiliser des soutiens (médiatiques, scientifiques, politiques, etc.) dépend pour une large part de leur légitimité à utiliser un répertoire d'action violent. Selon les normes en vigueur dans un espace social

---

<sup>11</sup> Isabelle Sommier, *La violence politique et son deuil. L'après 68 en France et en Italie*, PU Rennes, 2008, 253 p.

<sup>12</sup> Isabelle Sommier, *La violence politique et son deuil*. Op Cit. p. 16

Philippe Braud, *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Cultures & Conflits, n°9, p.272

*donné, une même action pourra être étiquetée différemment (action légale ou illégale, légitime ou illégitime etc.). Ainsi, un gouvernement peut assimiler la violence politique au désordre ou à une criminalité de droit commun afin de discréditer les mouvements protestataires qui utiliseraient des répertoires d'action violents* »<sup>13</sup>. Cette définition distinguant des critères objectifs, qui sont l'imposition d'une contrainte matérielle, et des critères subjectifs, à savoir la capacité des acteurs à désigner comme politique tel ou tel acte de violence, offre la souplesse et la pertinence dans son utilisation nécessaire à l'appréhension de la période de violence politique des années de plomb.

L'actualité mémorielle et médiatique en Italie et dans une moindre mesure en France vient fréquemment raviver l'intensité de ce passé, qui a bien des égards peut sembler comme une plaie encore ouverte. En Italie, une présence médiatique de ce sujet a été inscrite tout au long de ces quarante dernières années, notamment lors des affaires d'extraditions (en 2007 pour l'arrestation et la menace d'extradition de Marina Petrella, qui finalement n'aura pas lieu ; en 2009 concernant l'exil de Cesare Battisti au Brésil et l'octroi par Lula du statut de réfugié). Nous pouvons également citer les vives réactions qu'il y eut quant à des productions audiovisuelles sur les années de plomb, comme le film *Prima Linea*, sorti en 2009, qui est une fiction inspirée de l'histoire d'un couple de militants de cette organisation. Jugé « offensant pour les victimes » et comme donnant des « traits de sympathie à des terroristes », le film fut vite critiqué par le ministre de la culture<sup>14</sup>. Plus récemment, une affaire survenue pendant mon séjour en Italie, concernant l'invitation par un festival des Biens Communs à Chieri, dans le Piémont, à Toni Negri en tant que figure intellectuelle. Cette invitation fit débat, notamment auprès des associations des familles de victimes, et donna lieu à une vive polémique et des publications diverses de contestations.

Par ailleurs, il est opportun de rappeler que bon nombre de procédures judiciaires sont encore en cours, soit pour des faits récents soit pour des faits anciens. J'ai ainsi rencontré des

---

<sup>13</sup> « Les trois critères d'une définition académique de la violence politique : la cible, l'intention, et les conséquences politiques

[http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2009.fragon\\_j&part=164339](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2009.fragon_j&part=164339)

<sup>14</sup> « La prima Linea : souvenir des années de plomb » Le Monde 13.04.2010

[http://www.lemonde.fr/cinema/article/2010/04/13/la-prima-linea-souvenir-des-annees-de-plomb\\_1332517\\_3476.html](http://www.lemonde.fr/cinema/article/2010/04/13/la-prima-linea-souvenir-des-annees-de-plomb_1332517_3476.html)

personnes ne pouvant toujours pas retourner en Italie, puisque leur procès n'avait pas encore été mené à terme, et leurs peines n'étaient pas prescrites. Si plusieurs procès se sont conclus par des condamnations, souvent contestées de par la nature des preuves et des aveux (nous le verrons, avec le cas des repentis et des dissociés), d'autres n'ont pas donné suite à des condamnations. C'est le cas d'attentats commis par des groupes d'extrême droite.<sup>15</sup>

Dans cet espace social et politique s'entrechoquent les mémoires opposées et les représentations du passé de différents acteurs : ceux qui ont choisi la lutte armée, ceux qui ne l'ont pas acceptée mais ont appartenu à des mouvements d'extrême gauche, ceux qui se considèrent comme victimes du terrorisme, ceux qui l'ont combattu. Ce n'est d'ailleurs que tardivement que les institutions publiques italiennes se sont saisies de la question mémorielle, émanant notamment d'une demande des victimes. En 2004, le parlement vota ainsi des lois en faveur des victimes du terrorisme comprenant un volet de compensation économique, puis en 2007 il officialisa une journée de commémoration pour « toutes les victimes du terrorisme », journée qui aurait comme date le 9 mai, jour de l'assassinat d'Aldo Moro, tué par des membres des BR.

La nature du sujet et les problèmes qu'il soulève emmène donc le chercheur à se questionner sur les possibilités de résolution d'un conflit armé, et sur les conditions d'élaboration des mémoires. Si la question de départ relevait plutôt d'une interrogation autour du rapport qu'entretenaient ces exilés italiens avec leur passé et avec cette époque, et la mesure avec laquelle ils pouvaient mobiliser et revendiquer leur histoire ; leurs conditions structurelles de vie et la forte individualité au sein de ces exilés ont fait évoluer cette première interrogation. Ainsi, la problématique conservée est : **Dans quelle mesure le rapport des exilés entretenu à leur passé reflète-t-il la résolution du conflit et l'orientation des politiques mémorielles en Italie ?**

Ainsi, une première partie sera dédiée à l'apparition et à la résolution du conflit armé des années de plomb italiennes. La constitution de groupes révolutionnaires et le passage à la lutte armée nécessitent un approfondissement du contexte et des dynamiques relationnelles entre les membres. Puis nous verrons comment les résolutions coercitives présentent leurs limites et

---

<sup>15</sup> Le plus connu étant l'attentat de la Piazza Fontana à Milan le 12 décembre 1969.

amènent à un travail de négociation politique beaucoup plus fin. Enfin, dans une deuxième partie nous aborderons les possibilités de constructions mémorielles collectives et individuelles. Nous verrons d'une part comment en France l'expérience de la lutte et ses résolutions ainsi que l'expérience de l'exil façonnent des mémoires individuelles, et comment en Italie se sont formés des groupes de victimes portant et revendiquant une mémoire collective.

\*\*

### Questions de méthode

Ayant dû traiter différentes subjectivités (celles des exilés italiens, à l'œuvre lorsqu'ils reconstruisent leur histoire, celles des victimes présentes lorsqu'ils m'exposent leurs expériences traumatiques et les leçons à en tirer, et enfin celle de la chercheuse qui assemble et analyse les données, et leur donne une forme qui lui semble cohérente), ce travail ne prétend pas à une objectivité parfaite. Toute opinion est subjective et donc de fait contestable. Toutefois, l'est-elle moins si les choix qu'elle implique sont présentés et explicités.

Sans rien négliger de la complexité des raisons et interactions qui ont façonné cette période de violence politique, ce travail se concentre sur les groupes d'extrême gauche et sur leurs membres ayant pris le chemin de l'exil. Ce choix s'explique entre autres par la spontanéité du terrain (ce sont des exilés que j'ai rencontrés en premier, et non des victimes), mais également par leur capacité à être des espèces de phénomènes sociaux totaux : comme déjà amorcé plus haut, leur situation permet de remonter la piste menant à la question des résolutions des conflits et des constructions des mémoires, passant par l'étude des mécanismes d'asile, passant par l'expérience exilique, par celle des luttes sociales etc. Toutefois, a été considérée, dans un stade plus avancé de la recherche, la réalisation d'entretiens avec ceux qui se présentent comme leurs adversaires : les victimes du terrorisme, œuvrant activement pour la reconnaissance de leurs droits, et pour l'exclusion des anciens 'terroristes' de la scène publique italienne. La recherche a donc été menée principalement en France, auprès d'exilés italiens, mais également en Italie auprès de membres d'une association de victimes. On peut séparer le terrain en trois étapes :

- Une première phase exploratoire, incluant d'une part beaucoup de lectures [voir bibliographie] me permettant de me familiariser avec le sujet, notamment avec le cadre historique, et d'autre part plusieurs rencontres, et entretiens informels avec quelques exilés. Le premier rencontré fut le mari de Lisa. La préparation de ces rencontres fut classique, avec l'élaboration d'une grille de discussion relativement souple, abordant essentiellement des éléments biographiques (trajectoire, degré et formes de participation aux années de plomb, arrivée et installation en France, rapports actuels avec l'Italie). Toutefois, le déroulement des entretiens ne se passa pas comme prévu, en ce sens que mes entretenus semblaient me présenter un discours pré-fabriqués, esquivait plutôt mes questions et se concentraient sur des réflexions de teneur philosophico-sociologique parfois relativement éloignées du sujet. Loin de me retrouver en position de sociologue dirigeant un entretien, je me suis sentie avec une marge de manœuvre limitée, avec peu de possibilités d'intervention, devant parfois « subir » des entretiens longs et inaccessibles. D'autre part, l'autre difficulté à souligner est celle de l'accessibilité du terrain. En effet, il s'agit d'un réseau relativement restreint, et éteint, en ce sens que, loin de s'être constitué en tant qu'association, ou collectif, ou autre, ce sont des individus éparpillés pour qui il faut partir à la recherche. Croyant pouvoir négocier avec mes premiers entretenus les contacts d'autres personnes, en vue d'un effet « boule de neige », la réalité fut autre. Entre des reports constants des moments où on devait me fournir d'autres contacts, et des requêtes non acceptables (des personnes avec des demandes de regard sur les entretiens effectués avec les contacts fournis), les conditions d'accès au terrain se sont vues significativement restreintes. Il m'a semblé important de relever ces difficultés rencontrées en ce premier temps de la recherche. Car d'une part, elles font partie du processus de recherche et d'apprentissage, et d'autre part, elles ont permis un véritable questionnement épistémologique. En bref, cette phase exploratoire peut être considérée comme la phase où un besoin de prise de distance avec le sujet s'est fait sentir, en vue notamment de ne pas devenir dépendante d'une seule personne à même de m'ouvrir l'accès au terrain. C'est également la nécessité de déconditionnement de ma capacité d'écoute et de mes attentes, et le questionnement autour du positionnement à prendre face à des « imposants ». A ce titre, l'article de Chamboredon, *S'imposer aux imposants*<sup>16</sup>, a été d'une grande aide.

---

<sup>16</sup> Hélène Chamboredon, Laurent Willemez, Muriel Surdez, Fabienne Pavis, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », Revue Genèses, n° 16, 1994, p 114-132

- Une deuxième phase de recherche s'étant déroulée à Paris, et renvoyant à un véritable travail de terrain et d'élaboration d'entretiens semi-directifs. Au total, six personnes ont été rencontrées lors de cette période, la plus part deux fois, me permettant de faire un entretien long, et un complément d'entretien. Ainsi au premier entretien étaient abordés leur parcours individuel et leur forme et degré de participation aux années de plomb, les raisons et conditions d'exil ainsi que leur conditions d'installation, leur perception à propos de la doctrine Mitterrand, ainsi que sur la gestion et le règlement politico-juridique du conflit en Italie, et enfin leur avis sur les demandes d'extraditions et sur la mémoire restante. Le complément d'entretien se recentrait spécifiquement sur les rapports à la mémoire et les éventuels enjeux de reconnaissance : l'intensité des liens entre les membres de la communauté italienne résidant à Paris, les postures face aux menaces d'extraditions, les différentes versions de l'histoire et l'éventuelle cohésion de groupe quant à celles-ci, les enjeux autour de l'écriture de l'histoire et le type d'acteurs qui se saisissent de cette thématique en Italie. M'attendant, peut-être ingénument, à un groupe solidement constitué, portant une mémoire collective et revendicative, c'est à une situation inverse à laquelle je me suis confrontée : des personnes relativement isolées, ayant subi pour la plus part un retour à une vie « normale » rendant leur expérience presque irréaliste et pour une minorité ayant continué une activité politique et intellectuelle au point d'être devenue des personnalités publiques. En bref, une grande hétérogénéité et une tendance à s'accaparer de l'espace de parole que créaient les entretiens pour me faire comprendre à quel point telle ou telle personne rencontrée ne pouvait rien m'apporter car n'étant plus légitime à s'exprimer sur ce sujet, ou à quel point l'histoire ne s'était pas déroulée de telle ou telle façon.

- Une dernière phase, en Italie, notamment à Turin, Milan et Rome. Cette dernière étape m'a permis de rencontrer, à Rome, un ancien exilé, revenu depuis en Italie, et enfin à Turin et Milan quelques membres d'une des plus grandes associations de victimes du terrorisme, Associazione Italiana Vittime del Terrorismo (AIVITER). Ces derniers, membres pour la plus part depuis une quinzaine d'années, travaillent activement pour la reconnaissance de leur droit, et pour la transmission mémorielle de leur expérience et conditions de victime. AIVITER a été fondée en 1985 par Maurizio Puddu, vice-président de la DC dans le Conseil municipal de Turin, blessé par balles en juillet 1977 dans une attaque revendiquée par les BR. Après une participation à des manifestations contre le terrorisme, il s'est consacré à la défense des droits des victimes du terrorisme notamment en faisant valoir l'indifférence qui avait été



manifestée jusqu'alors aux victimes du terrorisme par le gouvernement italien, considérant que la résolution du conflit avait seulement pris en compte et favorisé les 'terroristes'. Il fonde donc AIVITER avec d'autres personnes<sup>17</sup>.

Au total, onze personnes ont été rencontrées et interrogées dans le cadre de ce travail. Considérant que les résultats de recherche sont produits de l'interaction et des informations apportées par les entretenus, il a semblé important de faire une première présentation de ces derniers. :

### **Exilés italiens :**

- Orio, 69 ans, résidant en France depuis trente trois ans. Il a été un des fondateurs du groupe à niveau national Potere Operaio (PotOp), a tenu plusieurs journaux, et a intégré suite à la dissolution de PotOp un courant de l'Autonomie Ouvrière. Aujourd'hui il est connu comme un personnage public qui n'a pas voulu renoncer à la lutte politique. Il s'est particulièrement mobilisé pendant les périodes de menaces d'extraditions. Ses enfants nés en Italie sont désormais installés en France. Il a pu retourner en Italie en février 2007, après prescriptions de ses accusations.

- Mauro, 55 ans, résidant en France depuis 21 ans. Il faisait partie des Brigades Rouges. Il avoue aujourd'hui ne plus vouloir faire partie d'un collectif ni d'avoir d'engagement politique, mais plutôt se concentrer sur sa vie de famille en France et son jeune fils né en France, ainsi que sur son travail de restaurateur. Il ne peut toujours pas revenir en Italie.

- Leonardo, 59 ans, résidant en France depuis vingt-quatre ans. Il a fait partie de l'Autonomie Ouvrière. Il a récemment écrit un roman se basant sur sa propre expérience, en collaboration avec un jeune militant italien de vingt-huit ans.

- Tito, 82 ans, résidant en France depuis trente deux ans. Anciennement secrétaire du Parti Socialiste Italien (PSI), il a tenu différentes revues qui ont alimenté le courant opéraïste et ont posé les bases de ce que sera plus tard l'Autonomie. Il a également été un des fondateurs de PotOp. Il est devenu une figure intellectuelle, notamment en philosophie, relativement

---

<sup>17</sup> Giovanni Berardi, Adele Andreis vedova Casalegno, Antonio Cocozzello, Severa Marone vedova Croce, Leone Ferrero, Mario Deorsola, Dante Notaristefano, Sergio Palmieri, et Giovanni Picco

importante. Invité régulièrement lors de colloques ou festivals, beaucoup de ses apparitions en public font encore polémique en Italie.

- Lisa, 73 ans, arrivée en France avec son mari, Orio. Sans avoir été membre à part entière de PotOp, elle a tenu les organes de presse de l'organisation. Elle a aussi été très active lors des menaces d'extraditions.

- Enrico, 65 ans, a vécu en France de 1980 à 1982. Il dit être venu en France par précaution, pour ne pas risquer de se faire interpeller par la justice italienne comme beaucoup de ses camarades. Après plus de quinze ans vécu en Tanzanie, il revit en Italie depuis 1995, seul. Il est aujourd'hui reconnu comme écrivain et poète. S'il participe encore à quelques luttes sociales (notamment contre le projet de TGV Lyon-Turin, participation pour laquelle il risque la prison pour « incitation au sabotage »), il dit le faire à titre individuel, ne pouvant plus appartenir à une quelconque collectivité.

Enfin, également Silvano, jeune militant italien de vingt-huit ans, résidant à Paris pour ses études, inspiré par le mouvement Autonomiste des années soixante-dix. Il a écrit un roman avec Leonardo.

### **Victimes du terrorisme / membres d'AIVITER :**

- Virginio, 75 ans, vivant à Turin, membre de l'association depuis 2008 suite à l'appel du secrétaire général qui cherchait à contacter toutes les victimes. Il a été victime d'une « jambisation » le onze décembre 1979 à l'École d'Administration et de Commerce à Turin, où il était chargé de cours, suite à une attaque armée des membres du groupe Prima Linea (PL). Avec AIVITER, il fait des interventions dans les écoles et anime des ateliers de style « story telling », se basant sur son expérience pour « prévenir les radicalisations et les confrontations violentes ». Il a une réflexion plutôt éthique voire religieuse sur le sujet.

- Giacomo, 69 ans, vivant à Turin, membre de l'association depuis une vingtaine d'années, et membre du conseil de direction de l'association depuis 2004. Il a également été victime d'une « jambisation » à la même date et dans la même école, où il suivait des cours, lui-même travaillant à l'époque comme chargé des relations publiques à la Banque Centrale de Turin. Il

fait également des interventions en milieu scolaire, et a voulu faire partie de la direction afin de « s'assurer de la bonne application des droits aux victimes ».

- Mattia, 54 ans, vivant à Milan, actuellement ingénieur en télécommunication à Milan. Il fait partie de l'association depuis six ans, et du conseil de direction depuis quatre ans. Auparavant il était membre d'une association de victimes basée à Milan, mais il a préféré venir dans AIVITER car « c'est la plus grande, la plus active et celle qui a le plus de poids en Italie ». Il n'a pas été touché directement, mais est le frère d'un policier tué en 1979 par des membres du Prolétariat Armé pour le Communisme (PAC), dont Cesare Battisti ferait parti, qui a d'ailleurs été condamné pour ce meurtre, suite aux confessions de 'terroristes' ayant collaboré avec la justice.

- Luigi, 52 ans, vivant à Turin. Il n'a pas été touché par les attentats des années de plomb, et donc n'est pas une victime. Il travaille pour AIVITER depuis 2000, dans un premier temps comme développeur web et rapidement en tant que Responsable des Relations Internationales. Il a développé un réseau européen « cherchant à lutter contre toutes formes de radicalisations », se basant essentiellement sur les interventions et témoignages directs des victimes comme méthode d'action. Il s'occupe également de faire les demandes de subventions et de collaborations avec les instituts publics de la région Piémontaise.

Si tous les prénoms des entretenus ont été modifiés, les références ou citations de telle ou telle personne pendant les entretiens ont été laissées telles quelles.

Enfin, considérant que les mots n'ont pas à proprement parler de définitions mais des usages sociaux, dont le sens est objet de lutte, une dernière clarification concernant le vocabulaire utilisé est de rigueur. Quand on parle des italiens vivant en France suite à leur participation aux années de plomb, une récurrence et confusion sémantique vient se coller : terroristes et criminels pour les uns, réfugiés politiques pour les autres. Afin de cadrer la recherche, il a été nécessaire de trouver des termes appropriés non pas pour enfermer, mais pour questionner l'environnement social dans lequel ils s'inscrivent, et permettant de réunir tout un ensemble de choses éparées. Toutefois, il était de rigueur de dégager les termes mobilisés des usages courants, émiques du terrain. C'est pourquoi le terme « exilé » a été choisi, en ce sens qu'il permet de rompre avec le champ sémantique habituellement mobilisé pour ce sujet, et permet de se soustraire de la dimension morale en insistant sur le fait que ces

individus sont avant tout défini par leur expérience de l'exil, leur nécessité de départ, et non pas pour leur participation à tel acte de violence, tel meurtre, tel hold-up, ou encore par leur bravoure à la lutte, leur noblesse politique etc. Pour ce qui est des « victimes », j'ai délibérément choisi de garder le terme utilisé dans l'auto-désignation de ce groupe social, permettant d'insister sur le côté collectif et la centralisation de leurs actions politiques.

## PREMIERE PARTIE : La violence politique des « années de plomb » : apparitions et résolution d'un conflit armé

### 1. La violence politique : apparition, gestion et effets

*Pour te citer une petite phrase d'un camarade lorsqu'on était en prison, on se disait « putain, merde », on cherchait à revenir sur notre histoire, sur les erreurs commises etc. Tu sais, il fallait... avoir cette expérience pour analyser, tous ces discours analytiques de l'histoire. A un moment, il sort ce truc « Tu sais Mauro, même ma tante qui est analphabète aurait pu faire la lutte armée ». Donc on ne s'étonne pas qu'il y ait eu autant de gens sans expérience au niveau politique. On avait beaucoup de gens qui étaient poussés par la spontanéité, par la nécessité d'un changement.*

Extrait entretien Mauro

#### 1.1 Vagues de mobilisations et constitution de groupes révolutionnaires en Italie :

##### contexte et formes d'apparition

La difficulté à laquelle on se heurte en essayant de reconstruire le processus qui a conduit la formation de luttes armées est de tomber dans une approche linéaire, si ce n'est même évolutionniste. Pourtant il n'en est rien, chaque mouvement a été traversé par des contradictions, des luttes internes, des dissensions. Un détour approfondi par le contexte socio-historique et idéologique de l'époque, avec les premières formes d'apparition des groupes révolutionnaires, a été considéré nécessaire pour la compréhension et la suite de l'analyse. Néanmoins, il est important de noter que cette partie ne propose pas une histoire politique de l'Italie, mais plutôt l'exposé de cette dernière à travers l'analyse du matériau et des histoires singulières.

Le premier point à soulever concernant l'histoire socio-économique et politique de l'Italie est sa rapide croissance notamment au niveau économique, qui dans l'après-guerre tend à s'accélérer considérablement. Jusqu'au milieu des années cinquante, l'Italie est un pays principalement agricole. Elle va pourtant se trouver propulsée dans une industrialisation massive comprenant un passage vers une économie capitaliste. Ainsi, en une décennie, ce pays rentre dans l'ère de la société de consommation, avec toutes les répercussions qu'un passage aussi rapide du monde rural au monde urbain et industriel peut avoir en termes de migrations internes, perte d'identité, déracinement. Il a en effet été estimé que dans la période

comprise entre 1960 et 1971, près de 9 150 000 personnes ont été impliquées dans les flux migratoires interrégionaux italiens. Durant les quatre années 1960–1963, le flux de migration du Sud vers le Nord a atteint un total de 800 000 personnes par an<sup>18</sup>. Cette période souvent nommée « miracle économique italien » présentera également une profonde mutation structurelle de la société italienne, avec par exemple l'augmentation rapide du nombre d'employés et une chute dans le secteur agricole. Parallèlement à cette période, le niveau d'instruction de la population n'augmente pas de façon aussi considérable, créant ainsi un grand écart par rapport à la croissance économique. Les générations des années 1970 sont donc les enfants de parents anciennement paysans dont l'urbanisation est encore récente. Comme le souligne Simona Colarizi<sup>19</sup>, un autre élément à prendre en compte est la conséquence de vingt ans de fascisme sur l'éducation politique de la société. Si le passage, entre 1943 et 1948, d'une dictature fasciste à une république démocratique a été relativement accéléré, cela ne veut pas dire que la population se soit miraculeusement convertie à la démocratie tout aussi rapidement. Ainsi, la démocratie a vite été portée et représentée par les partis, se présentant comme les garants d'un sentiment d'unification et de démocratie, sans que ce sentiment existe réellement, indépendamment des partis, au sein de la majorité de la population. Nous pouvons ainsi parler des fractures internes, tant de la droite que de la gauche italienne. La Démocratie Chrétienne (DC), parti du gouvernement, conservait encore en son sein une Eglise complice et sympathisante du régime fasciste, et excluait bon nombre de partis jugés dangereux pour la démocratie, dont le Parti Communiste Italien (PCI). Le PCI quant à lui prônait plutôt la dictature du prolétariat et non la démocratie, le modèle soviétique et non pas le modèle libéral-démocrate. A la lumière de cet élément, nous pouvons comprendre les conséquences et l'effet propulseur vers la lutte armée qu'a pu avoir le « compromis historique »<sup>20</sup>, accord du début des années 1970, entre la DC et le PCI, visant à

---

<sup>18</sup>[https://fr.wikipedia.org/wiki/Miracle\\_%C3%A9conomique\\_italien](https://fr.wikipedia.org/wiki/Miracle_%C3%A9conomique_italien)

<sup>19</sup> Simona Colarizi, « Une introduction aux années de l'inquiétude », in *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*. Dir. Marc Lazar et Marie-Anne Matard, Ed. Autrement, 2010, p 127-133

<sup>20</sup> « Le PCI, avec à sa tête Berlinguer, tire de la chute du gouvernement Allende au Chili en 1973 l'analyse que l'union des forces de gauche, PCI et PSI est insuffisante pour se maintenir durablement au pouvoir. Un environnement international hostile, comme l'a montré l'action des États-Unis vis-à-vis du Chili, peut faire échouer une politique économique et tomber un gouvernement. Un compromis est donc indispensable avec la Démocratie chrétienne qui représente au moins un tiers du corps électoral et les trois groupes de pression qui

faire entrer ce dernier, force électorale non négligeable et touché par une *conventio ad excludendum*, dans le gouvernement. Cet accord, considéré par bon nombre de militants de gauche comme une trahison, entérinera la scission entre le PCI et les groupes de gauche extra-parlementaire. Les années 1970 vinrent donc secouer et mettre en lumière la fragilité des fondements démocratiques en Italie.

Les premiers grands élans de mobilisation tournent généralement autour de la question du mal logement dont pâtissent les populations du Sud nouvellement arrivées travaillant désormais pour l'industrie, qui, bien qu'italiennes, endossent la figure de l'étranger et de marginaux<sup>21</sup>. La figure de l'ouvrier se présente comme centrale, en ce sens que sur lui et son travail semble reposer la croissance économique et industrielle italienne, qui sont les facteurs de la mutation socio-culturelle de la société. Face à la nécessité d'analyser les changements dans la composition de la classe ouvrière avec le développement du travail à la chaîne et d'en tirer les nouvelles formes de lutte et d'organisation, apparaît l'opéraïsme vers la fin des années 1960<sup>22</sup>. C'est ainsi que Tito me présenta le dynamisme de la décennie soixante, et la constitution des groupes d'intervention ouvriers :

*« En Italie début années 1960, c'était peut-être les années les plus actives, les plus riches... Terminée la domination nette et dure de la Démocratie Chrétienne, le Parti Communiste et la gauche étaient une force électorale, en train de se renouveler. Et la Vénétie avait un monopole de la DC, mais son développement industriel était très récent, c'était une terre d'immigration et d'émigration. On a constitué des comités autonomes dans les usines. Ça a commencé comme ça. C'était sur des très petites unités de production. On distribuait des tracts, on faisait des réunions [...] Il y avait déjà des expériences comme ça, toujours en relation avec les groupes ouvriers ou d'invention ouvrière. Ce n'était pas seulement une intervention, c'était une théorie. Et il y avait vraiment ce contact entre le monde universitaire et le monde ouvrier. Il y avait cette théorie ouvriériste, opéraïste qui était très importante. C'était la gauche à gauche du PC. En France il y a toujours eu le trotskysme, en Italie*

---

dominant la vie politique et sociale en Italie depuis 1945 : l'Église, dirigée par le pape Paul VI, le patronat dirigé par Giovanni Agnelli et les États-Unis, représentés par leur ambassadeur. » Wikipédia

<sup>21</sup> Nous pouvons à ce titre retenir la figure de l'étranger avancée par Alfred Schütz « Dans cette perspective, nous entendons ici par 'étranger' un adulte de notre époque et de notre civilisation, qui essaie de se faire accepter pour de bon ou, à tout le moins, d'être toléré par ce nouveau groupe. L'immigrant fournit un exemple remarquable de la situation sociale dont il est question ici. [...] Cependant [cela] ne se limite en aucune façon à un cas particulier ». In *L'étranger*, Alfred Schütz, p 7.

<sup>22</sup><http://quefaire.lautre.net/L-operaisme-italien>

*c'était l'opéraïsme. C'était pas quelque chose de pratique, pas qu'une praxis, c'était une théorie. En particulier dans mon institut de sciences politiques à Padoue, mais aussi à Rome. [...] On a fait à cette époque des luttes avec 3000 ouvriers, organisées par le comité autonome. C'était vraiment quelque chose de grand à voir ». Extrait entretien Tito<sup>23</sup>*

Le point de départ est donc de comprendre les contradictions dans l'expansion économique de l'Italie moderne, contradictions portées par la figure de l'ouvrier et dans la classe ouvrière. Regroupé autour de revues tels que *Quaderni Rossi* (Cahiers Rouges) puis *Classe Operaia* (Classe Ouvrière) et de personnalités comme Adriano Sofri, Mario Trenti ou Antonio Negri (dit Toni Negri), ce courant cherchait à allier praxis et théorie. Il repose sur l'idée que la classe ouvrière est le moteur du développement capitaliste, prône le refus du travail et donc la légitimité d'actions visant à entraver ce dernier, ce qui permettrait de lutter contre le capitalisme et de produire le communisme<sup>24</sup>. Leurs contributions étaient une combinaison d'enquêtes sur le terrain, de polémiques et de relectures des classiques marxistes. C'est donc dans ce contexte que fut abordé 1968, et par extension ce que certains appellent « la biennale rouge » faisant référence aux années 1968-1969, particulièrement intenses en termes de mobilisations et luttes sociales dans le cas italien, qui verront la vague de contestation à même de provoquer par la suite la formation de groupes révolutionnaires.

*« [...] C'est comme ça que les luttes ont vraiment commencé, avec 68. Tout le monde était là. 68 en Italie c'était ça, les étudiants avec les ouvriers, avec les usines. C'était quelque chose de complètement différent de la France. Le problème c'est que ça a commencé là et ça a terminé dix ans après, avec l'assassinat de Moro, ou avec l'arrestation du 7 avril, en 1979. Dix ans très, très durs » - Extrait entretien Tito*

Comme le souligne cet extrait, les événements de 1968 en Italie ont ainsi eu un caractère très différent de ceux de la France, notamment au regard de sa jonction du monde étudiant avec le monde ouvrier, de sa durée puisque se finissant à « l'automne chaud » de 1969 où apparaîtront des morts violentes dans des affrontements et début d'attentats, et enfin de ses retombées sur le plan politique et social. Sont ainsi apparues des contestations portant une

---

<sup>23</sup> Extrait d'entretien avec Tito, résidant en France depuis trente deux ans. Anciennement secrétaire du Parti Socialiste Italien (PSI), puis professeur, il a tenu différentes revues qui ont alimenté le courant opéraïste et ont posé les bases de ce que sera plus tard l'Autonomie. Il a également été un des fondateurs de PotOp.

<sup>24</sup><https://fr.wikipedia.org/wiki/Op%C3%A9ra%C3%AFsme>



critique de la société de consommation où l'Italie s'était récemment engagée, et où se faisait ressentir un début d'essoufflement de la société industrielle, ainsi qu'une critique du modèle patriarcal, laissant apparaître des formes de « nouveaux mouvements sociaux » sur la cause féministe, écologique, homosexuelle<sup>25</sup> et mettant en avant une volonté de liberté de la part des jeunes générations, volonté qui se retrouvera dans une partie de l'Autonomie Ouvrière.

L'exclusion du PCI au sein du gouvernement a dans une certaine mesure donné plus d'espace aux mouvements étudiants, lui permettant de mobiliser des milliers de personnes. A cet égard, les instituts et intellectuels prônant l'opéraïsme ont eu une place centrale et avant-gardiste. Le contexte international est également à prendre en compte quand on essaie de comprendre l'essor et le dynamisme de ces mobilisations. Depuis une relative détente du conflit opposant les deux blocs Est et Ouest ; le contexte de la guerre du Vietnam, et les récentes actions menées par des groupes d'extrême gauche en Amérique Latine, comme avec les Tupamaros, avaient un rôle central dans l'imaginaire des étudiants et personnes engagées dans ces mouvements. C'est à ce titre qu'Orio m'expliquait :

*« Il y a une culture de l'aventure de l'héroïsme et de la guerre.[...] Quand il y avait ces mythologies dans les slogans sur les Viêt-Cong et après sur les révolutionnaires latino-américains, il y avait deux types de registres. Un registre de type victimaire : les pauvres sont écrasés etc. L'autre c'était l'aventure. On avait paradoxalement une envie pour les Viêt-Cong, on était jaloux. Evidemment on n'avait pas envie d'être torturé ni zigouillé. Après on se la raconte avec la victime. Mais nous c'était surtout l'aventure. Tu pensais pas tellement qu'il y avait les pauvres enfants gazés etc. Tu pensais aux révoltes. »* Extrait entretien Orio

Chez plusieurs de mes entretenus il y avait effectivement une espèce de soif d'aventure, la valorisation d'un capital guerrier<sup>26</sup>, ainsi qu'une volonté de se soustraire d'une vie paisible généralement teintée d'une éducation religieuse, comme peut l'illustrer l'extrait de Mauro :

---

<sup>25</sup> Anna Bravo, « Un équilibre fragile : les femmes, entre liberté et violence », in *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*. Dir. Marc Lazar et Marie-Anne Matard, Ed. Autrement, 2010, p 64-80

<sup>26</sup> Selon le travail de Thomas Sauvadet, le capital guerrier est ici entendu comme un capital physique, mêlé à une forme de discipline morale (garder la face, défendre son honneur). Il permet d'explicitier une partie des rapports de force que connaissent, nous le verrons, les groupes révolutionnaires entre eux. - Thomas Sauvadet, *Le capital guerrier : Solidarité et concurrence entre jeunes de cité*, Armand Colin, 2006, 303p

« Tu imagines... moi je venais des enfants de chœur. L'histoire de mon quartier est drôle parce que le seul endroit où tu pouvais faire des activités, voir tes copains, c'était la paroisse. Donc t'étais obligé d'être enfant de chœur pour monter l'équipe de foot. A 13, 14, 15 ans tu arrives dans le monde délicat de l'adolescence, tu vois que le monde est bien plus vaste et complexe, surtout parce qu'autour de toi est en train de se déchaîner l'enfer. Moi j'étais dans une bulle un peu de la paroisse, je me suis dit que j'en avais marre de ça, que je voulais voir ce qui se passait dehors. L'aventure, se battre. » Extrait entretien Mauro

En 1969, l'opéraïsme se scinde et donne lieu à deux organisations distinctes<sup>27</sup>. D'une part, Potere Operaio (Pouvoir Ouvrier - PotOp), dont les principaux représentants seront Toni Negri et Oreste Scalzone. Et, d'autre part, Lotta Continua (La Lutte Continue - LC). Enfin, sur la base de ses publications, le courant opéraïste a posé les bases pour les organisations se revendiquant du marxisme autonome qui verront le jour par la suite dès 1972<sup>28</sup>, et qu'on appellera *Autonomia Operaia* (Autonomie ouvrière). L'autonomie ouvrière postule que pour s'émanciper, le prolétariat doit développer son autonomie à l'égard du capital, des syndicats et des partis politiques. En pratique, l'autonomie ouvrière propose une action directe, éliminant toute instance intermédiaire dans la lutte des classes. Loin de voir les luttes diminuer en intensité et les groupes se défaire, les années qui ont suivi ont vu la formation d'une multitude de groupes révolutionnaires, avec certaines figures fédératrices et centrales comme LC ou PotOp.

Au delà des actions classiques (distribution de tracts, assemblées), de mobilisations contre les licenciements, d'occupations de maisons laissées vides et de premiers actes de sabotage (soudage des rails de train, voitures brûlées, endommagement de machines à l'usine), les confrontations de plus en plus radicales avec les forces de l'ordre et l'apparition de forme de violence politique organisée se font sentir dans le sillage de 1968. L'apparition de cette forme de violence est généralement expliquée de deux façons : d'une part, les vagues de contestations des années 1968 auraient permis l'émergence d'une frange minoritaire avec soif de pouvoir et qui aurait pris au pied de la lettre les enseignements radicaux des maîtres à penser opéraïstes et aurait ainsi formé des groupes terroristes. C'est notamment la position des victimes rencontrées, position résumée par les propos de Giacomo :

---

<sup>27</sup> Pour une meilleure visibilité et précision des organisations italiennes de cette époque, voir le schéma en annexe.

<sup>28</sup><http://quefaire.lautre.net/L-operaisme-italien>

*« En 1969, quand on ne parlait absolument pas de terrorisme, on entendait parler de luttes ouvrières à l'université [...] Des occupations de l'université, au nom de ces ouvriers, pour une reconnaissance des travailleurs. C'était les années de la contestation. Ces années là se sont développées par la théorisation de certaines personnalités de Lotta Continua, écrire ce que pouvait être le futur des travailleurs italiens. A ce moment là, le futur a été saisi par la lutte armée, et la lutte armée a produit ces résultats : tant de morts, tant de blessés, tant de douleur. **Donc il y a une relation directe entre la période de contestations et la formation de luttes armées ?** Je dirai que la période de contestation était le moment initial, pas de lutte armée, mais initial de l'idéologie qui a mûri pendant ce moment. Elle s'est après transformée en lutte armée. Certains des étudiants qui ont participé à ces contestations ont intégré après les groupes armés ».*

Pour plus loin rajouter :

*« Ils se sont inspirés de personnes qui avaient élaboré des théories terroristes, qui n'avaient pas tué mais qui avaient fait les théories. Ces théories disaient que la situation italienne était critique, qu'il fallait changer, que les ouvriers... les travailleurs étaient dans une situation de soumission. Et pour cela ces jeunes ont pris les armes contre les figures plus significatives de cette époque, journalistes, les personnes que tu peux voir sur nos documents. [...] Selon moi, l'intellectuel a théorisé ce qu'après le bras armé de ces mouvements a récupéré. » Extrait entretien Giacomo*

L'autre explication à l'émergence et recours à la violence, avancée par les exilés rencontrés, porte sur les effets de la stratégie de la tension, soit donc des attentats perpétrés par des groupuscules d'extrême-droite et protégés par une frange de l'Etat. Les attentats d'extrême gauche et les vagues de contestations de 1968 n'auraient ainsi pas de lien direct, ces premiers s'étant constitués en réaction à la violence pratiquée de l'Etat à l'encontre des manifestants et des personnes insurgées. La prise des armes, et plus loin la clandestinité (bien que cette dernière soit sujette à de nombreuses dissensions, nous le verrons) auraient émané d'une nécessité de protection et de défense face à une répression policière de plus en plus marquée et de plus en plus violente.

*[...] La violence... c'était... elle était partout la violence. Ce n'était pas un choix. Elle était là. L'Etat était violent. Extrait entretien Enrico*

*Si ici, en France, en Europe, au bout de 1968, ils avaient compris qu'il fallait donner une issue entre guillemet légale à ce type de manifestations, chez nous c'était le contraire, c'était la fermeture totale. De plus, il y avait le fantôme du coup d'Etat [comprendre : menace d'un coup d'Etat fasciste] qui n'a pas aboutit. [...] En plus lié au fait que le parti communiste avait complètement renoncé à son engagement dans le processus révolutionnaire. On n'avait pas d'autre choix. Je dois faire entendre ma*

*voix. Il n'y avait pas d'espaces politiques dans lesquels on pouvait discuter. Donc s'il fallait tout faire dans l'illégalité, en dehors des choses officielles, pour se faire entendre, on le faisait.* Extrait entretien Mauro

Ces extraits nous donnent à penser le blocage politique présent en Italie qui a poussé à la formation d'actions violentes, de luttes armées puis de clandestinité. Toutefois, si la nécessité de se défendre et la légitimité de la violence semble faire consensus chez les exilés rencontrés, il n'en est rien quant au degré et à la forme de violence acceptable. Apparaissent ainsi de nombreuses contradictions et dissensions entre les groupes et entre leurs membres, qui, quarante ans après, semblent encore vives.

### 1.2 Transformation de la lutte en lutte armée clandestine, et relations entre les groupes et leurs membres

La singularité de la violence politique connue en Italie, nous l'avons vu, s'inscrit dans un contexte d'interactions complexes entre des mouvements sociaux, des courants révolutionnaires, eux même traversés de contradictions, l'Etat, représenté dans un premier temps par les forces de l'ordre, et les alliés potentiels des uns et des autres. La radicalisation du mouvement doit se placer dans un long processus, et ne peut se résumer à une filiation linéaire des mouvements de 1968. Nous essaierons d'approfondir ce point tout en laissant apparaître les divisions et contradictions au sein même des mouvements d'extrême gauche, en se basant sur les déclarations singulières des personnes rencontrées.

Comme déjà présenté plus haut, un des facteurs qui ont servi de légitimation pour recourir à la violence armée fut l'effet des affrontements violents avec les forces de l'ordre et dans une autre mesure avec les membres de groupes fascistes. Ces affrontements donnèrent les éléments pour alimenter l'image d'un Etat violent et répressif, dont la démocratie était défailante. En réécoutant les entretiens réalisés, est apparue une espèce de ritualisation de l'affrontement physique et de l'entrée dans les mouvements, faisant écho à un capital guerrier et aventurier, et mettant en lumière la dimension sociale et affective dans l'adhésion à tel groupe, cette dernière faisant à certains égards office de rite de passage, symbole d'entrée dans une collectivité :

*Moi avec les copains on décide de s'approcher de cette dynamique. En faisant des discussions, en cherchant à faire des choses en dehors des organisations politiques officielles. C'était dans un collectif de quartier. On se voyait à une heure. Comme ça pour discuter, à lire les documents de plusieurs organisations. C'était aussi les premières émotions, les premières peurs, de rentrer dans ce truc, ce collectif. **Ca fonctionnait beaucoup par groupe de pairs, par amis ?** Oui, par camaraderie, des gens qui discutaient ensemble. Qui se disait qu'ils en avaient marre que ce soit comme ça. Et après on s'est retrouvé dedans. C'était un moment fort, qui avait du sens* Extrait entretien Mauro

Dans ce constant va-et-vient entre groupes révolutionnaires et actions de l'Etat qui a conduit à la formation et à la légitimation de la lutte clandestine, doit aussi être prise en compte la situation politique des pays voisins, comme le soulignera Enrico. L'Espagne, la Grèce, le Portugal connaissaient des régimes dictatoriaux à la même période. De même que le récent putsch contre Salvador Allende, ces éléments ont accentué les peurs quant à l'instabilité démocratique italienne et ont alimenté une paranoïa d'un coup d'Etat fasciste, ce qui a tendu considérablement l'atmosphère quotidienne et a augmenté l'engagement des activistes dans la lutte armée et clandestine, dans la nécessité de faire face et de se préparer à une éventualité :

*La lutte clandestine était une idée à la base, une possibilité défensive. C'est à dire que l'Italie était un pays à démocratie bloquée, de façon temporaire, dans une méditerranée toute faite de fascisme, Espagne, Portugal, Grèce, Turquie. Et en Grèce l'OTAN avait fait un coup d'Etat avec le colonel. Il y avait beaucoup de tensions pour aligner l'Italie à ce méridien de fascisme, avec l'action de groupes d'extrême droite. Il y a eu des petits coups d'Etat en Italie qui ont failli. Donc il y avait l'idée qu'il fallait organiser la lutte contre un éventuel coup d'Etat. C'était un réseau qui était resté dans la tête et dans la pratique. Même le Parti Communiste avait un réseau prêt à faire face à cette éventualité. Et donc, c'était une prévision, que tout parti devait prendre en compte. Au début, on organisait des faux papiers, un réseau pour pouvoir cacher des dirigeants politiques, toute sorte d'activité... faire imprimer des tracts de journaux clandestins. Le passage offensif, c'est à partir de la deuxième moitié des années 60, et après avec la loi Reale loi de 1975, approuvée par le parlement mais aussi par le PC, qui permettait à la police de tirer dans la foule sans besoin de légitime défense, qui permettait des perquisitions sans mandat de magistrature, qui permettait la détention d'une personne de 48h sans avocat, sans informer les autres, ni même le magistrat.... Il y avait toute une série de mesures spéciales contre les manifestations. Ils les appelaient des mesures anti-terroristes. Mais c'était essentiellement des mesures contre les manifestations publiques de la gauche révolutionnaire, c'est à dire de nous. Après ça on a interdit les manifestations. Les manifestations sont un droit non négociable. On les faisait quand même. Automatiquement, ça a augmenté le niveau de la confrontation. Donc c'était... à cette époque là que se sont organisés les réseaux clandestinité.* Extrait entretien Enrico

L'escalade de la violence s'accroît dans le processus d'interaction entre les différents acteurs du système politique, selon les actions de l'Etat et les interprétations faites de celles-ci par les activistes etc. Le paroxysme de cette violence est d'une certaine façon contenu dans l'apparition de la clandestinité comme mode opérationnel de lutte. Pour reprendre l'expression de Donatella Della Porta « *on peut alors affirmer que certains groupes devinrent des entrepreneurs de violence, diffusant les tactiques les plus radicales au sein des mouvements sociaux qui demeuraient, pour la plupart, pacifiques* »<sup>29</sup>. La revendication de la radicalité ouvre la porte à la formation spontanée de différents groupes, créant ainsi une espèce de constellation, nébuleuse d'organisations diverses, unies mais opposées avec le rôle fédérateurs de certaines d'entre elles comme PotOp, BR, LC etc. Fruit d'un processus ponctués d'innombrables ruptures, chaque collectif acquiert ainsi la possibilité de créer son propre groupe armé pour organiser hold-up, incendies, attentats à l'explosif, et *gambizzazione* (« jambisations », soit des tirs d'armes à feu dans les jambes). Ces éléments peuvent entre autres présenter une explication quant à la participation massive des jeunes dans des organisations armées et clandestines :

*[...] Et par rapport à la lutte armée il y avait un accord global, une homogénéité entre toutes les organisations ? Non pas du tout, pas du tout. On passait du Che-guévarisme au maoïsme en passant par les léninistes... Donc il y avait des grosses contradictions entre luttes. Tout le monde de la révolution était parcellisé [...] Donc il y avait une constellation de petites micro-formations. Les gens s'organisaient sous la forme d'organisations spontanées. Les gens s'organisaient ensemble pour aller frapper quelqu'un qui avait cassé les couilles dans le quartier, contre le gouvernement, contre la police etc. A trois, quatre, tu tombais d'accord et tu faisais ton truc. C'était vraiment ce climat là, dans lequel il y avait des points de repères dans cette histoire, qui étaient les organisations plus importantes. [...] La chose commune, c'était la dictature du prolétariat. C'est-à-dire la prise du pouvoir par le prolétariat. Ça, grosso modo, tout le monde était d'accord. Après, les méthodes, les schémas, c'était un débat. On pouvait commencer à discuter et terminer après 5 jours.* Extrait entretien Mauro

La violence politique et les méthodes radicales présentent des points contradictoires. L'accent mis sur la violence qui semble dans un premier temps relativement unificateur et rassembleur, a également provoqué de grandes crises et divisions entre les différents groupes.

---

<sup>29</sup> Donatella Della Porta « Mouvements sociaux, terrorisme et institutions » in *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*. Dir. Marc Lazar et Marie-Anne Matard, Editions Autrement, 2010, p 170

Les caractéristiques de la lutte clandestine viennent ainsi rompre avec une cohérence idéologique et d'action a priori. D'une part, le bassin de recrutement des organisations clandestines est différent de celles du début des mobilisations, comme me le faisait remarquer Mauro, tout le monde étant en prison, ne restait plus que les jeunes encore inexpérimentés et avec peu de tradition politique et syndicale. D'autre part, afin de garantir le secret sur le fonctionnement de l'organisation et de conserver les informations de fonctionnement sur le plus petit nombre, les structures qui se voulaient à la base horizontale avec une action directe auprès des populations visées (le prolétariat) se sont 'verticalisées' pour créer une hiérarchie très forte où seuls les chefs connaissaient la véritable structure. Deux membres d'une organisation clandestine pouvaient ainsi ignorer mutuellement leur existence. L'isolement des membres était également de rigueur dans la vie en clandestinité, ainsi qu'une perpétuelle cavale. L'engagement dans la lutte pour le prolétariat n'était seulement plus centrale, mais totale, et exclusive dans la vie de la personne. Enfin, le recours à la clandestinité impliquait une militarisation du conflit, notamment à l'égard de la stratégie à adopter<sup>30</sup> afin de frapper « au cœur » de l'Etat et de ses représentants. A l'instar de ce qu'a pu me dire Leonardo, ces éléments allaient à l'encontre des mouvements dont les réseaux clandestins étaient issus, qu'ils soient des mouvements pacifistes, ou de l'Autonomie Ouvrière :

[En me parlant de ce qu'était le mouvement de l'Autonomie] [...]c'était plutôt quelque chose relié à un instrument collectif pour te permettre de te libérer, c'est vraiment le sens de la politique, être protagoniste de ton histoire. Rien à voir avec l'organisation etc. Dans le mouvement ce qu'on appelé « l'area », l'espace où différents collectifs circulaient, quand on a essayé de le verticaliser, ça n'a pas permis le développement, c'était voué à échouer **Certaines personnes m'ont laissé comprendre que la participation à ces mouvements ce n'était pas tant pour se développer de façon individuelle et d'évoluer, mais c'était plus dévouement assez total au collectif...** C'est des imbéciles. C'est pour ça que fort probablement ils doivent être des repentis, c'est-à-dire quelqu'un qui est venu de la structure lié à la mouvance de groupes comme Prima Linea, ou Brigade Rosse qui étaient dans une logique de parti. Il y avait un engagement collectif, bien entendu. Mais la personne qui t'a dit ça c'est plutôt quelqu'un qui a plutôt un parcours où il est tombé dans des micro-organismes, organisations combattantes ou truc comme ça, et qui bien entendu est devenu un repentis mais pas que un repentis de la

---

<sup>30</sup> Une militarisation du conflit, don l'exemple le plus significatif de par son ampleur sera l'enlèvement d'Aldo Moro, souvent considéré par mes entretenus comme un acte « parfait sur le plan militaire » bien qu'il ait laissé quatre morts derrière lui (les gardes du corps de Moro)

*police, un repentir réel. Il n'a pas bénéficié de l'importance évolutive émancipatrice révolutionnaire*  
Extrait entretien Leonardo

Tout en m'assurant « être foncièrement en désaccord avec le choix de la 'clandestinité stratégique' et avec les groupuscules armés clandestins » certains entretenus tels qu'Orio m'ont affirmé que, à défaut d'être passé à l'acte, tout le monde était compatible avec la violence et ce jusqu'à l'assassinat politique, et qu'ainsi la différence principale entre les organisations se jouaient entre la reconnaissance de ce fait, et sa négation :

*Comme l'a dit une fois Erri de Luca « A l'époque, on était tous compatibles avec la lutte armée, jusqu'à la mort d'hommes, jusqu'à l'assassinat politique ». [...] Donc on peut dire que la différence entre d'un côté tous ces groupes et d'un autre côté, pour l'instant, je parle d'éthique, Potere Operaio, et les groupes armés clandestins, Brigades Rouges etc. c'était que les premiers ça se faisait mais ça se disait pas, ça se faisait mais les dirigeants ils commandaient et la main d'œuvre agissait, et que s'ils tombaient, on dit « on ne connaît pas, on ne le connaissait pas, on ne lui a rien demandé de faire, c'était peut-être un infiltré », [...]. Tandis que, les groupes clandestins, au point de vue éthique, il n'y avait pas de distinction entre les dirigeants ou les exécuteurs. [...] Eux c'était comme ça. On considérait que dans les résultats c'était sacrificiel, mais c'était éthiquement impeccable, je trouve [...] Donc, la différence c'était ça. C'est rare que les gens aient le courage de l'assumer, et Erri de Luca l'a mis en clair, c'est pour ça que beaucoup de monde lui en veut : [Il tape du poing] On était tous compatibles avec la violence, et les gens qui étaient contre dans les discussions ils disaient « ce n'est pas le moment, il n'y a pas le bon rapport de force » mais c'est comme dire « après il y a le bon moment ». Toujours en différé, la révolution en différé. Extrait entretien Orio*

Quand j'ai soumis à mes enquêtés cette phrase « *Nous étions tous compatibles avec la violence, jusqu'à l'assassinat politique* », en leur précisant qu'une personne précédemment rencontrée me l'avait dite, de vives oppositions ont été manifestées, c'est notamment le cas de Tito :

*Certaines des personnes rencontrées m'ont affirmé que tout le monde était compatible avec la violence jusqu'à l'assassinat politique, même avec l'assassinat politique, qu'est-ce que vous en pensez ? Qu'ils n'ont rien compris. L'autonomie ouvrière était la grande forme d'organisation, et nous on n'a jamais fait aucun assassinat. Jamais. [...] La différence fondamentale se joue entre action armée et construction d'organisation. Et est-ce qu'on peut dire qu'il y avait une nécessité de se distinguer des brigades rouges à un certain moment, ou des organisations clandestines ? Oui, mais on le faisait, mais à l'intérieur du mouvement. On ne pouvait pas être les espions des BR. On considérait, je ne sais pas si c'était une erreur... mais on espérait, on croyait dans le débat politique, avec des ambiguïtés oui.*



Ainsi, dans les entretiens, nous retrouvons des avis divergents, parfois contradictoires, avec des oppositions fortes à l'égard de la clandestinité et de la militarisation des groupes révolutionnaires. Certaines personnes, sans nier le phénomène, tâchent non seulement de le minimiser mais également de s'en affranchir, de se distinguer de ceux qui le faisait (« ça existait mais ça n'était pas majoritaire ; ça existait mais moi je ne le faisais pas »). Encore une fois, il semble important de rappeler que l'objet de ce travail n'est pas la recherche d'une vérité, qu'elle quelle soit (savoir qui dit vrai, qui l'a fait etc.), mais plutôt d'analyser et de comprendre les logiques discursives, les enjeux qu'il y a derrière de telles déclarations, enjeux dans lesquels les acteurs se trouvent être inscrit. Dans le récit fait par les entretenus, il y a une part importante de subjectivité, où l'histoire est remodelée en vue du maintien d'une cohérence éthique. Ces modes spécifiques de narration permettent également à la personne de s'affirmer dans un contexte social, de justifier son échec. Comme le présente Laetitia Bucaille, « *Les paroles révèlent des acteurs préoccupés par la défense de leurs intérêts et de leur survie, et par un souci d'estime de soi ; en ce sens elles sont stratégiques. Par son récit, l'individu veut apparaître comme 'une personne convenable', ou même de valeur, à ses propres yeux et à ceux d'autrui. L'entretien est cet échange [où] le chercheur représente un autrui généralisé* »<sup>31</sup>.

Au-delà des prérogatives idéologiques et du degré d'acceptation de la violence comme méthode légitime d'action, d'autres éléments sont à prendre en compte quant aux divisions présentes dans les différents mouvements. Comme on a pu le souligner plus haut, la dimension sociale et affective dans le fonctionnement de cette constellation et multitudes d'organisations n'est pas à négliger. Aussi, cette affectivité formant une sorte de « patriotisme de groupe » venait se déverser dans les relations entre groupes et membres du groupes, et explique dans une certaine mesure les mésententes et rivalités entre ces derniers.

*Comment expliquer qu'il y ait eu autant d'organismes différents ? Il y a des raisons... souvent c'est des dispositifs identitaires. On disait « patriotisme de groupe ». Il y avait quand même des enjeux communs, une lutte commune ? Oui il y avait un enjeu commun, on était coude à coude, mais il y avait cet espèce de... un truc de concurrence. Concurrence d'économies narcissiques, de prosélytisme. C'était trop fort le poids de ce qui est la politique. C'est comme ça la politique institutionnelle, sauf que là*

---

<sup>31</sup> Laetitia Bucaille, *Le pardon est la rancœur. Algérie/France, Afrique du Sud : peut-on enterrer la guerre ?* Editions Payot, 2010, 403 p.

*c'était des enjeux insurrectionnels. Donc il y avait des relations de concurrence entre les organismes ? Oui. Sartre appelait ça « Fraternité/terreur » c'est-à-dire oui c'est concurrentiel. La concurrence c'est que tu cours ensemble mais après il y a quelque chose... qu'on pouvait appeler « darwinisme social ». Ca c'était pas pour nous, c'est une idée hyper libérale. Mais là on aurait pu parler de darwinisme de groupuscule, de groupes révolutionnaires. C'est-à-dire que chacun pensait que les autres s'étaient un peu des mal réussis, des mal formés. Extrait entretien Orio*

En bref, loin de laisser apparaître une cohérence et homogénéité dans les organisations et mouvements d'extrême gauche qui ont façonné l'Italie des années de plomb, se dessinent de véritables contradictions sur des points qui pourtant étaient idéologiquement centraux (la violence politique est admise, ainsi que l'usage des armes, mais jusqu'à quel point ?). Il semble ainsi avoir une pluralité de vécus et des expériences, combinés à une nécessité de distinction avec une organisation clandestine délégitimée. Ce dernier point soulève plusieurs questions relatives aux raisons et à l'actualité de cette distinction. D'une part, en écho à ce qu'appelle Orio une « Fraternité/Terreur », comment expliquer ce besoin de distinction entre des « bons révolutionnaires » et des « mauvais », ces derniers représentés par la figure de la clandestinité. A ce titre, à part Mauro qui a fait partie des BR et qui pendant nos entretiens a surtout développé un registre explicatif légitimant la violence et l'action clandestine (« stratégie de la tension », une situation politique « bloquée », une répression tellement forte etc.), tous mes enquêtés ont tenu un discours plus ou moins spontané visant à se distinguer du réseau clandestin, notamment Ernesto qui dès sa présentation me dit :

*J'ai fait partie de Lotta Continua[LC], organisation révolutionnaire de la gauche italienne publique, donc non clandestine. C'est important. [...]*

Pour plus loin rajouter :

*[...] Aujourd'hui si on parle de LC on s'imagine que c'était une organisation comme les BR. Mais c'était exactement le contraire. LC c'était une organisation entièrement publique, sur place, ouverte, visible... Extrait entretien Ernesto*

Enfin, non seulement comment expliquer que cette distinction ait vu le jour, mais comment expliquer qu'elle soit encore d'actualité aujourd'hui ? Pour illustrer cette actualité, nous pouvons citer l'exemple de Silvano qui m'expliquait les problèmes survenus lors de la

présentation de son livre co-écrit avec Leonardo dans un centre social à Rome, où étaient présents des anciens membres de l'Autonomie, mais également des Brigades Rouges :

*[...] Tu sais en plus, le campanilisme italien est très fort, surtout entre Milan et Rome. Et ce campanilisme traverse aussi le monde militant. Donc c'était des brigadistes et autonomistes, déjà, et en plus venus de Rome et de Milan, donc tout pour qu'il y ait des tensions. [Il y avait donc] des brigadistes qui ont pris part à l'enlèvement de l'Aldo Moro, notamment [nom d'un brigadiste]. Alors que le roman est un roman qui décrit un peu l'autonomie du début des années 70, et pas le milieu des brigadistes [...] C'était presque un attentat contre moi (rires). Parce que [nom des brigadistes présents] étaient là pour casser le roman, ils n'ont fait que le critiquer. Il y a des tensions qui existent toujours entre les divers courants. Extrait entretien Silvano*

Au regard des contradictions présentes dans les discours, et de la toujours présente distinction avec des formes de clandestinité, la notion d' « illusion biographique » peut nous éclairer : considérant que les acteurs ne peuvent présenter une vérité historique, ne peuvent organiser leur histoire « en séquences ordonnées selon des relations intelligibles »<sup>32</sup>, mais présentent plutôt une reconstruction de leur parcours, de leur discontinuité biographique elle-même liée à des faits individuels et structurels. Sans forcément renier leur passé, les individus le modifient, le cadre de façon plus éthique, lui donne une forme cohérente selon leurs conditions de vie actuelles et les étapes parcourues. En gardant en tête que les expériences vécues dans la participation aux années de plomb étaient de fait différentes selon l'origine sociale, le degré de politisation et d'expérience, le territoire géographique dans lequel on s'inscrivait, il semble qu'un véritable approfondissement de ces questions passent par l'analyse des dispositifs législatifs à l'encontre du « terrorisme » et par les effets et interprétations de ces derniers auprès des rangs subversifs, ainsi que par la prise en compte des conditions et expériences de l'exil. Ces points seront donc traités dans la suite de l'analyse.

---

<sup>32</sup> Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », in Actes de la recherche en sciences sociales, n° 62-63, 1986, pp 69-72

## 2. Vaincre la lutte armée grâce à la sociologie et aux sciences politiques plutôt que par la répression

*Comme disait le journaliste du Corriere de la Sera, Leo Galliani, un grand réactionnaire « Pour prendre le poisson, il faut sécher le lac », et le lac, c'était le mouvement, c'était nous.*

Extrait entretien Leonardo

### 2.1 Gestion et répression du conflit via des mesures dites « d'urgence »

L'analyse de la gestion politico-juridique italienne des années de plomb est relativement périlleuse, en ce sens que, comme le souligne Franck Lafaille, il y a un « oubli » de cette période en terre juridique française, les revues de droit public tout comme les manuels de droit constitutionnel ne s'y intéressent pas<sup>33</sup>. Le travail proposé ici n'a donc ni les moyens ni l'objectif de faire une analyse juridique et technique de cette période et de sa gestion. Après avoir présenté des éléments à propos du cadre législatif dans lequel le sujet étudié s'inscrit et évolue, l'objectif sera plutôt de faire un exposé subordonné au matériau recueilli, soit donc à l'analyse des interprétations faites par les exilés italiens de la gestion étatique du conflit et de ses effets.

Plusieurs lois emblématiques de cette période apportent des restrictions aux libertés et droits fondamentaux. C'est le cas avec la « loi Reale » de 1975, intitulée *Disposizione a tutela dell'ordine pubblico* (« Dispositions relatives à la protection de l'ordre public »), qui porte sur l'extension des pouvoirs de police. Cette dernière permet ainsi « une limitation des cas de liberté provisoire, un renforcement du pouvoir de perquisition, une interdiction de participer à des manifestations avec le visage totalement ou en partie couvert » (article 5). Elle augmente également le temps de détention provisoire à 96 heures, même en absence de preuves d'un flagrant délit (article 3), et octroie aux forces de l'ordre une marge d'interprétation quant à l'usage d'armes à feu (pas seulement en situation de violence ou de résistance, mais également dans des cas de préventions d'assassinats, de vols, d'enlèvements

---

<sup>33</sup> Franck Lafaille, « L'état de droit en Italie durant les années de plomb et sa perception par la tradition juridique française » in *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*. Dir. Marc Lazar et Marie-Anne Matard, Editions Autrement, 2010, p Page 306

etc. article 13 de la loi)<sup>34</sup>. Cette loi qui a suscité beaucoup de controverses a été soumise à un référendum le 11 juin 1978 (76,5% des votes pour son maintien, et 23,5% pour son abrogation). Elle est aujourd'hui toujours en vigueur. La deuxième loi emblématique est le « décret-loi Cossiga » de 1979, nommée *Misure urgenti per la tutela dell'ordine democratico e della sicurezza pubblica* (« Mesures urgentes relatives à la protection de l'ordre démocratique et de la sécurité publique »). Cette loi fait émerger la notion de « circonstance aggravante liée au terrorisme ou à la subversion de l'ordre démocratique, un délit d'association avec finalité terroriste et renversement de l'ordre démocratique, une possibilité de perquisition sur autorisation téléphonique d'un magistrat, et une extension de la détention préventive. » Elle autorise également les écoutes téléphoniques des personnes soupçonnées, et renforce les « législations *premiale* » soit les mesures législatives qui incluent une remise de peine à tout « terroriste » acceptant de collaborer avec la justice et renonçant publiquement à la lutte armée. Ce dernier point se réfère aux pratiques judiciaires qui poseront les bases pour l'élaboration des statuts du « repentir », en 1980, puis de « dissocié » en 1987, et qui marqueront la fin des lois répressives dites « spéciales », en réduisant les conditions et temps de détention.

Comme on a pu le voir, de nombreux points de divergences ont traversé et divisé les groupes d'extrême gauche italiens, notamment concernant le positionnement et l'approbation (officielle et officieuse) face à la violence, la lutte armée et la clandestinité. Toutefois, l'analyse d'un Etat d'urgence qui aurait annihilé l'Etat de droit en établissant des lois spéciales anti-terroristes et portant atteinte aux libertés fondamentales, fait quant à elle unanimité et semble facteur de rassemblement parmi les exilés italiens. Ainsi, les critiques de la gestion législative du conflit portant sur le plein pouvoir des forces de l'ordre, les condamnations excessives et les détentions préventives rallongées, ainsi que sur la répression unitaire et le manque de preuves s'agglomèrent autour de la conceptualisation d'un Etat d'urgence <sup>35</sup> appelé aussi Etat d'exception italien, qui aurait déployé des mesures spéciales,

---

<sup>34</sup> [https://it.wikipedia.org/wiki/Legge\\_Reale](https://it.wikipedia.org/wiki/Legge_Reale) « Legge Reale » Wikipédia.it

<sup>35</sup> Selon l'encyclopédie Universalis, « un état d'urgence est un régime exceptionnel qui renforce les pouvoirs de l'autorité administrative. C'est un régime intermédiaire entre l'état de siège et la situation normale ». Dans cette situation, certaines libertés fondamentales, comme celle de circuler ou la liberté de la presse, peuvent être restreintes. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/etat-d-urgence>

hors du droit commun, à l'encontre des personnes considérées comme terroristes. Ce concept d'Etat d'exception est porté par de nombreux personnages, dont notamment Oreste Scalzone et Paolo Persichetti dans leur livre *La Révolution et l'Etat* qui théorise le caractère exceptionnel de l'arsenal juridique mis en place pendant les années de plomb, «*L'exception ayant été ainsi transformée en règle, la norme s'était dissoute dans un vaste ensemble d'exceptions.*»<sup>36</sup>

[En démocratie], tu as cet espace, cette possibilité d'exprimer ta colère, ta contradiction, ta critique. Là, non. Ce n'était pas le cas en Italie. Il y avait vraiment un couvercle sur chaque type d'expression. Et un couvercle très lourd, fait de peines rallongées, de carte blanche à la police, qui n'avaient pas besoin de passer par un mandat judiciaire pour fouiller. Ils s'en foutaient, ils s'en foutaient totalement. Ils arrêtaient comme ça, sans investigation, sans rien, juste parce qu'ils suspectaient que tu pouvais être un terroriste Extrait entretien Mauro

Comme nous avons déjà pu le voir plus haut et comme le rappelle cet extrait d'entretien avec Mauro, les premières critiques portent sur le plein pouvoir des forces de l'ordre, habilitées à intervenir quand elles le veulent, usant de la violence physique, condamnant tout type de regroupement et de manifestations. Toutefois, l'expérience de la répression connaît son apogée avec le tournant de l'affaire Moro, à partir de 1978. Aldo Moro était le président de la Démocratie Chrétienne, le parti au pouvoir donc, et était également le représentant du « compromis historique ». Il fut enlevé par quatre membres des Brigades Rouges le 16 mars 1978. En échange de la vie du prisonnier, ces dernières demandaient la libération de plusieurs camarades en prison. Les autorités italiennes refusèrent de négocier et de céder à ces exigences. Le 9 mai 1978, Aldo Moro est retrouvé mort dans une voiture abandonnée, à mi-chemin entre le siège de la DC et le siège du PCI. A de nombreux égards, l'assassinat d'Aldo Moro représente l'apogée des années de plomb, ainsi que l'exemple de la militarisation par excellence des groupes révolutionnaires. A partir de là, une importante vague d'arrestations s'abat en Italie, passant par des procédures et des modes opératoires qui valent la peine d'être soulignés : il y a une extension de la durée de la prison préventive (qui peut aller jusqu'à douze ans sans procès), des détentions qui se font dans des prisons spéciales, hautement sécurisées, avec une possibilité d'être jugé plusieurs fois pour le même délit, une introduction

---

<sup>36</sup> Paolo Persichetti, Oreste Scalzone, *La Révolution et l'Etat ; insurrections et contre-insurrection dans l'Italie de l'après 68*, Edition Dagorno, 1999, p. 24

de la notion de « circonstances aggravantes » visant à inscrire les procès dans une logique de criminalité et non d'actions politiques, ainsi que des délits de « complicité morale » et des incitations à la délation de la part des personnes arrêtées moyennant des réductions de peines. Cette dernière pratique sera celle qui sera reprise et codifiée plus tard, donnant lieu à la loi sur les « repentis ».

*A l'extérieur on ne savait rien au début de ces moyens extraordinaires qu'employait l'Etat, c'est à dire des moyens avec des tribunaux spéciaux, formés pour des crimes politiques, avec des magistrats qui ne faisaient que ça, sur ce sujet. Après il y a eu le circuit des prisons spéciales. Après la pratique reconnues et régulière de la torture. [...]C'était un moment où l'Etat commençait à arrêter des centaines, peu importe les groupes [...]Ils restaient dans les prisons sans procès pour cinq ans [...] En plus dans des circuits de prisons spéciales. [...] une avalanche [d'arrestations]. Pour sauver sa peau, pour sortir de prison, les personnes dénonçaient n'importe qui. Même quelqu'un qui avait offert sa maison pour dormir une nuit. Ils dénonçaient n'importe qui. Il y avait un grand avantage à faire ça, on s'épargnait la prison. [...] Ils allaient avec les carabinieri en voiture, ils passaient dans les rues, ils disaient « lui » « lui » « ici » etc. Extrait entretien Enrico*

*Il y a eu la lutte armée, et le mouvement en 1977 qui a été un mouvement plein d'une richesse de radicalité. Et puis est intervenue l'action d'un parti clandestin, dans l'histoire il y en a toujours eu, là c'est les Brigades Rouges, qui ont pensé que la situation était mûre pour entre guillemets porter l'attaque au cœur de l'état et qui ont enlevé Moro. On peut donner tous les jugements, mais il y a eu cette espèce de choc, et après ça la réponse de l'état, terrible, avec les lois d'exception. Un état d'exception non déclaré, on l'a appelé état d'urgence, qui a perverti le système des garanties juridiques à commencer par la présomption d'innocence. Les cobayes de tout ça, c'était nous. Moi j'en ai fait partie, avec le procès du 7 avril 1979. Je l'ai appelé la rafle judiciaire : la rafle tu le sais tient d'une logique militaire. Il y avait eu déjà une anticipation : avant des camarades tombés étaient arrêtés, ou bien dans des confrontations de rues, ou bien à cause d'enquêtes, ou dans des actions, braquages ou quoi, ou bien si la police tombait sur une cachette d'arme etc. Mais c'était spécifique, ponctuel. Le 7 avril, là, un magistrat de Padoue, Calogero, il termine son enquête qu'il avait faite en stricte collaboration avec le Parti Communiste de Padoue... [...] Donc ce jour là il y a 21 arrestations. Toni Negri était arrêté, il arrivait de Paris, chez lui à Milan. Moi et d'autres à Rome, au même moment. D'autres à Padoue. Quand on est sorti de notre isolement, des prisons spéciales, on s'est rendu compte que c'était une opération générale. Les journaux ont appelé ça « le théorème », c'était à dire une hypothèse pour laquelle ces petits procureurs de la République et magistrats de Padoue, ils considéraient qu'on était tous des gens à différents degrés de responsabilités dans les groupes, entre 69 et 74, l'année de la dissolution de Potere Operaio **C'était ton cas ? C'était mon cas, c'était le cas de Franco Pipperno, c'est le cas de Toni Negri, c'était le cas d'autres. Mais le reste, franchement, les pauvres... c'était des compagnons de routes plutôt, des théoriciens, qui travaillaient à l'Institut de***

*Sciences Politiques à Padoue. Donc 21 personnes réunies sur le dénominateur commun que jusqu'à 6 ans avant on avait été dans Potere Operaio. Mais il y avait des gens qui étaient partis, qui étaient revenus à leurs études, ou des gens qui comme moi étaient actifs mais sous d'autres formes. Là aussi on ne militait plus ensemble depuis des années, ou alors on avait des rapports amicaux. On a été accusés de l'infraction maximale prévue par le code pénal italien : c'était « tentative d'insurrection armée contre l'Etat »* Extrait entretien Orio

Comme l'illustrent ces différents extraits d'entretiens, la répression policière et juridique suivait une logique répressive unitaire, en ce sens que, prônant la notion de « complicité morale » qui incluait de fait un niveau de responsabilité similaire entre tous les membres des groupes révolutionnaires, il n'y avait pas de distinction juridique entre des groupes clandestins et des groupes non clandestins comme l'Autonomie, entre des personnes ayant participé ponctuellement à des réunions et des gens ayant fait des braquages ou des actions violentes. Pas de prise en considération du degré ni de l'actualité de l'implication dans les organisations révolutionnaires. Les arrestations du 7 avril 1979 deviennent symboliques à l'égard de cette phase de répression unitaire qui touchait tous les groupes, et des dispositifs juridiques spéciaux mis en place. Ainsi, signe de l'allongement des durées de détentions préventives, les procès du « 7 avril » ne seront conclus qu'en 1984.<sup>37</sup>

Les mesures répressives mises en place plaçaient les individus dans un circuit de criminalité, loin de répondre à leur demande de reconnaissance politique. Par le biais des durées de détentions à rallonge, de l'expérience des prisons spéciales, et de la crainte de la torture, tout visait à affaiblir le collectif, isoler les individus et les désolidariser entre eux. La pratique de la torture par les forces de l'ordre et par un corps gouvernemental spécifique a été relevée par plusieurs entretiens. La notion de torture n'existant pas dans la législation italienne, comme c'est le cas encore aujourd'hui<sup>38</sup>, il est très difficile de trouver des sources officielles (travaux universitaires, textes juridiques) relatant de la torture sous les années de plomb. Toutefois, les craintes liées à la torture ne sont pas à négliger dans l'analyse. En effet, face aux mesures répressives dures, face à la torture, est apparue une pratique spontanée de plus en plus courante de collaboration avec la justice, en vue de réduire sa peine, en vue de

---

<sup>37</sup> Mouchard Daniel, Lefranc Sandrine, « Réconcilier, réprimer : les années de plomb en Italie et les transitions démocratiques dans le cône sud latino-américain ». Cultures & Conflits n° 40 (4/2000) pp. 63-89

<sup>38</sup><http://www.courrierinternational.com/une/g8-de-genes-torture-litalie-coupable-dun-delit-quelle-ne-reconnait-pas>



« sauver sa peau ». Dans une certaine mesure, cette apparition de cas de collaboration avec la justice met en lumière les failles des structures collectives révolutionnaires, failles qui seront par la suite exploitées par les tenants de la répression juridique. Ces failles sont présentées comme les signes d'une faiblesse et d'une carence d'un véritable projet politique, comme le dit Mauro :

*Qu'il y ait une personne, deux personnes qui parlent, on comprend. Mais donc tous les autres maintiennent leur position en disant « je suis en prison, mais vous restez mes ennemis donc voilà pour nous c'est toujours la guerre ». Mais lorsque c'est arrivé cet épisode, sur des arrestations massives sur Turin et Gênes, villes ouvrières dans lesquelles la plupart des membres sont arrêtés. Et sur ces gens arrêtés, que 90% parle, parle sur soi même et même sur les autres... alors que là il n'y avait même pas encore la loi sur les repentis ni tout ça... ça met en question, pas au niveau personnel, mais au niveau stratégie, de projet politique. Il y a quelque chose qui n'a pas marché. Tu ne te poses plus la question au niveau subjectif de la personne qui a parlé, tu ne dis plus « elle était faible, pas convaincue etc. ». Tu commences à poser des problèmes plus généraux sur le projet politique. Un groupe aussi important, si les gens n'arrivent pas à tenir leur position face à l'ennemi, c'est qu'il y a un problème !* Extrait entretien Mauro

Il ajoutera plus loin :

*Les organisations, surtout la mienne [Brigades Rouges], on n'avait pas compris je crois l'enjeu de l'affrontement. Lorsque l'affrontement avait pris un aspect différent, un aspect militaire, avec même l'apparition de la torture, on était vraiment désespéré. Désespéré car, même si on s'inspirait des processus révolutionnaires des Tupamaros par exemple, on avait cette fausse idée de... de super-man, l'homme qui est dévoué à l'idée révolutionnaire et qui peut résister à tout. Ce n'était pas possible, sur ça on était vraiment des cons* Extrait entretien Mauro

Si des entretiens ressort le fait que, a posteriori du conflit, il y a un rassemblement et une coalition autour de la thèse d'un Etat d'urgence répressif ayant appliqué une législation spéciale hors du droit commun avec des procès anormaux, et qui serait en partie la cause de l'échec de la révolution prolétarienne, on ne peut passer à côté des limites de ce rassemblement. En effet, l'accord unanime (aucune personne rencontrée ne m'a présenté une idée contraire) autour de la législation spéciale et répressive n'a pourtant pas donné lieu à un espace de revendication ni à un sentiment d'appartenance collective.

Les deux extraits ci-dessus de Mauro sont en ce sens éclairants, puisqu'ils permettent de relever deux points : d'une part, pour l'organisation collective, c'est l'incapacité de prendre

du recul et le décalage entre la projection de la réalité et la réalité concrète : d'autre part, c'est le ressentiment face à des comportements individuels divergents, faisant porter l'échec du mouvement également au niveau individuel. Pour ce qui est du premier point : Les caractéristiques de l'organisation clandestine ainsi que de la militarisation du processus révolutionnaire et de l'affrontement ont favorisé une déconnexion avec les enjeux réels, puisque l'isolement et l'investissement émotif permettaient de créer un éthos révolutionnaire, une image de la réalité extérieure conforme à la projection que le milieu militant s'en fait. Du coup, la possibilité de prise de recul pour comprendre ce qui se passe est entravée. C'est cette incapacité à se questionner sur soi même liée intrinsèquement aux organisations militarisées et fortement hiérarchisées qui avaient pris le dessus, prises au piège dans l'engrenage de la violence militaire, dans un « point de non-retour » (expression avancée par Mauro) qui est souvent pointée du doigt. D'autre part, la stratégie de défense de certains condamnés est vivement critiquée, puisque cette stratégie cherchait à prouver son innocence aux dépens du collectif et des autres camarades, laissant place à une appréhension dichotomique en termes de « coupables/non coupables » « sauvables/non sauvables » et impliquant de fait une nécessité de distinction, de désolidarisation à l'égard du groupe d'origine.

Cette brèche dans les mouvements subversifs permet un double mouvement. Comme le soutient Daniel Mouchard<sup>39</sup>, bien au-delà d'une simple désignation, il y a la construction d'un corps étranger, menaçant l'ordre politique et la sécurité nationale. Cette « étrangeté » si ce n'est même altérité, portée par les membres des groupes révolutionnaires qui sont présentés dès lors comme terroristes sans qu'il y ait de véritable marge d'interprétation, est elle même renvoyée entre membres des rangs subversifs avec cette logique de distinction. La consolidation d'une figure de « l'ennemi de l'intérieur » et la fracture interne aux organisations d'extrême gauche seront accentuées avec la labellisation des pratiques de collaboration donnant lieu à la figure du « repentant » puis à celui de « dissocié ». Ces figures juridiques répondent dans le même temps à l'atténuation d'une phase répressive dont les effets ont été à la mesure des dispositifs.

---

<sup>39</sup> Mouchard Daniel, Lefranc Sandrine, « Réconcilier, réprimer : les années de plomb en Italie et les transitions démocratiques dans le cône sud latino-américain ». Cultures & Conflits n° 40 (4/2000) pp. 63-89

## 2.2 Diviser pour mieux régner : logiques et effets du repentir et de la dissociation

L'Etat italien, déjà critiqué pour n'être qu'un pays « semi-démocratique »<sup>40</sup>, ne pouvait se contenter des mesures répressives législatives mises en place pour régler un problème qui était *in fine* politique. La pérennité d'un pouvoir ne peut se maintenir seulement par la violence et la répression, car si la politique répressive a asséné des coups durs aux groupes armés, elle n'a pas permis l'enrayement du renouvellement des rangs subversifs, ni la baisse de la population carcérale. C'est ainsi que nous pouvons comprendre la remarque du magistrat italien, Gian Carlo Caselli, symbole de la lutte anti-terroriste selon lequel « *c'est d'avantage grâce à la sociologie, à la psychologie et à la science politique que par la répression proprement dite qu'a été vaincue la lutte armée en Italie* ». <sup>41</sup> Cela expliquera la création des deux statuts juridiques, premièrement celui de « repentir » dès 1980, puis celui du « dissocié » en 1987. Ces deux statuts permettant globalement aux inculpés de se voir réduire leur peine à conditions de reconnaître la totalité de leurs actions, de collaborer en donnant des informations ou de demander publiquement pardon, avaient pour but de « diviser pour mieux régner », d'exploiter les failles personnelles que la vie en clandestinité favorisait.

Constatant que la révolution prolétarienne voulue par ces groupes révolutionnaires n'a pas eu lieu, et que l'Etat italien est resté en place à la fin de ces événements, nous nous demandons quels sont les mécanismes qui permettent au pouvoir central de maintenir sa domination dans cette configuration particulière. Dans « La part idéale du réel », Maurice Godelier<sup>42</sup> apporte des éléments d'analyse, en proposant l'idée que l'expression du pouvoir dominant, même s'il parvient à s'imposer par la violence, ne peut perdurer dans la manifestation de cette violence. La structure même des relations de pouvoir configurées par les groupes dominants tend toujours à acquérir le consentement des groupes dominés, ce consentement sans être de l'ordre de la croyance relève plutôt de l'ordre de l'arrangement. De fait, plutôt que de reconnaître l'exercice du pouvoir dominant comme légitime, le groupe

---

<sup>40</sup> Voir par exemple Claude Fuzier « L'analyse italienne » *L'Unité*, 21 février 1975

<sup>41</sup> Isabelle Sommier « Histoire inachevée. Enjeux et limites d'interprétations » in *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*. Dir. Marc Lazar et Marie-Anne Matard, Editions Autrement, 2010, p 133-146

<sup>42</sup> Maurice Godelier « La part idéale du réel » in *L'idéal et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Flammarion, 2010, p 168-220

dominé devient à son tour acteur de la reproduction de la domination. Donc, dans la situation théorique évoquée ici, la composante qui participe le plus à la configuration de la relation de domination est le consentement des dominés, et non l'exercice de la violence. Seul ce consentement, cette adhésion des dominés semble à même d'expliquer le maintien d'un pouvoir central coercitif. « *La formule générale des liens de dépendance et d'exploitation est la dette que contractent les dominés vis-à-vis des dominants* ». <sup>43</sup>

Toutefois, bien que le gouvernement italien ait réussi à se maintenir en place, et que certains anciens membres de groupes révolutionnaires lui aient octroyé une légitimité à exercer le pouvoir, le constat est à relativiser. En effet, cette légitimité n'a pas été reconnue par tout le monde et demeure contestée. D'autre part, une fois cette époque historique considérée comme « close » (mais l'a-t-elle été vraiment ? <sup>44</sup>), l'ordre social et politique n'a pas retrouvé un équilibre équivalent à celui d'avant les « années de plomb ». Un véritable processus, une dynamique inévitable de transformation du paysage social et politique, due à une interpénétration entre les différentes sphères qui composaient ce paysage, a eu lieu. Chaque groupe social a évolué et s'est fait influencer par l'autre. La question n'est donc plus de savoir qui a provoqué quoi, qui a alimenté quoi : est-ce que c'est l'Etat avec sa législation qui a créé une division dans les groupes, ou sont-ce des dissensions internes aux groupes révolutionnaires qui ont favorisé la création par l'Etat d'une telle législation ?

L'analyse des conditions de pérennité d'un pouvoir dominant proposée par Godelier est à exploiter ici. En illustrant la nécessité de compromis entre un Etat (la partie dominante) et ceux sur qui l'Etat gouverne (les dominés), en insistant sur le fait que pour durer, tout pouvoir de domination, même né de la violence, doit trouver un équilibre entre violence et consentement, il doit prendre la forme d'un échange de services ; son analyse permet de penser comment les « dominants » parviennent à créer les conditions où les « dominés » intériorisent ou tout du moins s'approprient les normes dominantes à des fins stratégiques, invoquent le pouvoir en place pour *in fine* le légitimer. C'est ce qui s'est passé en Italie avec la création de ces statuts.

---

<sup>43</sup> Maurice Godelier, Ibid

<sup>44</sup> Isabelle Sommier, *L'Italie des années de plomb : Un passé qui ne passe pas ?*, Mouvements n°27/28, 2003, p. 196-202

Le repentis (*il pentito*) est la personne qui en échange d'informations sur son organisation voit sa peine réduite de façon significative, voire dans certains cas « oubliée ». Le dissocié (*il dissociato*) est celui qui, en contrepartie d'une remise de peine et sans qu'il y ait à donner des informations, s'engage à reconnaître l'ensemble des délits qui lui sont reprochés et à renoncer publiquement à l'utilisation de la violence comme moyen de lutte politique. L'idée est donc de démanteler les organisations révolutionnaires et terroristes, et de réinsérer les individus. Par le biais de ces statuts, s'opère un véritable échange de services entre l'Etat et les rangs subversifs débouchant sur un processus de normalisation et de réintégration à l'ordre démocratique et dominant de ces derniers.

Les bases du statut du « repentis » étaient déjà présentes dans le décret-loi Cossiga du 15 décembre 1979, comprenant une possibilité de réduction de peine à ceux qui « aident concrètement l'autorité policière et judiciaire [...] à l'identification ou la capture des participants subversifs » (article 4). En outre, ce statut n'a pas attendu sa codification législative pour s'appliquer. Cet échange de service « remise de peine contre informations » répondait ainsi à trois objectifs :

- Codifier ce qui existait déjà et ce qui était déjà pratiqué,

-Profiter de la crise au sein des organisations provoquées entre autres par la vie en clandestinité et par le renoncement d'aspirations individuelles, et l'accroître. Selon le juriste Stefano Rodota, l'existence des repentis plongeait les organisations clandestines dans « l'ère du soupçon » et brisait la solidarité de classe.<sup>45</sup>

-Démanteler les organisations, et surtout comprendre leur fonctionnement, grâce aux informations transmises par les repentis.

Le repentis est ainsi, pendant le procès, un témoin à charge en même temps que l'accusé. Cette double position a été vivement critiquée par certains avocats, dans la mesure où l'inculpé qui a un intérêt personnel et direct peut transmettre des informations erronées.<sup>46</sup>

---

<sup>45</sup> Isabelle Sommier « Histoire inachevée. Enjeux et limites d'interprétations », Ibid.

<sup>46</sup> Ca sera le cas avec l'affaire Sofri. Adriano Sofri était un ancien dirigeant de Lotta Continua, condamné pour le meurtre du commissaire Calabresi en 1972

Enfin, face aux représailles exercées sur les repentis, ce statut comprend également un volet concernant la protection de ces derniers et de leurs familles. La confusion sémantique qu'il y a autour de la notion et du statut de repentis doit être mise en lumière et comprise dans la culture chrétienne dont il est imprégné. Alors que, finalement, la figure du repentis relève d'une tactique rudimentaire (celle du recueil d'informations et celle de la « division » pour mieux régner), elle renvoie étymologiquement à l'image de la personne qui admet ses péchés face à une divinité dont il reconnaît la supériorité. Le regret sincère et l'engagement à la réparation doivent inspirer le respect et devenir la matrice du pardon. Ce choix sémantique, bien qu'il ne corresponde pas strictement à un sens religieux, comme le soutient Orio, peut s'expliquer par la volonté de « dé-stigmatiser » les repentis, de leur faciliter leur insertion dans la vie sociale normalisée, utilisant un terme inspirant le pardon :

*Tu vois, les français ils pensent : oh l'Italie, c'est un pays catho. Ils le disaient aussi sur l'histoire du repentir. Le repentis, c'est un registre plutôt catholique quand même, avec la repentance, le pardon et tout ça non ? Non ! Après je ne veux pas défendre les cathos, mais la repentance catho, après ça peut être faux-cul, mais c'est une repentance qui prévoit l'envie d'expiation, et au moins de contrition. Qu'est-ce que c'est contrition ? Eh bien dans la forme moderne, tu vas dire « J'ai tué Orio » et le confesseur te dit « Bon, dites sept Ave Maria, cinq Notre Père » etc. Le repentir prévu par l'état d'urgence c'est exactement le contraire. Tu te repens, tu jettes l'expiation sur un autre, tu jettes l'autocritique à un autre, et en plus, même la contrition... la plupart de ces zozos, ils sont arrogants ! [...] Il y en a moins qui sont dignes et qui ont disparu de la scène. Mais les gens qui montent, très agressifs, en disant « Oh lala, nous on a compris ». En plus, il n'y en a pas un qui a eu un cas de conscience, c'est à dire il était au milieu d'une organisation, et il disait « Ah lala, je ne suis plus d'accord, j'ai une prise de conscience, on ne peut pas utiliser de la violence ». Pas un ! La plupart c'était quand ils se sont trouvés dans les mains de la police, de la justice, que leur conscience s'est réveillée. Et donc, au moins ils devraient se taire. Extrait entretien Orio*

Le repentir (*il pentimento*) en termes de pratique judiciaire permet d'une part une imposition unilatérale de la parole de l'Etat ce qui revient à une normalisation de la société italienne. D'autre part, en renforçant le rôle de l'Etat (c'est l'Etat qui exempt le « terroriste » légitime de sa peine, c'est l'Etat qui devient bénéficiaire de la dette produite par l'opération, et le « terroriste » redevant) le repentir renouvelle la stigmatisation et renforce la figure de l'ennemi intérieur tant dans la société globale, mais également et surtout au sein même des organisations révolutionnaires : l'ennemi n'est plus simplement celui qui est présenté comme terroriste, mais c'est plutôt celui qui ne se repent pas. Les effets sont à la hauteur de la mesure

judiciaire, « l'ère du soupçon » est entérinée. Plusieurs des personnes rencontrées m'ont avoué être parties en cavale suite à la peur d'être dénoncé, suite aux craintes à l'égard des repentis. C'est le cas de Mauro qui m'en fait le récit :

*Moi je vais te dire une chose [Il baisse le ton]. Quand je suis parti en cavale. Je suis parti en cavale en 82, parce qu'il y a un mec, c'était le seul qui pouvait faire le lien entre mon faux nom et mon vrai nom, le seul qui me connaissait vraiment, les autres ne me connaissaient que sous mon pseudonyme. Donc le seul à savoir qui j'étais réellement. Par contre, il était sous mandat d'arrêt, parce qu'il avait été dénoncé par un autre. Au bout de quelques jours, il me dit qu'il en peut plus, qu'il n'arrive pas, qu'il ne veut pas être loin de sa fiancée... Ce que je te dis, quand tu fais un choix dans ta vie, et qu'à la première difficulté, que tu te rends compte que tu peux mourir, que tu peux aller en prison etc. tu ne veux plus, la panique totale... Bon moi j'étais sûr que le mec il allait rentrer un jour ou l'autre et qu'il allait tout avouer. Donc je lui dis « écoute, fais moi un service, donne moi encore un peu de temps, deux jours, que je puisse me préparer pour [il frappe sa paume contre le haut de sa main] m'échapper » il me dit d'accord ok. Donc on fait comme ça, dans deux jours, parce que je ne peux pas partir à l'improviste comme ça, je dois quand même m'organiser. On se quitte, il était huit heures du soir. Je rentre chez moi, et je n'étais pas du tout convaincu parce que le mec avait vraiment l'air lessivé. J'avais 22 ans, même pas 21. Donc je me dis putain... Je rentre chez moi en me demandant quoi faire. A l'époque j'étais encore chez mes parents. Donc je dis à mes parents « écoute j'ai trouvé un boulot à la volée, il faut que je parte tout de suite parce que demain je commence à 6h du matin » En plus, je venais d'avoir mon permis pour le poids lourd. Donc je leur dis que je vais faire ce travail dans une autre ville, et qu'il faut que je parte. **Vos parents, ils ne savaient pas du tout ?** Non, pas du tout. Donc je dois partir tout de suite etc. Je pars donc. Parce que le mec je le sentais pas du tout. Et figure-toi que, le mec, vers 5 heures du matin, il est arrêté. Et le premier nom qu'il a dit c'était le mien. Evidemment, moi j'étais déjà parti. Donc c'est pour te dire la situation tendue dans laquelle on était. Il y avait du désespoir partout. La situation était vraiment très dramatique. Tu ne te rends pas compte de la panique dans laquelle on était, tous. Extrait entretien Mauro*

Le « dissocié », statut qui ne sera officialisé par l'Italie qu'en 1987 alors même qu'il s'appliquait déjà dans les faits auparavant, visait à récompenser ceux qui avant même leur procès avaient reconnu tous les crimes et délits qui leur étaient imputés, avaient renoncé à l'utilisation de la violence comme moyen de lutte politique et de fait affichaient une distance vis-à-vis de leur organisation. Cela n'impliquait donc pas une nécessité de collaboration avec la justice, il n'y avait pas l'obligation de transmettre des informations pour obtenir le statut de « dissocié », mais d'afficher une dissociation au sens premier du terme, soit une rupture, une séparation de l'individu face à l'organisation, ainsi que, bien que cela puisse prêter à confusion avec le premier statut, une repentance, soit une manifestation publique de ses

regrets et une demande de pardon. Cette pratique est d'autant plus frappante qu'elle est née dans les rangs mêmes des mouvements contestataires. En effet, la logique de la dissociation (*dissociazione*) est plus subtile que celle du repentir, en ce sens qu'à l'origine elle repose sur la volonté interne de s'extraire et de combattre une partie de son organisation d'origine. A ce titre, nous pouvons citer le document dit des « 51 » ou de l'« aire homogène » élaboré par des détenus de la prison de Rebbibia à l'été 1982, co-rédigé et signé par Toni Negri. Ce document théorisait et prônait la « dissociation » en écho à la première loi sur les repentis. Cette initiative privée d'anciens militants présentaient des intérêts certains pour l'Etat. La pratique de la dissociation réglait le problème de surpopulation carcérale, elle contribuait au démantèlement cette fois-ci de l'intérieur des organisations clandestines, et assurait les conversions à l'ordre politique majoritaire des inculpés.

La logique de la dissociation repose ainsi sur une rhétorique de la division, opposant les « mauvais/méchants » et les « bons/gentils », ces derniers étant ceux qui confessent et clament la « rémission de leurs péchés ». Cette dichotomie accentuée par un enjeu de distinction prend racine dans les rangs subversifs, et est dans une certaine mesure intériorisée si ce n'est même provoquée par ces derniers. Les dissensions internes aux organisations apparaissent et sont mises en exergue<sup>47</sup>. L'influence de la figure du repentir, qui a été le premier échange de services entre l'Etat et les membres des groupes armés (échange d'informations contre réinsertion sociale et protection), a été importante dans la création de la figure du dissocié. La dissociation peut ainsi illustrer le processus d'incorporation et d'adhésion des normes dominantes par les dominés, au point que ces derniers en fasse la demande.

*Les dissociés... ils étaient peut-être plus dangereux que les repentis. Dans ce sens que, si les repentis ont fait des dégâts parce qu'ils ont fait arrêter pas mal de monde, les dissociés ils ont créé une culture, une culture de renonciation à la lutte, du fait qu'après l'engagement tu peux partir comme s'il ne s'était rien passé, dire « oui on a fait tout ça mais c'était de la connerie ». C'était vraiment l'effet de la réintégration à l'ordre politique imposé* Extrait entretien Mauro.

Parler de dissociation revient également à parler du long processus de détachement individuel vis-à-vis de l'organisation collective clandestine, de l'essoufflement de cette

---

<sup>47</sup> Un exemple de dissensions internes aux mouvements peut être le slogan du groupe Democrazia Proletaria en 1978 « Ni avec l'Etat ni avec les BR », faisant allusion aux méthodes terroristes et aux meurtres perpétrés par les Brigades Rouges.



dernière, de la revanche des aspirations individuelles qui étaient amenées à disparaître dans la révolution prolétarienne, et plus prosaïquement à l'idée de « sauver sa peau » face à la perspective d'incarcération :

*Je me dis... peu de gens peuvent l'admettre ça. Mais franchement. Il valait mieux se dissocier parfois, quand tu as une famille tout ça, que de passer 10, 15 ans de galère en prison. Donc je comprends, quand on doit sauver sa peau. Il y avait la fuite aussi, nous on l'a fait, mais il n'y avait pas non plus beaucoup d'autres solutions.* Extrait entretien Lisa

La dissociation, telle que pratiquée en Italie, donne à l'aveu une fonction juridico-religieuse. Par une « rémission des péchés » elle permet un processus de normalisation, de conversion à l'ordre politique dominant, de conditionnement des conduites politiques. Dans cette pratique, on peut y voir une réhabilitation à double vitesse : d'une part l'individu reconnaît la légitimité de l'ordre établi et de ses règles du jeu, qu'il s'engage à respecter. D'autre part, l'Etat conséquemment à la déclaration du requérant, assure sa réinsertion sociale par l'intermédiaire de remises de peine, de régimes de semi-liberté puis de libération conditionnelle. « *Pour former ou pour se reproduire de façon durable, des rapports de domination et d'exploitation doivent se présenter comme un échange et un échange de services.* »<sup>48</sup> Toutefois, la dissociation pose un problème majeur à l'égard de l'écriture de l'histoire. En ce sens que s'inscrivant dans des procédures judiciaires qui opéraient selon un mode spécial et non commun, le repentir et le dissocié produisent de la matière juridique (accusations, informations, illégitimisation de la lutte armée) qui sera dans le cas italien transformée en vérité historique. Autrement dit, le repentir et le dissocié participent à l'annexion de la parole des « exclus » (les personnes ayant fait le choix de la lutte révolutionnaire) à l'ordre du discours étatique, et consignent la mémoire aux mains de l'Etat.

*[En parlant de Toni Negri] Je trouve que lui, l'idée d'avoir voulu élaborer ce truc de la dissociation, ça a été l'accident de parcours de sa vie... Moi je ne veux pas jeter la faute. Ils l'ont accusé tellement de trucs surdéterminés d'être le grand vieux des Brigades Rouges, qu'il a réagi en se rangeant dans une dénégation[...]. Moi je [lui] disais que ça consigne à la mémoire le fait que tu enlèves aux autres toutes leurs raisons d'être [...] En plaidant innocent, ça signifie que tu admets, du moins tu présentes qu'il y a un groupe de fous fanatiques qui sont responsables de tout, même si tu dénonces personne. Même au*

---

<sup>48</sup> Maurice Godelier « La part idéale du réel » in *L'idéal et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Flammarion, 2010, p 168-220

*point de vue de ce que tu transmets pour la mémoire historique. ce que tu transmets ça ne vaut pas ! C'est ça ce que je disais à Toni. C'était ça la dissociation. Avec la phrase d'Erri de Luca, ils auraient dit « ce n'est pas vrai que nous on n'était pas compatibles avec la violence. Nous jamais » Il ne manquait plus qu'ils disent « nous on est à la faveur de la propriété privée, on n'a jamais dit qu'il fallait saboter le travail » !. Tu dis qu'est-ce que ça me fout, je ne dois pas la vérité à un connard de juge. Mais ce n'est pas juste un connard de juge. C'est la société du spectacle, c'est les médias, c'est la transmission de la mémoire qui reste. Extrait entretien Orio*

*L'histoire est gérée par les vainqueurs non. Ils ont pris la..chez nous il y a une version judiciaire sur ces années, qui est devenue la version historique. Mais on ne peut pas faire l'histoire avec les juges, on fait l'histoire avec les historiens. Mais chez nous ce n'est pas comme ça. La version officielle est celle des juges, celle des poursuites judiciaires. On parle des années de plomb, on parle de terrorisme. Ca c'est la version officielle. Extrait entretien Enrico*

Reprenant Godelier, le cas de la justice italienne et des groupes révolutionnaires italiens pendant les « années de plomb » correspond à l'analyse faite sur la pérennité d'une domination : La plus forte des deux composantes n'est pas la violence des dominants, mais le consentement des dominés, consentement qui semble à même d'expliquer le maintien du pouvoir. Comme on a pu le voir, le cas de ces groupes révolutionnaires illustre la façon dont les dominés peuvent se saisir des catégories établies par les dominants et sous-tendant les rapports sociaux (les « terroristes », les « repentis » donc ceux qui peuvent encore se racheter), et les mobilise au sein même de leur relations interindividuelles. Plusieurs années après son installation en France, Toni Negri faisant ainsi cette déclaration : *«La différence fondamentale entre Autonomie Ouvrière et les Brigades Rouges est que les BR étaient une organisation terroriste, au sens traditionnel, alors que Autonomie ne le fut jamais. Autonomie fut un large mouvement d'association politique également violente, mais qui n'a rien à voir avec le terrorisme. [...] C'est donc là la différence fondamentale, une différence d'organisation, de stratégie, de formes de lutte, d'identification des sujets sociaux, d'idéologie. C'est une différence comme entre le jour et la nuit »*. La dissociation reposait ainsi sur la distinction des militants et détenus politiques, entre les « terroristes », et les autres.

Les processus de désolidarisation et d'individuation des membres des groupes révolutionnaires, impulsés par la législation répressive italienne et particulièrement avec les pratiques du repentir et de la dissociation, ont eu des répercussions immédiates. En quelques années, la majorité des effectifs de rangs subversifs tombe, alors que ces derniers avaient

perduré pendant plus d'une dizaine d'années. Ainsi, entre 1975 et 1985, on compte près de 4087 condamnations et incarcérations relatives à la participation à la lutte armée<sup>49</sup>. Dans le même temps une véritable panique s'installe auprès des organisations révolutionnaires, laissant apparaître des comportements divergents et inconciliables (entre les irréductibles, les repentis, les dissociés...), ainsi qu'une fragmentation interne qui signe leur « extinction ». Toutefois, si les effets ont été immédiats, ils ne sont pas pour autant atténués aujourd'hui, et se ressentent tant au sein de la société civile qu'entre exilés italiens.

Ces ressentiments tiennent en partie à la nature des procédures judiciaires et à la gestion du conflit : loin d'avoir pensé une véritable réconciliation entre tous les acteurs, le montage politico-juridique s'est focalisé sur des procédures de remissions individuelles (et non collectives) intimement liées aux processus de répression, et qui, par le biais du repentir et de la dissociation, ont propulsé l'individuation et la fragmentation des mouvements révolutionnaires, et ont exacerbé la figure de l'ennemi de l'intérieur érigée comme barrière d'altérité, nouvelle source d'enjeux. L'exemple du débat sur l'amnistie, plusieurs fois lancé mais jamais abouti, est à ce titre significatif : « *Que l'amnistie soit ou non souhaitable sur un plan normatif (ce qui n'est pas le propos de ce texte), ces impasses juridiques montrent que les représentations qui sous-tendent ce processus, dépendantes de la logique de l'ennemi intérieur, n'ont pas disparu.* »<sup>50</sup> Au sein même des exilés italiens, nous retrouvons ces contradictions, ces représentations diverses laissant entrevoir la permanence d'une logique de « l'ennemi de l'intérieur », distinguant ceux qui sont restés « dignes » de ceux qui ont collaboré, et admettant une compréhension et une empathie relativement variables à l'égard de ces-derniers. Entre des exilés les considérant comme « des imposteurs, ayant renié leur passé » et d'autres mettant en avant le désespoir et la nécessité immédiate qui les ont poussés à faire le choix de collaborer et de se dissocier, les comportements restent nombreux, et les ressentiments également, ne permettant pas l'établissement d'une cohésion de groupe.

---

<sup>49</sup> Isabelle Sommier, *L'Italie des années de plomb : Un passé qui ne passe pas ?*, Mouvements n°27/28, 2003, p. 196-202

<sup>50</sup> Daniel Mouchard, « Réconcilier, réprimer : les "années de plomb" en Italie et les transitions démocratiques dans le cône sud latino-américain », *Cultures & Conflits* n°40, p 65

\*\*

En Italie, le processus de sortie du conflit armé s'est retrouvé bloqué par un enlèvement dans des procédures judiciaires complexes et parfois incroyablement longues. A ce titre, et pour ne prendre que le cas de Toni Negri, les chefs d'inculpation à son encontre se sont successivement multipliés : inculpé dans un premier temps d' « association subversive », puis de « constitution de bande armée », d' « insurrection armée contre les pouvoirs de l'Etat » (créé avec la loi Cossiga de 1979), de « concours et responsabilité morale » dans les affrontements entre forces de polices et militants d'extrême gauche dans les années 1970, ainsi qu'une responsabilité dans l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro. Certains de ces chefs d'inculpation ont été peu à peu mis de côté, mais d'autres persistent, au niveau juridique comme au niveau de l'opinion publique. Aujourd'hui encore, Negri est touché par une stigmatisation toujours vive, le présentant dans les médias comme « le grand vieux », complice et coupable de la mort de Moro. Il ne peut exercer en tant que professeur, n'a plus de droits civiques et est inscrit sur la liste des terroristes internationaux.

Dans la gestion du conflit et la recherche d'unité politique autour de celle-ci, il y a obligatoirement la nécessité de définir les limites, de créer de l'exclusion, ou en d'autres termes du « nous » et du « eux ». Comme nous le rappellent les enseignements de la sociologie, la catégorisation joue un rôle dans la production, reproduction, transformation des individus et des groupes. C'est donc par un travail de désignation qu'on crée des populations minoritaires, marginales, stigmatisées etc. Ce travail de catégorisation a lieu dans une sphère microsociale, de relations interindividuelles, mais aussi à une échelle macro sociale, dans les rapports entre groupes constitués, ou institués. Dans le cas italien, il y a dès lors un véritable processus d'exclusion qui s'opère suite à ça, tant à un niveau intérieur, avec l'emprisonnement ou avec la restriction des droits de certaines personnes, qu'à un niveau extérieur représenté par le phénomène d'exil qui a bien des égards illustre à la fois cette phase répressive et ce blocage de réconciliation. Ainsi, « les stratégies étatiques de désignation et de répression de l'ennemi intérieur ont pour conséquences des processus de stigmatisation et d'exclusion »<sup>51</sup>, tant physique que symbolique, de ce groupe ennemi.

---

<sup>51</sup> Mouchard Daniel, Lefranc Sandrine, « Réconcilier, réprimer » Ibid. p 11

Face à l'ampleur du conflit, à l'appareil juridico-politique créé et mobilisé, à la multitude des acteurs concernés conjugués à la diversité des parcours et des expériences inhérentes aux différences théoriques et pratiques des groupes d'extrême gauche, nous pouvons nous questionner sur les possibilités et les formes de production mémorielle. Comment s'est écrite l'histoire, comment a-t-elle été saisie par les acteurs ? C'est à ces questions que tâchera de répondre la deuxième partie.

## DEUXIEME PARTIE : Possibilités de construction des mémoires collectives et individuelles

### 1. Expulsion et exclusion de « l'ennemi de l'intérieur » : l'exil en France

*« C'est l'épouvantail. Nous sommes devenus des épouvantails. Ces fantômes qu'on met dans les champs contre les oiseaux. Pour faire peur. J'ai la fonction sociale d'un épouvantail. Je sers à dire aux gens « ne devenez pas comme ça » »*

Extrait entretien Enrico

#### 1.1 Doctrine Mitterrand et constitution d'une « communauté » d'exilés italiens en France

A la fin des années 1970 et au début des années 1980, on comptait en France, et spécifiquement à Paris, la présence de quelques centaines d'Italiens, fuyant la justice de leur pays en raison de leur appartenance, réelle ou supposée, aux mouvements et organisations de lutte armée qualifiés de « terroristes ». Le nombre important de demandes d'extraditions présentées par le gouvernement italien, et le refus de la France d'extrader la plupart d'entre eux constituèrent un sujet d'embarras pour les deux pays. Là où auraient pu voir le jour des altérations des relations franco-italiennes, c'est en 1985 que François Mitterrand définit un compromis connu par la suite comme « doctrine Mitterrand », réglant, du moins pour un temps, le problème de ces réfugiés italiens, et permettant un apaisement diplomatique.

L'analyse juridique du cas de ces exilés italiens en France ne peut être posée en termes de droit d'asile stricto sensu (bien qu'appelés « réfugiés », par eux mais aussi par les autorités françaises, ils ne répondent pas de la convention de Genève, nous le verrons), mais en termes de politiques migratoires (accueil et séjour d'étrangers) et de relations diplomatiques (liens avec l'Italie, lutte contre le « terrorisme »<sup>52</sup>). Pour accéder à une analyse des expériences et conditions d'exil, ainsi que de l'organisation de la communauté d'exilés italiens à ses débuts, il faut passer en amont par l'analyse du dispositif qui leur a permis de s'installer en France.

---

<sup>52</sup> Rappelons quelques précautions quant à l'usage de ce terme parfois quelque peu « fourre-tout » : l'utilisation de ce mot tel quel fait référence ici aux discours politiques institutionnels. Ce mot n'est évidemment pas reconnu ni utilisé en termes d'auto-désignation par les exilés eux-mêmes.

Par conséquent nous verrons dans un premier temps le contexte de l'arrivée de la gauche au pouvoir en France et les origines et la portée de la doctrine Mitterrand.

Juridiquement parlant, la présence de ces italiens en France se place hors de la Convention de Genève, et donc ne répond pas à une procédure de demande d'asile, mais plutôt à un positionnement idéologique de la France et de négociations diplomatiques franco-italiennes. Pour cela, la France a utilisé comme outils, de façon exclusive et spécifique, des procédures administratives classiques (autorisation de séjour, types de titres de séjour, autorisation de travailler etc.), bien que celles-ci n'aient pas toujours été automatiques, comme le soulèvent certains entretenus, m'avouant ne pas avoir eu de papiers avant un certain moment :

*[Comment ça se passait pour bénéficier de la parole donnée] On vous donnait un titre de séjour et voilà ? Non, ça non. Ça c'est arrivé avec Jospin. On n'avait pas de papiers, on était des sans papiers, mais acceptés sur le territoire. On était quand même dans une situation incroyable, dans laquelle on ne pouvait même pas retirer un papier à La Poste, parce qu'on n'avait pas de papier. On n'avait rien du tout. Donc on ne pouvait pas travailler. Mais si quelqu'un nous arrêtait dans la rue, on sortait le papier de la police et voilà. On était bien fichés, ils savaient. Quand la gauche monte au pouvoir avec Jospin, on essaie des démarches pour essayer de légaliser cette situation, et on arrive à obtenir un permis du juge. Donc lorsqu'on arrive à la préfecture, on était avec des gens qui connaissaient notre situation, donc ils savaient bien qui on était, et voilà ils nous ont donné des permis de séjours. **Et comment vous faisiez avant ?** Eh bien, on travaillait au noir, des petits boulots, la famille aidait, les amis, la petite communauté de réfugiés aussi. Extrait entretien Mauro*

Cette fragilité juridique dans laquelle ils s'inscrivent dès leur arrivée ne sera pas sans conséquences au niveau de la cohésion et du fonctionnement du groupe d'exilés, nous le verrons plus loin. Le fait que ces italiens soient placés hors de l'asile conventionnel peut s'expliquer entre autres par le risque majeur d'exclusion auquel s'exposaient les Italiens venus en France durant les années 1970. Accusés de terrorisme, se trouvant en situation de fuite et recherchés par les autorités de leur pays, ils entreraient en conflit avec le principe de protection internationale, entraveraient la lutte contre l'impunité à laquelle sont soumis les pays (d'autant plus les pays membres de la Communauté économique européenne) et porteraient gravement préjudice aux liens diplomatiques franco-italiens.

Pour ce qui concerne l'extradition, on peut la définir comme la « *procédure selon laquelle l'Etat requis livre une personne appréhendée sur son territoire à l'Etat requérant qui la*

*réclame pour exercer contre elle des poursuites pénales ou lui faire exécuter une peine »<sup>53</sup>.* L'extradition se situe ainsi au croisement de la politique pénale et des relations diplomatiques. Pour qu'un individu non consentant soit effectivement extradé, il faut un obligatoirement un avis favorable de la chambre d'instruction. Si l'avis de la chambre d'instruction est défavorable, l'administration est tenue de refuser l'extradition. Dans la situation inverse, l'administration du ministère de la Justice, sur accord du Premier ministre, est libre de donner suite à l'extradition. Cette situation peut mettre le pays requérant ou le pays requis dans une situation embarrassante. En effet, il est tout aussi délicat de ne pas donner suite à une extradition sans s'exposer aux récriminations du pays requérant, que d'exécuter l'avis de la justice sans s'exposer aux critiques internes des défenseurs du droit d'asile. C'est entre ces deux possibilités que les autorités françaises ont dû naviguer concernant les dossiers italiens<sup>54</sup>. A l'époque de la doctrine Mitterrand, la procédure d'extradition entre la France et l'Italie était réglée par la convention bilatérale du 12 mai 1870 qui prévoyait déjà que l'extradition ne pouvait avoir de suite lorsqu'elle relevait d'infractions à caractère politique. Cette exclusion sera reprise par la Convention européenne d'extradition dès 1986.

Le langage courant désignant ces italiens comme "réfugiés" alors qu'ils ne répondent pas aux critères tels que présentés dans la convention de Genève ne peut s'expliquer entièrement par un simple fait anecdotique ni par un abus de langage. C'est d'une part une auto-attribution faite par les exilés, revendiquant par là le caractère politique de leur situation. D'autre part, la rhétorique et la perspective idéologique dans lesquelles s'est placé François Mitterrand et par extension son gouvernement, inscrivent solidement le cas de ces Italiens dans le thème de l'asile. Ce discours politique doit être analysé afin de comprendre le positionnement du Président de la République à l'égard des extraditions jusqu'à l'aboutissement de sa «doctrine». En 1981, François Mitterrand, candidat de l'Union de la Gauche, remporte l'élection présidentielle. Cette arrivée de la gauche au pouvoir a créé de profondes modifications quant à la gestion des extraditions italiennes. En effet, avant 1981, les gouvernements sous la présidence de Giscard d'Estaing avaient une forte propension à donner

---

<sup>53</sup> <http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/extradition.html>

<sup>54</sup> Jean Musitelli « L'impact des années de plomb sur les relations diplomatiques franco-italiennes » in *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*. Dir. Marc Lazar et Marie-Anne Matard, Editions Autrement, 2010, p 356 - 370



suite aux extraditions vers l'Italie. En 1980, sur treize demandes à caractère politique, neuf ont été accordées<sup>55</sup>, une proportion qu'on ne retrouvera plus par la suite. En premier lieu, régnait chez la gauche française une vision relativement pessimiste de l'Italie considérée comme un pays dominé par la Démocratie Chrétienne (DC), au pouvoir depuis 1946, point qu'on a déjà pu aborder plus haut. La magistrature était également vue comme corrompue, présentant des dossiers d'extraditions incomplets alors même que certains inculpés avaient disparu. Étaient également critiqués le fort taux d'emprisonnement<sup>56</sup>, la précarité des garanties individuelles, et la tendance de la législation italienne à mettre en place des lois d'urgences<sup>57</sup>. En somme, l'Italie était vue comme un pays « à moitié démocratique »<sup>58</sup>, il fallait donc se montrer indulgent envers ceux qui s'opposaient au « régime », même par la violence. À ce titre, citons la déclaration pour le moins ambiguë de François Mitterrand en réaction à la mort d'Aldo Moro publiée dans l'organe de presse du Parti Socialiste Français, *L'Unité*, disant que « toute société et en tout temps a produit des révoltes [et elles] sont parfois nécessaires, rien toutefois ne pouvant justifier le crime. Violence et violence, peur et peur, sang et sang, chacun y perd, chacun s'y perd »<sup>59</sup>. Cette déclaration paraît légitimer certaines violences politiques.

L'arrivée de la gauche au pouvoir laisse donc supposer un traitement favorable à l'égard des Italiens demandeurs de refuge en France, du moins si l'on s'en tient à la culture politique du président, et aux enjeux que représentait l'alliance électorale de la gauche. En effet, la stratégie électorale établie par Mitterrand, et par extension par le Parti Socialiste, pour accéder au pouvoir et son positionnement par la suite à l'égard des extraditions ont des liens étroits. Persuadé que pour battre Giscard d'Estaing il fallait marquer une coupure nette avec le gouvernement de droite et donc faire un vrai virage à gauche, il avait mis au centre de son

---

<sup>55</sup> Jean Musitelli, « L'impact des années de plomb sur les relations diplomatiques franco-italiennes », Ibid.

<sup>56</sup> En 2003, on compte encore 224 prisonniers ex-activistes de gauche, dont 176 condamnés pour des crimes de sang, plus de 90 à perpétuité et 147 pour plus de quinze ans. Isabelle Sommier « Les années de plomb » : un « passé qui ne passe pas », *Mouvements* 2003/3 n° 27-28, p 196-202

<sup>57</sup> Marco Gervasoni « La gauche italienne, les socialistes français, et les origines de la « doctrine Mitterrand » » in *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*. Dir. Marc Lazar et Marie-Anne Matard, Editions Autrement, 2010, p 323-338

<sup>58</sup> Voir par exemple Claude Fuzier « L'analyse italienne » *L'Unité*, 21 février 1975

<sup>59</sup> François Mitterrand, « Ma part de vérité », *L'Unité*, 12 mai 1978

discours le thème des droits civils, présentant la France comme le pays des droits de l'Homme et comme une terre historique d'asile. Une fois au pouvoir, il convenait donc de conserver cette unité et cette cohérence politique. Ainsi, avant et après son élection, *L'Unité* défendait vivement les personnes sous mandat d'extraditions en faisant valoir que la France était le pays des droits de l'Homme et de l'asile et que cela faisait partie de son identité<sup>60</sup>. Néanmoins, le cas des Italiens continuait à poser problème, de par l'impossibilité à présenter les membres de mouvements armés (notamment ceux des groupes clandestins) comme des personnes persécutées susceptibles de se voir accorder l'asile politique. Comme déjà présenté plus haut, les faire reconnaître comme réfugiés dans le sens de la convention de Genève aurait porté gravement préjudice aux relations franco-italiennes déjà affaiblies. C'est donc dans une logique d'extension du droit d'asile, réaffirmée par le garde des sceaux Robert Badinter et le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre, que se place le gouvernement, en acceptant la présence de ces italiens sur le territoire et en opérant un gel des extraditions car liées à un motif politique. « *Nous avons une tradition qui s'appelle droit d'asile et qui fait qu'un pays comme le nôtre refuse d'extrader hommes et femmes recherchés par d'autres pays pour des raisons politiques* », déclarait François Mitterrand dès 1977<sup>61</sup>.

Toutefois, cette vision large de l'asile était mal perçue par les Etats voisins. L'Italie en premier lieu, considérait que la France entravait sa souveraineté et devenait par la même occasion « un repaire de terroriste »<sup>62</sup>. Cette pression croissante, reliée à la volonté de la France de renforcer la coopération européenne, amène l'État français à délimiter sa politique d'extradition et à trouver un *modus vivendi*. C'est dans ce contexte que François Mitterrand décide de s'impliquer directement et personnellement dans ce dossier, afin d'y définir une règle *ad hoc* en matière d'extradition. Son intervention se fait sur des considérations externes (risque de dégradation de la situation et des relations avec l'Italie) et internes (dissensions dans la société française et à l'intérieur du gouvernement à l'égard des extraditions liées à une peur de terrorisme en France). « *La 'Doctrine Mitterrand' se signale par sa simplicité. Elle consiste à affirmer que les Italiens installés [en France et notamment] à Paris qui sont poursuivis pour des faits liés à l'action politique violente ne seront pas extradés, sauf s'ils se*

---

<sup>60</sup> Cela a été le cas par exemple avec Sergio Ardaù, « France terre d'asile », *L'Unité*, 2 février 1973

<sup>61</sup> *La Repubblica*, 1<sup>er</sup> décembre 1982

<sup>62</sup> Jean Musitelli, « L'impact des années de plomb sur les relations diplomatiques franco-italiennes », *Ibid.*

*sont rendus coupables ou complices de crimes de sang ou s'ils continuent à avoir, depuis le territoire français, une activité terroriste. »<sup>63</sup> Cette doctrine est une initiative de Mitterrand qui a été construite sans concertation avec le gouvernement. C'est le 25 avril 1985, à l'occasion d'un discours devant le 65<sup>e</sup> congrès de la Ligue des droits de l'Homme que le président officialisera cette pratique. Ainsi, il déclarait : « *Oui, j'ai décidé l'extradition, sans le moindre remords, d'un certain nombre d'hommes accusés d'avoir commis des crimes. Je n'en fais pas une politique. Le droit d'asile, dès lors qu'il est un contrat entre celui qui en bénéficie et la France qui l'accueille, sera toujours et a toujours été respecté ; il n'était d'ailleurs pas demandé, dans la circonstance, en temps utile. Je refuse de considérer a priori comme terroristes actifs et dangereux des hommes qui sont venus, particulièrement d'Italie, longtemps avant que j'exerce les responsabilités qui sont miennes. [...] Parmi eux, sans doute une trentaine de terroristes actifs et implacables. [...] Ceux qui n'ont pas été extradés doivent être apaisés dans leurs inquiétudes, et ceux qui méritent de l'être doivent craindre l'avenir. Nous ne les épargnerons pas. [...] Je dis hautement : la France est et sera solidaire de ses partenaires européens, dans le respect de ses principes, de son droit : elle sera solidaire, elle refusera toute protection directe ou indirecte pour le terrorisme actif, réel, sanglant. »<sup>64</sup>**

Son objectif était ainsi de lutter contre l'image laxiste en matière de lutte contre le terrorisme que les Etats voisins et l'Italie avait donné à la France, et de, *in fine*, dissuader les « vrais » terroristes de venir ou même de rester en France. En effet, tout en conservant l'orientation « humaniste » et « protectrice » de l'asile français et en insistant sur la notion de « crimes de sang », il était question de rompre avec l'idée d'une France où l'impunité serait possible et d'écarter les terroristes qui étaient restés engagés dans la lutte clandestine. La « doctrine Mitterrand » est donc un engagement oral qui aboutit à une pratique spécifique (entres autres, celle de ne pas extradier les ex-terroristes en France, sauf ceux ayant commis des crimes de sang). Elle ne repose donc pas sur une jurisprudence, n'a pas de base juridique, mais relève plutôt de mesures administratives.

---

<sup>63</sup> Jean Musitelli, « L'impact des années de plomb sur les relations diplomatiques franco-italiennes », Ibid. p 365-366

<sup>64</sup> Discours au Palais des sports de Rennes, 1er février 1985 - <http://www.mitterrand.org/Terrorisme-et-droit-d-asile-la.html>

Coïncidant avec l'arrivée au pouvoir en Italie du socialiste Bettino Craxi, cette « doctrine » eut l'effet d'apaisement souhaité. Elle permit à la France de contrer le laxisme qui lui était reproché, d'afficher sa solidarité auprès de l'Italie contre le terrorisme, d'asseoir sa souveraineté en matière d'asile et d'extradition, tout en insistant sur le fait que le dispositif fonctionnera à condition que la magistrature italienne produise des demandes solidement étayées. Suite à une rencontre avec Bettino Craxi, François Mitterrand a l'occasion de préciser encore ce que sera l'attitude de la France en la matière : « *Nous avons environ trois cents Italiens réfugiés en France depuis 1976 et qui depuis qu'ils sont chez nous, se sont "repentis" et auxquels notre police n'a rien à reprocher. Il y a aussi une trentaine d'Italiens qui sont dangereux mais ce sont des clandestins. Il faut donc d'abord les retrouver. Ensuite ils ne seront extradés que s'il est démontré qu'ils ont commis des crimes de sang. Si les juges italiens nous envoient des dossiers sérieux prouvant qu'il y a eu crime de sang [...] alors nous accepterons l'extradition.* »<sup>65</sup> Cette logique d'extension de l'asile menée par le gouvernement Mitterrand a créé un « appel d'air », expression rapportée et utilisée par certains de mes entretenus.

*Quand Mitterrand a énoncé ça, alors tout le monde a commencé à dresser les oreilles. On nous écrivait là où on était que quelqu'un qui disait que s'il était élu il renversait la procédure, la logique de Giscard [...] et qu'il n'y aurait plus d'extraditions politiques. [...] Nous on était au Danemark, on a commencé à acheter tous les jours Le Monde pour suivre. Et donc on a commencé à penser à venir ici, en France. Quand on est arrivés ici, on a eu la divine surprise que les avocats... quand on est arrivés à Paris on était arrivé avec des faux papiers, des trucs. Ils nous disent qu'il y avait déjà, calculé par les services du cabinet, 700 réfugiés italiens ! Fin 1981. Donc moi j'étais hyper content. Ça a fait ce truc... avant la déclaration, et après quand il a été élu le 10 mai 1981 et après quand ils ont commencé à appliquer ces politiques, ça a fait appel d'air. Les gens sont venus de partout. Il y avait des gens qui étaient déjà au Mexique, au Nicaragua, des gens dans le Moyen-Orient, des gens en cavale en Italie... Extrait entretien Orio*

Dès l'été 1981, on recensait près de trois cent italiens (et non sept cent) contre une centaine un an auparavant<sup>66</sup>. La logique à l'œuvre était alors d'éviter le confinement dans la clandestinité de ces personnes en leur livrant des titres de séjour, ce qui permettait également

---

<sup>65</sup> <http://www.mitterrand.org/Terrorisme-et-droit-d-asile-la.html>

<sup>66</sup> Jean Musitelli, « L'impact des années de plomb sur les relations diplomatiques franco-italiennes », Ibid.

de « contrôler » cette population. D'autre part, du fait que les demandes d'extraditions italiennes n'avaient pas de suite en raison de leur caractère politique, cela excluait de fait l'argument criminel et donnait dans le même temps une reconnaissance politique aux individus concernés. Cette « déclandestinisation » et cette reconnaissance informelle n'a pas laissé indifférents mes entretenus, dont Lisa :

*La doctrine Mitterrand c'était donc une reconnaissance politique pour vous ? Mais oui ! Ce n'était pas de l'opportunisme, c'était... un compromis... c'est ça l'Obligation qu'a une démocratie, d'autant plus socialiste : trouver les moyens de prévenir et de minoriser les conflits armés clandestins en France. C'est une pensée stratégique. Si tu laisses des centaines de personnes poursuivies, en cavale, cachées, à quoi elles vont s'adresser ? à des territoires d'illégalités ! Dans la politique menée par Mitterrand, on a connu le moment de grâce. C'était vraiment un moment de grâce. Pour empêcher un dégât personnel et de sa nation, il a permis ce type de situation de tolérance. C'était jamais une reconnaissance. Mais ça l'est devenu. Parce que tu ne peux pas faire ça avec le droit commun. Et donc ça devient du politique, une reconnaissance politique. Je trouve qu'il a eu cette décision très juste, qui n'était pas facile. Extrait entretien Lisa*

Malgré une certaine continuité de cette pratique dans les gouvernements qui suivirent, de récents événements et une critique toujours présente en France comme en Italie sont venus questionner cette « doctrine » et éclairer la fragilité dans laquelle sont inscrits les exilés italiens. Premièrement, malgré une apparente réhabilitation sociale et reconnaissance politique qui elle-même a ses limites si ce n'est juste à l'égard du fait qu'ils ne se voient pas octroyer des papiers immédiatement, la fragilité juridique et le manque de garanties ont été des points structurant l'arrivée et l'installation en France, et par là la condition d'exilé. Dans *La vie psychique des réfugiés*, Elise Pestre<sup>67</sup> met en avant la façon dont les événements passés, souvent douloureux et traumatiques, vont être revisités dans le cadre de la demande d'asile assimilée ici à un « parcours du combattant » et vont structurer le parcours et les conditions de vie des demandeurs d'asile. S'il est vrai que les exilés italiens ne répondent pas comme on l'a vu à la Convention de Genève et par conséquent qu'ils n'ont pas à faire face à un système juridico-administratif qui leur demande un récit de leur histoire conforme ainsi que des preuves, l'expérience douloureuse et traumatique du passé est néanmoins une dimension intéressante à prendre en compte. Amenant dans leurs bagages pour certains l'expérience carcérale dans des prisons spéciales, l'utilisation des armes, la mort de certains camarades, le

---

<sup>67</sup> Elise Pestre, *La vie psychique des réfugiés*, Editions Payot, 2010, 320 p.

souvenir des proches laissés en Italie, et l'amertume de la défaite face à l'Etat italien qui, on l'a vu, a eu pour conséquence l'individuation du mouvement, leurs conditions de vie étaient pour le moins précaires. S'inscrivant dans une espèce de continuité du processus d'individuation, et se sachant menacés face à une demande d'extradition, il y eut assez généralement une stratégie d'invisibilité, consistant à faire le moins d'apparitions publiques, et plus prosaïquement à faire « profil bas » :

*Les gens ont commencé à venir ici en 81, moi je suis arrivé fin 83. Ici la première période a été très dure, pour tout le monde. Il ne fallait pas se montrer. Les avocats disaient « ne te montre pas », les journalistes italiens me cherchaient comme des chiens. **Donc il y avait vraiment une stratégie de se rendre invisible ?** Ah oui, au début c'était vraiment ça. J'ai réussi plus ou moins à travailler, j'ai eu la possibilité de travailler deux ans après mon arrivée. Beaucoup de gens qui étaient en Amérique Latine sont revenus ici, en France grâce à ça. Après une difficulté très importante avec la cohabitation, parce qu'on ne savait pas ce qui allait se passer. Pour vous dire, moi j'avais déjà préparé ma fuite au Brésil. Tout le monde était inquiet. Ca a vraiment été des années difficiles.* Extrait entretien Tito

Face aux incertitudes quant à l'avenir et quant au maintien de la doctrine Mitterrand par les gouvernements successifs, nous pouvons considérer qu'il y a eu une première organisation autour de l'urgence. Malgré quelques tentatives de production intellectuelle qui verront le jour plus tard, notamment par le biais de la création de revues comme « Futur antérieur » où ont participé Tito et Leonardo à la continuation d'un débat sociologique et philosophique sur la crise du socialisme ou sur la mutation de l'organisation sociale du travail<sup>68</sup>, la priorité était donnée au quotidien et aux menaces judiciaires qui remettaient en cause leur présence sur le territoire français. Ainsi, la majorité des actions collectives portaient sur des campagnes contre les demandes d'extradition, et dans une moindre mesure sur de l'entraide à propos de questions du logement, du travail.

*Il y a eu des moments collectifs mais c'est toujours lié à des situations d'urgence. Des situations où il fallait couvrir une ouverture dangereuse pour une possible extradition, une menace etc. Donc... là on se réunissait, on discutait pour voir comment faire, quelle attitude politique, militante prendre, pour empêcher certaines situations. Voilà. Mais pour le reste, la vie quotidienne, chacun a fait sa vie tout seul, avec des milliers de difficultés.* Extrait entretien Mauro

---

<sup>68</sup> <http://www.multitudes.net/Presentation-de-Futur-antérieur/>

Néanmoins, l'hétérogénéité qu'il y avait au sein des organisations révolutionnaires (que ce soit sur un plan théorique, pratique ou sur la diversité des profils de ses membres) ainsi que dans les comportements à l'égard de la législation répressive a perduré et s'est fait sentir chez les exilés italiens. A chaque comportement, nous pouvons observer son contraire. S'il est vrai qu'une grande majorité de ces exilés a opté pour une stratégie « d'invisibilité », ainsi qu'un arrêt de militantisme, une rupture dans un engagement politique qui souvent avait commencé bien avant l'arrivée en France, il y a eut aussi une partie non négligeable d'« irréductibles », soit de personnes refusant la défaite, revendiquant la continuation de la lutte armée et par conséquent n'admettant pas les conditions d'arrêt d'engagement politique de cette envergure présentées par la doctrine Mitterrand.

*De notre côté, il y avait tous les états d'âme. Des gens qui étaient plus intégrés que moi tu meurs, qui étaient dans un esprit de dissociation, des braves gens. Des gens irréductibles qui « oh jamais on n'acceptera d'être réfugiés, asilés, par un gouvernement social-démocrate ». Et puis... des états d'âmes, des trucs... Un psychodrame continu. Il y avait une espèce d'assemblée, il y avait toutes les positions, des gens tiraillés. Bon. Moi je me permets de penser ça. Je trouvais que le truc ultra-irréductible c'était quelque part... je respectais au point de vue éthique, mais je trouvais que c'était délirant. Qu'est-ce que tu te racontes, tu es là depuis cinq ans, tu as même fait des enfants ici, ta vie réelle est là, il n'y a rien de mal. Mais tu dois te raconter que tu es là simplement pour te poser quelques jours, et après tu vas reprendre les armes [...] Moi et d'autres on a défendu des cas qui semblaient indéfendables, voués à être extradés, les autres disaient « Ah on reste, ça va finir mal. Si toute une personne peut rester, alors personne ne pourra rester ». Moi je ne disais pas toute une personne, je disais tout un chacun. Alors, la devise sur laquelle s'est coagulée une minorité, jamais plus d'une vingtaine, trentaine, c'était : « Oui l'asile, c'est comme ça. Il y a eu des cycles de luttes en Italie, il y a eu une défaite de ces mouvements, il y a eu une réponse de l'Etat. Il faut assumer ». Tandis qu'il y a des gens qui disaient que parler de défaite c'était déjà de la reddition. La reddition quoi ? La défaite elle est là, ou elle n'est pas là. Ce n'est pas parce que tu la reconnais que tu la crées. D'un autre côté, asile donc, oui. Toutes les batailles juridiques, procéduriers, doivent être faites sur la base d'un seul principe : Asile un, indivisible, sans condition lié à la typologie 'quelle était ton attitude'. Autrement asile pour tout un chacun. Extrait entretien Orio*

Par conséquent, face à cette hétérogénéité, aux différents enjeux de luttes et de reconnaissance présents chez ces exilés italiens à leur arrivée, nous pouvons nous demander comment chez ces individus qui semblent déjà divisés et sclérosés peut (re)surgir une dimension collective, une communauté et un sentiment d'appartenance envers cette dernière, débouchant sur la construction d'une mémoire commune ?

## 1.2 De la difficulté à établir une mémoire collective

Si on a vu les différentes postures et l'hétérogénéité présentes chez les exilés italiens au début de leur installation sur le territoire français, il convient ici de voir comment ces rapports et relations entre membres ont évolué jusqu'à aujourd'hui, et voir dans quelle mesure ces rapports ont permis ou non l'élaboration d'un sentiment d'appartenance collectif et d'une mémoire collective.

Tout positionnement et comportement confondus, chaque individu a dû se confronter à la nécessité de se « réinventer », de s'adapter à ce nouvel environnement social qui n'était pas le leur et qui pour certains étaient encore tout à fait inconnu. A titre d'exemple, Tito connaissait déjà Paris puisqu'il y faisait des conférences et des cours avant même d'être arrêté, tandis que pour Mauro c'était le premier voyage à l'étranger. Se plaçant dans la perspective d'un parcours exilique, le départ constitue une rupture dans la continuité de leur existence, « une ligne droite qui se brise » pour citer Smaïn Laacher<sup>69</sup>. Malgré la diversité des situations de chaque candidat pour l'exil, la vie d'avant était entre autres caractérisée par une possession de ressources : soit économiques, cognitives, sociales, et/ou culturelles, auxquelles s'ajoutaient l'expérience de la radicalisation et de la participation à des mouvements révolutionnaires desquels découlaient un fort sentiment d'appartenance collective malgré les dissensions. Ces ressources faisaient d'eux des sujets inscrits dans leur environnement social, sentant appartenir à quelque chose, et se sentant maîtres de leur avenir : ils pouvaient, dans une certaine mesure, se projeter, anticiper l'avenir. Les raisons, l'événement qui ont poussé au départ constituent le tournant où ces individus avant inscrits dans quelque chose se désaffilient de ceux et ce qu'ils ont toujours connus. Ils ont été dépossédés de la confiance qu'ils avaient dans le monde. Ce n'est pas la fin du monde, c'est la fin d'un monde, de leur monde, monde caractérisé par une forte croyance en la révolution prolétarienne, et en un tournant politique significatif. L'exil marque la fin d'une appartenance sociale, « la fin d'un monde qui permettait de donner, recevoir, transmettre »<sup>70</sup>. L'expérience de l'exil implique une rupture dans la continuité temporelle de l'existence, et par là un bouleversement identitaire. L'ordre des choses change, les rôles et statuts auparavant définis se dissipent. A ce sujet,

---

<sup>69</sup> Smaïn Laacher, *Le peuple des clandestins*, Editions Calmann-Levy, 2007, 214p.

<sup>70</sup> Smaïn Laacher, *op. cit.*



Michel Agier écrit : « *Leur existence [aux réfugiés] se fonde sur la perte d'un lieu, auquel étaient attachés des attributs d'identité, de relation, et de mémoire, et sur l'absence d'une nouvelle place sociale* »<sup>71</sup>. Plus rien ne va de soi et tout doit être reconstruit.

*[...] On a eu une vie dure aussi. Moi je suis parti à 25 ans. Un an à droite à gauche, après à Vienne. D'autres sont allés en Amérique Latine. J'ai quitté chez moi comme ça, un jour on me dit que quelqu'un est entrain de parler, qu'on est entrain d'arrêter tout le monde. Toi tu rentres toi, tu quittes ta maison et tu ne reviens plus hein. Ca s'est fait comme ça. Tu quittes ta maison, ton pays, ta langue, ce n'est pas évident. Et après, tu es seul. Même si tu as un ami, une copine que tu aimes beaucoup. Après, tu peux découvrir, rebondir, ça c'est l'aspect beau de toute cette histoire. Mais c'est toujours de l'exil. Imagine ceux qui ont fait de la prison, c'est encore pire. Moi je suis un privilégié par rapport à ça. J'ai pu me sauver moi [...] Après fallait aussi réinventer un métier après, se recycler. Ce n'est pas évident du tout.*  
Extrait entretien Leonardo

En conséquence, l'exil entraîne la rupture avec une continuité de l'existence et par conséquent entraîne des processus d'acculturation et de syncrétisme où l'individu est soumis à réévaluer ces systèmes d'interprétation, de se réadapter, à se reconstituer un réseau de sociabilité. C'est alors une transformation de la personne qui s'opère. Le système de référence autrefois utilisé ne convient plus et il y a la nécessité de s'adapter à ce nouvel environnement social, urbain, politique etc. Cette nécessité d'adaptation aboutit à une phase de réorganisation<sup>72</sup> où, sans reprendre à l'identique l'ancienne organisation sociale, l'exilé est amené à interroger, adapter, choisir dans ses référentiels anciens et à adopter de nouveaux codes. Cette phase de réadaptation, de « recyclage » comme le présente Leonardo, a pris différentes orientations pour chacun des entretenus : professeurs, philosophes, écrivains, poètes, restaurateurs, traducteurs, et a généralement entraîné une rupture significative d'avec un engagement politique fort. Si cette diversité d'orientations est à souligner, l'est encore plus l'individualité qui est mise en avant dans les parcours de reconversion de chacun. En d'autres termes, c'est à titre individuel que me sont présentés les réussites ou les échecs en territoire français, et non au nom d'une communauté italienne. Les seuls à avoir continué une inscription collective et des revendications politiques sont Lisa et Orio, toutefois les paroles de Lisa sont relativement intéressantes à ce sujet :

---

<sup>71</sup> Michel Agier, *Aux bords du monde, les réfugiés*. Flammarion, 2002, 186 p.

<sup>72</sup> William I. Thomas, Florian Znaniecki, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique : récit de vie d'un migrant (Chicago 1919)*, Nathan, coll. Essais et Recherches, 1998, 446 p.

*La doctrine Mitterrand a été une deuxième chance existentielle pour nous tous. C'était fini le temps de la politique. Nous on a fait des combats politiques, contre les extraditions, on a essayé de concerner tout le monde pour la survivance et la continuité politique. Mais la plupart voulait juste refaire leur vie, trouver une occupation, se reconstruire un monde de relations. [...] Il y a eu un privilège porté par les opportunistes personnels, les besoins personnels, des états de nécessité, où on ne pouvait rien faire d'autre que ce dont on avait besoin. Mais je crois quand même qu'au final, tout le monde s'en est bien tiré, malgré les différentes orientations.... Il y a eu des exilés qui ont fait leur déclaration de dissociation, qui a aboutit à rien, parce que de toute façon la dissociation demandait la présence en Italie tout ça. Donc ils faisaient du zèle. Mais malgré ces différences très fortes, à titre toujours individuel, je pense que tout le monde s'en est bien tiré, y compris les dissociés.* Extrait entretien Lisa

Dans *L'illusion du provisoire*<sup>73</sup>, Abdelmalek Sayad, qui se base exclusivement sur l'exemple de la migration algérienne, livre une réflexion féconde quant à l'appréhension de la condition de l'immigré dont on peut s'inspirer pour le cas des exilés italiens, et plus généralement pour l'analyse des expériences exiliques. La condition de l'immigré/exilé comporte un aspect qui est forcément provisoire tant pour la société d'accueil que pour l'individu lui-même, un aspect qui le place de fait dans une précarité de vie, pas tant sur le plan matériel dans ce cas là, mais dans la difficulté à se projeter dans le futur, à s'inscrire dans le présent en ayant des certitudes pour l'avenir. L'idée de retour n'est jamais complètement abandonnée, mais reste illusoire puisque une vie a malgré tout été construite sur place, avec souvent des enfants, et parce que l'étranger est devenu également étranger pour son pays d'origine. Il évolue ainsi dans une situation paradoxale, à savoir la permanence du statut provisoire : plus vraiment là-bas, mais jamais complètement ici. C'est ce que soulignent tous les entretiens effectués, cet aspect paradoxal dans lequel ils évoluent, et cette projection du pays d'origine, parfois déformée, souvent douloureuse, de par l'exclusion mise en place à leur égard.

*T'imagines : j'avais fait six ans de taule, mais j'ai vécu six ans en liberté, donc j'avais reconstruit ma vie, entièrement en Italie. J'avais le restaurant de mon père etc. Et au bout de six ans libre, un autre épisode commence, tout à zéro. Parce que t'arrives ici, tu ne parles pas français, tu n'as pas de papiers. Donc tu redémarras à nouveau ta vie. Et à 34 ans ce n'est pas facile. Et à la fin, oui j'ai reconstruit. D'un côté j'ai de la chance, parce que je suis tombé ici à Paris. J'aurai pu tomber dans un autre endroit du monde pire. [...] Mais vous vous ne pouvez pas retourner en Italie ? Non. Moi je ne peux pas. Moi*

---

<sup>73</sup> Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Vol 1 : L'illusion du provisoire*, Liber, 2006, 216 p.

*je peux sortir de la France théoriquement, mais en pratique je ne sors pas, parce que si quelqu'un m'arrête en Espagne, en Belgique, en Angleterre... je suis de façon immédiate extradé en Italie. Donc non. Je préfère tourner en rond en France. Je ne suis jamais retourné en Italie. J'attends jusqu'à 2021, encore 6 ans [où il y aura prescription de ses peines]. [Il soupire profondément] Ca va faire quelque chose hein, d'y retourner ! A force d'y penser je ne sais plus trop à quoi m'attendre. Et voilà j'ai construit ma vie ici, j'ai travaillé dans une boîte informatique, j'ai travaillé à droite à gauche, puis avec ma femme on s'est lancé dans la restauration. [...] J'ai reconstruit totalement ma vie ici, j'ai un enfant qui est né ici, il a presque dix ans. Et je dis j'ai eu de la chance d'être tombé à Paris.* Extrait entretien Mauro

Les conditions structurelles d'exclusion existantes en Italie à leur égard sont à creuser. Comme amorcé plus haut, dans la résolution politico-juridique du conflit, l'Italie a construit la figure de « l'ennemi de l'intérieur », menace pour l'ordre public et pour la sécurité intérieure, et a tâché de consolider une unité politique autour de la désignation commune et la création d'une figure de l'altérité, vouée à l'exclusion. Le débat autour d'une possibilité d'amnistie et les récits rapportés par les entretenus (exilés et victimes) soulignent l'actualité de cette exclusion. Nous pouvons dégager deux types d'exclusion, l'une physique, et l'autre qu'on appellera « historique ». L'exclusion physique se caractérise par l'emprisonnement et par la poussée à l'exil, points que nous avons déjà abordés, mais également par le bannissement de l'espace public. Concernant ce dernier point, il peut s'illustrer de différentes façons. Il y a les interdictions formelles comme celle d'exercer une profession publique, celle de voter (nous l'avons vu avec le cas de Tito) mais plus encore, au delà de ces domaines formels, il y a aussi l'exclusion de l'espace public au sens premier du mot : pas d'apparition publique, pas d'intervention dans un événement public. Nous en avons parlé au début de ce travail, la polémique concernant l'invitation de Toni Negri au festival sur les biens communs à Chieri, près de Turin, est significative. En empiétant un peu sur la partie à suivre sur l'action des associations de victimes, il est néanmoins opportun de souligner la mobilisation contre la participation de Toni Negri à ce festival et la logique où se place cette mobilisation :

*[En parlant sur ce festival qui a invité Toni Negri] La polémique tient au fait que des personnes qui ont fait des actions terroristes aillent dans un espace public, utilisant de l'argent public, comme des « maîtres à penser » [dit en français] **Donc vous pensez qu'ils ne devraient pas se présenter dans l'espace public ?** [Silence]... Oui, c'est la position de l'association, mais aussi la position de l'ancien président de la République. Les terroristes ont payé, ont fait leurs peines, ok. Mais, mais on doit exiger d'eux de ne pas s'élever, et de ne pas devenir des professeurs dans l'espace public. Pour cette raison, nous ne pouvons accepter ce genre de publicité pour les anciens terroristes. **Donc ce n'est pas possible***

*de considérer, par exemple, Toni Negri, comme un philosophe. Il reste un terroriste, il reste la personne qui a fait ce qu'elle a fait ? Toni Negri c'est l'exemple classique des personnes qui a poussé et qui a appris aux jeunes à se servir des armes. C'est un exemple d'intellectuel qui a invité à utiliser tout type de violence contre l'Etat. Puis il s'est échappé en France. Il est revenu en Italie, a fait ses peines de prison. ok... Les victimes n'interviennent pas dans les procédures, ni les peines. Mais nous leur demandons de ne pas s'élever en intellectuel, en tant que professeur et personnalité publique, en tant que « maître à penser » [dit en français] etc. « Stay low ».[...] Quand c'est un événement public, par une administration publique, avec de l'argent public, que tout l'espace public est impliqué.... Ils ont toute la liberté de faire toutes les interventions dans n'importe quel espace privé. Mais pas dans l'espace public. C'étaient des ennemis de l'Etat, et maintenant ils deviennent des acteurs dans l'espace public. Le problème c'est vraiment le côté public. L'espace public. L'argent public. [...] Donc on a protesté auprès des organisateurs du festival. C'est moi qui leur enverrai des documents, des films documentaires sur le terrorisme à Turin **Est-ce qu'on peut considérer alors qu'une autre des missions de l'association c'est de surveiller que des personnes comme Toni Negri ne viennent pas se manifester ?** Oui... oui c'est vrai qu'on joue parfois ce type de rôle. Ce n'est pas... ce n'est pas le côté le plus plaisant. Ca peut paraître de la censure. Mais oui. C'est nécessaire. Extrait entretien Luigi<sup>74</sup>*

Par ailleurs, de vives confrontations eurent lieu pendant le festival, où un militant des *Fratelli d'Italia* (Les frères d'Italie), un groupe d'extrême-droite, qui en arrivant en retard à une conférence sortit devant le public et devant Toni Negri « Il n'est jamais trop tard pour dire à un assassin qu'il fait honte [à son pays ?] » (« *A dire vergogna a un assassino si fa sempre in tempo* »<sup>75</sup>). Plus loin dans la conversation avec Luigi, d'autres éléments sont venus appuyer cette exclusion de l'espace public, notamment ceux concernant les plaques commémoratives et les monuments pour les victimes :

---

<sup>74</sup> Pour rappel : Luigi, à 52 ans, et vit à Turin. Il n'a pas été touché par les attentats des années de plomb, et donc n'est pas une victime. Il travaille pour AIVITER depuis 2000, dans un premier temps comme développeur web et rapidement en tant que Responsable des Relations Internationales. Il a développé un réseau européen « cherchant à lutter contre toutes formes de radicalisations », se basant essentiellement sur les interventions et témoignages directs des victimes comme méthode d'action. Il s'occupe également de faire les demandes de subventions et de collaborations avec les instituts publics de la région Piémontaise

<sup>75</sup> Vidéo « *Toni Negri contesté au festival des Biens Communs à Chieri* » : <http://video.corriere.it/assassino-toni-negri-contestato-festival-beni-comuni-chieri-torino/8fda4046-271a-11e5-b94a-8cedf57f8ffd>

« *Rixe dans le débat avec Toni Negri. Insultes entre Frères d'Italie et dissidents* » :

[http://torino.repubblica.it/cronaca/2015/07/10/news/bagarre\\_al\\_dibattito\\_con\\_toni\\_negri\\_insulti\\_tra\\_fratelli\\_d\\_italia\\_e\\_antagonisti-118818610/?refresh\\_ce](http://torino.repubblica.it/cronaca/2015/07/10/news/bagarre_al_dibattito_con_toni_negri_insulti_tra_fratelli_d_italia_e_antagonisti-118818610/?refresh_ce)

*Tout ce genre d'activités c'est pour poser une signature sur l'espace public, poser la signature des victimes, leur mémoire. C'est pour ça qu'on ne peut pas accepter que dans l'espace public il y ait des terroristes qui viennent parler. Parce que l'espace public doit conserver la marque des victimes. Les victimes jouent en ce sens un rôle politique. L'espace public doit être un espace de mémoire, d'histoire, et ça, ça ne peut pas inclure les terroristes.* Extrait entretien Luigi

Cet extrait nous amène à la deuxième forme d'exclusion, qui s'apparente à une exclusion « historique » en ce sens que la reconstitution historique et la transmission officielle de cette période semble laisser peu de place à la complexité des mouvements et aux récits des différentes protagonistes. Dans la production littéraire et historiographique dédiée aux années 1970, la « vérité historique » et la « vérité judiciaire » tendent à se confondre. Nous avons pu voir plus haut comment les éléments issus des procès qui impliquaient des repentis ont pu être conservés et transformés en vérité historique.

Le travail historiographique en Italie semble à de nombreux égards s'être inscrit dans une logique criminelle : découvrir qui sont les coupables, qui sont les mauvais « maîtres à penser » plutôt que de reconstruire une histoire polyphonique, donnant à voir la complexité des contextes, conditions et parcours<sup>76</sup>. Le chercheur s'intéressant à ce sujet devient ainsi détenteur potentiel de la vérité. L'exemple vécu, avec Mattia<sup>77</sup>, après lui avoir dit que j'avais également rencontré des « anciens terroristes » est significatif :

*Mais je me demande si tu as interrogé des terroristes en France, est-ce que la plupart se disent innocents ? Oui ou non ? Est-ce qu'on t'a parlé des homicides faits par Battisti, celui de mon frère ? **Euh, c'est difficile en France. Il y a des gens qui portent à ces italiens de la sympathie, d'autres personnes pas du tout. Donc c'est un peu mitigé.** Mais les terroristes que tu as interviewés en France, qu'est-ce qu'ils t'ont dit ? Qu'ils sont innocents, ou qu'ils sont coupables ? A propos de Battisti, et pour les autres aussi. **Hem, c'est diversifié aussi... il y a des personnes qui... toutes les personnes n'ont pas***

---

<sup>76</sup> Voir par exemple Giorgio Galli, *Storia del partito armato*, Rizzoli, 1986; Silvio Lanaro, *Storia dell'Italia repubblicana*, Marsilio, 1992

<sup>77</sup> Pour rappel : Mattia, a 54 ans, vit à Milan, et est actuellement ingénieur en télécommunication à Milan. Il fait partie de l'association depuis six ans, et du conseil de direction depuis quatre ans. Auparavant il était membre d'une association de victimes basée à Milan, mais il a préféré venir dans AIVITER car « c'est la plus grande, la plus active et celle qui a le plus de poids en Italie ». Il n'a pas été touché directement, mais est le frère d'un policier tué en 1979 par des membres du Prolétariat Armé pour le Communisme (PAC), dont Cesare Battisti ferait parti, qui a d'ailleurs été condamné pour ce meurtre, suite aux informations transmises par des repentis

*le même comportement. Il y a des gens qui veulent plutôt oublier, ne pas trop revenir sur ça, rentrer dans une vie d'apparence normale. D'autres personnes sont vraiment fermes sur leurs positions, avec des revendications. Et d'autres personnes en parlent avec plus de détachement, me disent éventuellement ce qu'ils ont fait. Mais ce n'est pas des confessions, ça ne prend pas cette tournure. Donc il n'y a pas de comportement collectif.* Extrait entretien Mattia

Toutefois il serait erroné de dire que seuls les « gagnants » de ce conflit, soit les personnes au pouvoir ou soutenant le gouvernement, ou même encore les victimes qui ont gagné un droit de légitimité et un poids politique, sont les seuls à avoir façonné et contribué à la reconstitution historique de cette période. En effet, nous pouvons observer dès les années 1990 une augmentation du nombre de publication sur la formation des partis armés et sur la stratégie de la tension, mais également des autobiographies écrites par d'« anciens terroristes ». Il faut tout de même soulever le fait que ces publications ne relèvent pas d'une ambition scientifique ni collective. En effet, ces livres, dans la grande majorité écrits par des anciens brigadistes ou des figures de la gauche révolutionnaire<sup>78</sup>, présentent plutôt des témoignages, par conséquent subjectifs, visant à « justifier a posteriori des choix et des comportements en invoquant le contexte, la violence radicale de l'affrontement politique »<sup>79</sup>. D'autre part, comme le rappelle Barbara Armani, il paraît important de souligner que ces publications ont commencé conjointement à l'entrée en vigueur de la loi sur la dissociation, et aux premières remises de peine de certains militants des groupes armés clandestins et des leaders historiques des Brigades Rouges.<sup>80</sup>

En bref, toutes les sources venant alimenter ce qu'est aujourd'hui la version historique des années de plomb, aussi fragile soit-elle, on vient de le voir, sont des sources fortement empreintes de subjectivité, de souvenirs individuels, ainsi que de jugements moraux. Dans ce court-circuit entre mémoire et histoire, il est difficile d'accéder à une véritable compréhension

---

<sup>78</sup> Par exemple : Mario Scialoja, Renato Curcio, *A viso aperto*, Mondadori, 1993; Barbara Balzerani, *Compagna Luna*, Feltrinelli, 1998; Valerio Morucci, *Ritratto di un terrorista da giovane*, Piemme, 1999; Anna Laura Bragheti, Paola Tavella, *Il prigioniero*, Feltrinelli, 2002; Prospero Gallinari, *Un contadino nella metropoli. Ricordi di un militante delle Brigate rosse*, Bompiani, 2008.

<sup>79</sup> Barbara Armani, « La production historiographique, journalistique et mémorielle sur les années de plomb » in *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*. Dir. Marc Lazar et Marie-Anne Matard, Editions Autrement, 2010, p 192 - 207

<sup>80</sup> Barbara Armani, *op. cit.*

historique. Cette vision de l'histoire incomplète, qui est paradoxalement fortement représentée par les médias, laisse pourtant dans l'ombre de nombreux points comme la subversion néofasciste et la complicité d'une partie de l'Etat, la complexité des formations révolutionnaires et le choix de certains pour la lutte armée, ou encore le conflit violent et systémique entre institutions et mouvements. Le discours sur les années de plomb, porté en grande partie par la sphère médiatique, réifie et fige une représentation de l'histoire qui se réduit essentiellement à la violence politique et le terrorisme d'extrême gauche, ne laissant pas de place aux autres sources de violence politique pour la même époque, ni aux mouvements alternatifs et autonomes qui eurent pourtant lieu. Et c'est bien contre cette histoire partielle et partielle que se positionnent les exilés italiens. Ce qui a été appelé plus haut « exclusion historique » fait référence à cette non-reconnaissance et cet évincement d'une partie de l'histoire qu'ils considèrent comme la leur. Face à cette relative marginalisation, les réactions divergent. Si tous me disent ne pas accepter et ne pas se reconnaître dans l'image véhiculée par les médias et les discours politiques sur les années de plomb, peu sont ceux qui réagissent véritablement et concrètement. On en revient ainsi au questionnement de départ : quels liens ces exilés entretiennent-ils avec leur passé, et au vu de leur irritation face à la version historique véhiculée, pourquoi ne se mobilisent-ils pas pour revendiquer et tâcher de faire valoir leur vision de l'histoire ? Finalement, les positionnements comme ceux de Leonardo sont relativement rares :

*Pour vous, est-ce que ce livre c'était aussi permettre à des personnes d'avoir accès à de l'information sur ce qui s'est passé ? Bien entendu. Ce travail a été fait pour casser l'univers du silence et de l'amnésie. C'est clair qu'il y a cet aspect-là aussi, c'est-à-dire celui de remplir un espace historique à travers ça. [...] Donc pour nous c'était un roman qui essayait de remplir un espace d'oubli intellectuel de l'Italie qui l'a amenée à la situation actuelle : un pays de grande difficulté, difficulté économique et de l'âme. Ce livre avait cette fonction.*

Si d'autres ont d'une certaine façon continué une réflexion philosophique et politique sur les débats qui animaient les groupes révolutionnaires, comme c'est le cas de Tito et d'Orio, tous deux reconnus par les personnes rencontrées comme des figures publiques, mais aussi critiqués et présentés comme des personnes ayant « verticalisé/hiérarchisé le mouvement avec des discours philosophiques et conceptuels » (c'est la critique faite à Tito) ou étant devenus « une simulation du militantisme du passé au présent » (critique faite à Orio) ; la majorité a tout de même rompu avec une tradition politique collective et a fait face au quotidien de façon

individuelle. L'extrait de l'entretien avec Enrico est fort significatif quant à cette individualité, et cette carence d'appartenance collective :

*A cette époque [début 1980] j'essayais d'oublier et me faire oublier. Le dernier moment où j'ai participé à une communauté c'était la lutte contre l'expulsion à la Fiat en 80. Une fois arrivée cette expulsion, c'était la fin de la communauté. Il n'y avait plus d'appartenance collective. J'étais juste un homme. **Et depuis vous n'avez pas re-participé à une action collective, fait parti d'un parti ou d'une organisation collective quelconque ?** Non. Parce que c'était comme si j'avais... comme si j'avais gaspillé toute ma fourniture d'appartenance. Toute ma quantité d'appartenance était épuisée. Je ne pouvais plus appartenir à une autre association. Même pas au club d'alpinisme. **Comment ça ? C'est à dire que l'engagement que vous aviez pendant ces années là, c'était trop total ?** Oui c'était un engagement total, qui m'avait donné une appartenance à une citoyenneté, à une communauté, une identité. Cette communauté s'est dissoute, elle est finie, dispersée, emprisonnée [...] Je n'avais plus autour de moi la génération avec laquelle j'ai grandi, avec laquelle j'avais fait ma vie politique. Maintenant... maintenant je suis reconnu comme écrivain. Mais je suis resté avec le même manque d'appartenance que celui d'hier [...] **Quand [on] va dans des luttes sociales [on] participe à titre individuel. On met le nez en tant que citoyen, en tant que personne, pas pour une association, une collectivité Et pourquoi il y a eu cette destruction de la communauté et cette impossibilité de continuer à construire du collectif ?** Mais parce qu'on a été complètement battus. Complètement battus et dispersés.*

Plus loin, il rajoute :

***On parlait tout à l'heure du fait que, l'histoire qui reste actuellement, faite par la justice, ne vous correspond pas, ce n'est pas votre histoire... est-ce que par votre possibilité d'écrire, est-ce que vous utilisez cette possibilité pour transmettre une autre version de l'histoire ?** Non, non, non... Ce n'est pas mon intention. J'écris des histoires pour tenir compagnie aux gens. Pas pour démontrer quoi que ce soit. Je ne fais pas de thèse, je ne dois rien démontrer. [...] Ma version de l'histoire je l'offre maintenant parce que je suis avec vous, et parce que vous me l'avez demandée. Sinon, non. Je n'ai pas envie de dire mon point de vous sur l'histoire. Ca me regarde moi. [...] Et chez la plus part des gens, il n'y a pas de mouvement qui veut redire l'histoire de notre côté, remettre en discussion. on le laisse comme ça. Peut-être nos arrières neveux voudront s'interroger sur ça, sans ce barrage de version officielle. Mais ça ne m'intéresse pas. J'ai ma vie, ma campagne, mes livres. Pourquoi je transmettrais mon histoire ? Je suis un individu, je n'appartiens pas à une communauté. Si j'étais dans une communauté, elle aurait intérêt à transmettre une histoire, publier sa version. mais ce n'est pas le cas... Il n'y a plus de communauté... Alors je la partage avec ceux qui me le demandent. Surtout avec ceux qui n'ont pas renié l'expérience. Il y a beaucoup qui ont renié l'expérience, qui sont passés de l'autre côté, qui ont fait leur vie comme si rien ne s'était passé.*



Cette carence d'appartenance collective, produite par la défaite face à la machine institutionnelle qui a mis en place une législation provoquant la désolidarisation et l'individuation de chacun des membres, semble à même d'expliquer cette impossibilité de se penser comme collectif et de s'imposer dans les luttes discursives et historiques comme tel. La référence qu'ont les personnes rencontrées à une qualité de réfugié politique se fait à titre individuel, et se reconnaît également pour d'autres personnes, à un niveau collectif. Toutefois, cette reconnaissance ne débouche pas sur un sentiment d'appartenance envers ces « autres », si similaires et différents à la fois. Le lien envers les autres exilés italiens n'est pas entendu comme la forme majeure d'intégration, ni comme le mode d'affirmation de son existence en tant qu'individu social. A cela s'ajoute la permanence d'une conflictualité voire d'une rivalité entre exilés italiens. Ces rivalités se basent tant sur la version du passé qui diffèrent selon chacun, (comprenant les explications historiques, le contexte, le choix des armes etc.) tant sur la reconversion de chacun (celui-ci devenu une simulation du militantisme, celui-là n'étant pas représentatif de ce qu'était *vraiment* le mouvement) ainsi que sur la question des victimes (est-ce un lobby, est-ce une nécessité légitime pour faire son deuil, est-ce une imposture qui sert le pouvoir italien). Enfin, le poids de l'exclusion, de la censure et de la fragilité juridique sont également à prendre en compte. Nous l'avons vu, la doctrine Mitterrand n'a pas d'assise juridique, et place de fait les individus dans une incertitude et une certaine précarité de vie. La stratégie la plus visible est donc celle de se faire discret, et de ne pas « rajouter de l'huile sur le feu » :

*Récemment deux personnes voulaient faire des interviews pour des journaux. J'ai refusé parce que ce n'est pas mon intérêt surtout dans une période pour l'instant très calme pour ce qui nous concerne. [...] On a eu des périodes dans lesquelles, de façon systématique, chaque deux ans, il arrivait quelque chose qui remettait en question notre présence sur le territoire français. Là maintenant c'est une période tranquille, donc je ne veux pas remettre ça, rajouter une couche. Et voilà, donc, à partir de ça, c'est vrai que je n'ai pas pour intérêt à rallumer les feux sur une histoire qui ne tient qu'à un fil. [...] Après avoir vécu une certaine expérience si forte, si déchirante, comment dire... dans laquelle j'ai mis ma vie dedans entièrement, aujourd'hui c'est vrai que même faire une manifestation, un truc collectif, ça n'a plus de sens. Je te jure, franchement, moi je me sens comme un dinosaure, qui a grandi dans une époque très particulière, qui s'est formé sur des livres poussiéreux qu'heureusement certaines personnes aujourd'hui trouvent encore d'actualité, mais c'est... je n'ai rien à montrer, à dire aux autres. [...] Donc la communauté italienne, ça existe seulement on peut dire dans l'urgence, dans les situations dans lesquelles on met en discussion notre présence ici, alors là la communauté existe. Au-*

*delà de ça, il n'y a pas de projectualité. Au-delà de ça, il n'y a plus de communauté, pas de projet ensemble, rien du tout.* Extrait entretien Mauro

L'exclusion et la censure que connaissent les anciens participants, articulées à une criminalisation expliquent également cette impossibilité d'imposer une version historique :

*Est-ce que, par rapport à toutes les représentations générales qu'il y a sur cette période, la méconnaissance qu'il y a de cette période, et surtout la criminalisation qu'il y a auprès de vous et de vos camarades, vous n'avez jamais ressenti le besoin d'imposer un peu votre version de l'histoire ? Mais ça ne marche pas comme ça ma belle ! ça ne marche pas comme ça ! Pour imposer, tu dois être au pouvoir, tu dois avoir un mouvement et tout ça. Et tu oublies une autre chose, que l'opération géniale du pouvoir italien, c'est la construction des collaborateurs . Qui a fait tomber les organisations combattantes ? c'est le durs des durs. Va prendre les collaborateurs : qui sont-ils ? C'est comme ça qu'on nous a anéantis. **Donc pas d'espace pour imposer votre version des faits** Mais ça ne se passe pas comme ça. C'est une vision naïve de l'histoire.* Extrait entretien Leonardo

Les sources de cette absence de mémoire collective, dépassant le seul souvenir individuel, et l'absence d'inscription dans un enjeu de reconnaissance sont diverses. A la fois produit du cadre institutionnel et législatif qui a permis de mettre fin au conflit armé, et dont l'exclusion de ses membres est toujours en vigueur, et à la fois produit par les conditions et l'expérience de l'exil. Cette absence de mobilisation et de regroupement sous forme collectif vient être contrastée par les groupes de victimes ayant réussi à faire valoir une dimension collective et ayant un impact sur la reconstitution historique et les récentes politiques mémorielles. Car si les années 1970 se présentent comme une histoire inachevée et partielle, cette représentation historique se retrouve comme coincée entre les non-dits de « l'histoire officielle » et une naissante « obsession commémorative ».

## 2. En Italie, constitution d'un groupe de victimes du terrorisme en tant qu'entité collective, et début de politiques mémorielles

*En fin de compte, l'histoire s'est faite en se basant sur la documentation juridique, sur ce qui s'est écrit sur cette période là. Parce que moi je peux te donner ma version, mais ma version comme je te l'ai dit c'est celle d'une victime du terrorisme. Mais le terroriste te donnera une autre version. Comment savoir quelle est la version juste, la sienne ou la mienne ? En Italie, c'est ma version qui est juste. Parce l'Etat dit que c'est eux les coupables, et que c'est nous qui avons raison. Et c'est eux qui ont été vaincus.*

Extrait citation Mattia

### 2.1 Construction de l'identité de victimes : du regroupement collectif à l'entité politique légitime. Le cas de l'association AIVITER

Parler de la figure de victime et de la constitution de groupes de victimes, mobilisés pour leur cause, présente quelques difficultés. Dans cette partie nous aborderons les processus qui amènent des victimes à se rassembler dans un collectif et qui leur permettent de faire valoir leur version du passé en tant que version légitime à même de donner une orientation à la reconstitution historiographique et plus loin aux politiques mémorielles.

« Au cours du dernier quart de siècle, le traumatisme s'est imposé comme une forme d'appropriation originale des traces de l'histoire et comme un mode de représentation dominant du rapport au passé »<sup>81</sup> Comme le souligne cette citation de Didier Fassin et Richard Rechtman, la figure de la victime a gagné une légitimité et un rôle dans la reconstitution historique. Un droit de porter son récit propre et de participer à l'écriture de l'Histoire semble avoir été donné à la « victime ». C'est notamment depuis la Seconde Guerre mondiale et le génocide perpétré à l'égard des populations juives que les historiens ont accordé aux victimes un rôle de témoignage et de source de connaissance historique, déplaçant cette dernière dans un registre non plus exclusivement objectif, mais également subjectif. La victime qui écrit l'Histoire se fait donc avec la prise en compte de l'événement comme source de connaissance, prise en compte qui permet la reformulation des règles du jeu de l'écriture historique. La victime, valorisant son expérience subjective, devient ainsi acteur

---

<sup>81</sup> Didier Fassin, Richard Rechtman, *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*. Paris, Flammarion, p. 29

de l'écriture de l'Histoire, mais acquiert également un statut juridique qui lui ouvre le droit à des indemnités, à des prestations administratives, ainsi que, dans une moindre mesure, à la possibilité de jouer un rôle dans le champ judiciaire.

L'expérience subjective, le vécu d'un événement douloureux voire traumatique est donc la base de la mémoire individuelle des victimes. Pour Wajdi Mouawad<sup>82</sup>, « l'événement, souvent, se décide et naît à notre insu. Déjà quand il nous arrive, c'est qu'il a eu lieu. Il est passé, advenu. Nous ne pouvons ni le revoir, ni le regarder, car le temps nous entraîne loin de lui. Il ne reste que le choc de son apparition, de sa venue, de son entrée dans le visible ». Ainsi, l'événement est, pour les victimes, au cœur de leur rapport au passé et de leur inscription et revendication du présent. C'est ce sur quoi se base l'identité des victimes. Cette importance de l'événement m'a été donnée à voir au cours des entretiens avec les « victimes du terrorisme ». La confrontation qu'ils ont eue avec les terroristes<sup>83</sup> constituent l'événement qui édifiera par la suite leur identité en tant que victimes. Par conséquent, le matériau est très riche et dense quant à la description de « L » événement, et le sujet a été spontanément abordé.

*L'événement est survenu le 11 décembre 1979. Mais comme le dit une amie, on reste victime toute sa vie, pour toujours. A cette période, tous les événements étaient liés au terrorisme. Le 11 décembre, j'allais sortir de l'école. Mais sont arrivées ces personnes, qui m'ont demandé de les suivre. Commence alors cette journée. C'était une confusion incroyable, il y avait dans cette salle des étudiants que je connaissais, d'autre que je ne connaissais pas. Et il y avait un p'tit blond qui a résulté être le chef. Il me disait « Reste tranquille, reste tranquille. Ceci est perquisition prolétaire ». Tu as compris ? Parce que je ne sais pas encore ce que ça veut dire. Donc ils me disent « reste tranquille parce que sinon nous utilisons les bombes ». Un peu plus loin, il y a un jeune homme qui dit à un des terroristes « Mais moi je suis venu ici seulement pour m'informer sur l'école ». Et la réaction a été violente, et je n'aime pas dire des gros mots, mais je pense encore à la connerie de ces paroles : « Tu viens te renseigner dans l'école des patrons. Laisse tout tomber, et unis-toi à nous ». [...] Donc ils nous alignent dans le couloir. J'étais le premier de la file. Ils nous ont mis contre le mur, par terre, mais mon dos ne touchait pas le mur. J'ai du faire une prière à ce moment. Un des terroristes arrive, il sort le pistolet, et pam pam pam. Il tire. Dans ce genre de moment, le cerveau va a une vitesse incroyable. Ils m'ont tiré sur les jambes., deux*

---

<sup>82</sup> Wajdi Mouawad, « Forêts » in *Le sang des promesses*, Actes Sud, 2006, 192 p.

<sup>83</sup> Ce terme sera utilisé ici tel quel, puisqu'il s'inscrit dans les récits que m'ont faits les victimes. C'est donc bien du côté des victimes et de leurs pratiques discursives qu'on se place en employant le mot « terroriste/terrorisme ».

*coups [...]. Après le bruit des coups de feu, un grand silence. Je vais te dire une chose, scientifiquement prouvée. Sur le coup, une blessure ne fait pas mal. C'est une réaction physique, l'adrénaline. Silence. Je lève la tête, et là les gens commencent à paniquer. J'entends des cris. C'était ça l'attentat. 20 blessés. Du sang partout. On aurait dit un abattoir. Les terroristes sont après partis. Après la police est arrivée.*  
Extrait entretien Virginio<sup>84</sup>

Toutefois, si l'événement est la base de l'identité de victime, celle-ci ne prend vraiment corps que dans un collectif. Pour cela, il faut donc conjointement la constitution d'un groupe de victime, porteur d'une mémoire collective, et la reconnaissance officielle de la légitimité de ce groupe.

***Au début vous m'avez dit que vous étiez une victime. Est-ce que vous vous êtes considéré comme une victime juste après l'attaque, cet épisode, ou à quel moment ça s'est construit cette identification ?***  
*Alors, j'ai été reconnu comme victime beaucoup de temps après, parce qu'à cette époque là, dans ce contexte social, il n'y avait pas d'identification précise de ce qu'était une victime du terrorisme. [...] Donc la figure de victime est née successivement après, à travers l'activité qu'AIVITER a faite. [...] Le point cardinal sur lequel se fonde la reconnaissance des victimes du terrorisme est la fameuse loi 206 de 2004 [Loi qui crée le statut de victime du terrorisme en Italie et détermine les conditions]. C'est le pilier de l'identité et de l'identification des victimes du terrorisme. De là, on continue en avant. [...] **Donc si j'ai bien compris, l'identification au fait d'être une victime se construit parallèlement au travail législatif, à la reconnaissance officielle, aux indemnités perçues ?** Oui. [Luigi intervient :] mais il y a aussi des actes symboliques, certains ont eu des médailles par exemple. Mais effectivement le statut de la victime prend forme grâce à la législation. [Giacomo reprend la parole :] Puis c'est aussi d'être ancré dans un collectif, avec d'autres personnes dans ta situation. Là se consolide notre identité. Mais oui, c'est aussi l'identification officielle qui compte.* Extrait entretien Giacomo<sup>85</sup>

---

<sup>84</sup> Pour rappel : Virginio a 75 ans, il vit à Turin et est membre de l'association depuis 2008 suite à l'appel du secrétaire général qui cherchait à contacter toutes les victimes. Il a été victime d'une « jambisation » le onze décembre 1979 à l'Ecole d'Administration et de Commerce à Turin, où il était chargé de cours, suite à une attaque armée des membres du groupe Prima Linea (PL). Avec AIVITER, il fait des interventions dans les écoles et anime des ateliers de style « story telling », se basant sur son expérience pour « prévenir les radicalisations et les confrontations violentes ». Il a une réflexion plutôt éthique voire religieuse sur le sujet.

<sup>85</sup> Pour rappel : Giacomo a 69 ans, vit à Turin, est membre de l'association depuis une vingtaine d'années, et membre du conseil de direction de l'association depuis 2004. Il a également été victime d'une « jambisation » à la même date et dans la même école que Virginio, où il suivait des cours, lui même travaillant à l'époque comme chargé des relations publiques à la Banque Centrale de Turin. Il fait également des interventions en milieu scolaire toujours sur la base d'un « story telling », et a voulu faire partie de la direction afin de « s'assurer de la bonne application des droits aux victimes »

Le risque que pose le fait de parler de « groupe de victimes » et de « mobilisation de victimes » est de présenter une apparente homogénéité qui tiendrait pour acquis le processus de regroupement d'individus dans un collectif, comme si tout le monde partageait la même version et le même avis, comme s'il n'y avait pas d'enjeux internes. Comme le rappelle Luc Boltanski<sup>86</sup>, la formation d'un groupe social nécessite un double travail de « regroupement, d'inclusion et d'exclusion », et de « définition et de délimitation ». La nécessité de se constituer en groupe est donc claire, et pour constituer un groupe social à même de faire entendre ses revendications, le passage d'une mémoire individuelle à une mémoire collective est nécessaire. Une communauté de destin, d'expérience d'un événement injuste et traumatique, ne suffit pas à organiser collectivement l'expression d'une revendication. « Des personnes ayant subi le même dommage forment un groupe circonstanciel bien avant que de constituer un groupe de lutte »<sup>87</sup>. La distinction portée par Bourdieu entre « classe probable » et « classe mobilisée » est ici éclairante, en ce sens qu'elle souligne la nécessité de se doter d'assises collectives, ces dernières se faisant par délégation de pouvoir, par désignation d'un porte-parole, d'un représentant habilité à présenter légitimement les revendications du groupe, et détenteur de la mémoire collective centralisée en sa personne. Le rôle du porte-parole permet ainsi la consécration du collectif et la visibilité dans l'espace public, conditions *sine qua non* pour pouvoir entrer dans le champ concurrentiel de l'écriture de l'Histoire. Selon Michael Pollak, les groupes de victimes se caractérisent par leur mobilisation autour d'un travail « d'encadrement de la mémoire ». La constitution d'une mémoire collective ne peut jamais être le reflet exact des mémoires personnelles. La centralisation de la mémoire auprès de la personne désignée comme porte-parole comprend en amont un travail de sélection qui privilégie certains aspects du passé plutôt que d'autres<sup>88</sup>. De par leurs actions, les représentants du groupe acquièrent des compétences spécifiques qu'ils réinvestissent au sein de « réseaux de sociabilité, d'agences d'information, de groupes de pression [...] formant l'armature matérielle de l'arène publique. »<sup>89</sup> A ce titre, il apparaît cohérent d'appréhender

---

<sup>86</sup> Luc Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Editions de Minuit, 1982, p 51-52.

<sup>87</sup> Sandrine Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire. introduction », in *Raisons politiques*, 2008/2, n°30, p 5-19.

<sup>88</sup> Gérard Noiriel, « Histoire, mémoire, engagement civique » *Revue Hommes et Migrations*, n°1247, janvier-février 2004

l'activité de ces acteurs professionnalisés en empruntant « l'analyse que fait Howard S. Becker des 'entrepreneurs de morale', et de parler, par analogie, d'entrepreneurs de mémoire, qui se composent de deux catégories : ceux qui créent les références communes, et ceux qui veillent à leur respect. »<sup>90</sup>

Pour ce qui concerne AIVITER<sup>91</sup>, la figure et le rôle que joue Luigi semblent correspondre à ceux du porte-parole centralisateur, entrepreneur de morale. Comme me le fait remarquer Luigi, l'association a ses débuts était relativement isolée, peu connue et avec peu de poids sur la scène politique. Son intervention a permis de développer les moyens de l'association, et de l'inscrire dans l'espace public et politique.

[En parlant de l'association à ses débuts] *C'était une association inconnue, très petite avec très peu de ressources à la base... Une des premières apparitions publiques de l'association c'était en 1992 avec la proposition du président Cossiga sur la loi de l'amnistie. Elle a protesté, disant que c'était contraire aux principes.... [...] Moi je suis arrivé en 2000. Le premier président de l'association, qui malheureusement vient de décéder, Maurizio Puddu, il a proposé l'idée d'investir en communication interne et externe, en utilisant internet. Donc j'ai fait la construction du site internet, avec le but de permettre à l'association de communiquer vraiment, de faire un travail de mémoire. [...] Ca a permis vraiment de faire connaître l'association au public. En 2000 il n'y avait pas ni la loi pour les victimes, ni la journée de mémoire, ni rien de tout ça, les cours avec l'école. C'était une situation très différente de maintenant.* Extrait entretien Luigi

Nous pouvons donc considérer que l'association a vraiment pris son essor à partir de l'année 2000, sous l'impulsion du travail de Luigi, qui a permis le passage d'une « classe probable » à une « classe mobilisée » détentrice d'une mémoire collective et en capacité de la

---

<sup>89</sup> Daniel Cefaï, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques » Réseaux, 1996, volume 14, n°75, p 43-66

<sup>90</sup> Michael Pollak, *Mémoire, oubli, silence. Une identité blessée. Etudes de sociologie et d'histoire.* , Métailié, 1993, p.30

<sup>91</sup> Pour rappel, AIVITER a été fondée en 1985 par Maurizio Puddu, vice-président de la DC dans le Conseil municipal de Turin, blessé par balles en juillet 1977 dans une attaque revendiquée par les BR. Après une participation à des manifestations contre le terrorisme, il s'est consacré à la défense des droits des victimes du terrorisme notamment en faisant valoir l'indifférence qui avait été manifestée jusqu'alors aux victimes du terrorisme par le gouvernement italien, considérant que la résolution du conflit avait seulement pris en compte et favorisé les 'terroristes'.

faire valoir dans l'espace politico-médiatique.<sup>92</sup> Outre l'omniprésence que Luigi a eu pendant les entretiens (il a été présent à tous, il a choisi les créneaux, et les personnes à rencontrer, il faisait facilement des interventions pendant les entretiens), la délégation de pouvoir qui lui a été faite s'illustre notamment avec la façon dont il porte et présente le contexte général de résolution du conflit qui légitime l'action de l'association :

*Les victimes ont été abandonnées. Le problème c'est qu'il y a une différence entre conciliation et réconciliation. En Italie il y a eu seulement une conciliation, qui a été entre l'Etat et les terroristes, et qui est passée par les lois des repentis et des dissociés. Donc la solution s'est faite entre l'Etat et les terroristes, sans impliquer une seule fois les victimes, ce qui serait revenu à faire un processus de réconciliation. [...] Maintenant, je suis vraiment engagé avec cette association, ça fait quinze ans. J'ai des responsabilités, et des engagements envers eux. [...] C'est pour ça que c'est important de prendre le temps avec les jeunes intéressés, les chercheurs comme vous, pour leur expliquer. [...] Le Président mort, il faut se responsabiliser.* Extrait entretien Luigi

Le passage de l'individuel au collectif nécessite donc un travail de sélection des éléments du passé et d'homogénéisation des mémoires, assuré par le(s) porte(s)-parole. Le choix de(s) porte(s)-parole se base lui même sur la capacité à représenter le collectif, l'aisance à s'exprimer publiquement, les compétences organisationnelles et en communication. Au vu de leurs compétences, l'activité de ces acteurs renvoie dans une certaine mesure aux inégalités qu'il peut y avoir à l'intérieur du groupe et favorise dans le même temps un processus de professionnalisation et d'autonomisation des porte-paroles à l'égard de ceux qu'ils représentent<sup>93</sup>. Ainsi, Luigi me confie qu'avec son activité au sein de l'AIVITER il a pu occuper les fonctions de « chargé des relations publiques », ainsi qu'établir des contacts au niveau institutionnel, qui lui ont permis développer sa carrière en mettant en place en 2012 une commission contre la radicalisation à niveau national et européen, qui tâche de comparer le terrorisme dans différents pays. Toutefois, dans le cas de l'AIVITER, cette autonomisation et professionnalisation ne concerne pas exclusivement Luigi, même s'il en est la figure la plus significative. Toutes les personnes rencontrées sont devenues membres du conseil de direction de l'association (conseil qui comprend une quinzaine de personnes sur près de 500 membres),

---

<sup>92</sup> Face à cette regain d'intérêt pour les victimes du terrorisme, nous pouvons également évoquer les effets des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, et en Italie, le retour de la droite au pouvoir.

<sup>93</sup> Sandrine Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire. introduction », in *Raisons politiques*, 2008/2, n°30, p 11-12.



et Giacomo est devenu le vice-président. Elles ont ainsi acquis une légitimité de représentation, une certaine notoriété dans la sphère publique (elles font des apparitions à la TV, elles se font interviewer, elles signent les documents officiels de l'association etc.) qui leur octroie également le rôle d'« entrepreneurs de mémoire ». Ces éléments expliquent également les raisons pour lesquelles ces personnes ont été choisies pour me rencontrer, Luigi m'ayant lui même dit que ce choix reposait sur le fait que ces personnes « étaient habituées aux interviews ». Par conséquent, on regrettera le manque de matériau quant aux personnes n'ayant pas de fonctions administratives importantes dans l'association qui aurait pu étayer la réflexion sur l'inégale consistance des groupes de victimes, souvent considérés comme acquis sûrement du fait de la gravité des violences subies.

Les groupes de victimes constitués, l'enjeu final est donc de parvenir à faire valoir sa version du passé. L'espace de l'énonciation de ces versions de l'Histoire devient alors un champ concurrentiel dans lequel s'affrontent des entrepreneurs de mémoire qui, en plus de proposer une vision contrastée du premier récit historique habituellement admis sur la période concernée, s'affrontent entre eux dans une quête de légitimité. En effet, AIVITER n'est pas la seule association de victimes. En Italie, si plusieurs associations traitent des victimes du « terrorisme » des années 1970 - 1980,<sup>94</sup> toutes ne proposent pas la même mémoire ni le même mode opératoire. Si certaines associations se sont plutôt focalisées sur une action juridique (rencontres avec des juges, travail sur archives juridiques), notamment celles sur les « stragi » de la Piazza Fontana et de Bologne, faisant valoir une impunité de ces attentats et les fausses pistes qui ont été jusqu'ici suivies, AIVITER est une des seules à proposer des interventions en milieu scolaire sous forme de « storytelling », avec le témoignage de victimes comme Giacomo, Virginio et Matteo, et à avoir obtenu des subventions du ministère de l'éducation italien. Les rapports entre membres et entre associations doivent donc être replacés dans une dynamique conflictuelle, permettant d'inscrire les causes des victimes dans les contraintes qui pèsent ordinairement dans toute action politique et sociale. C'est en ce sens

---

<sup>94</sup> Notamment : Associazione tra i familiari delle vittime della strage alla stazione di Bologna 1981 ; Associazione Piazza Fontana 12 dicembre 1969 ; FERVICREDO - Feriti e vittime criminalita ; Associazione Nazionale per le vittime del dovere d'Italia

que Maurice Halbwachs insistait sur le fait que toute mémoire collective se fait en fonction des enjeux du présent.<sup>95</sup>

*Dans les dernières années il y a eu une collaboration avec le ministère de l'éducation pour introduire l'histoire du terrorisme italien à l'école. On a eu des subventions aussi. Mais, comme Virginio te l'a expliqué, c'est problématique parce que les autres associations ont d'autres approches qui sont plus historiques. Les associations qui se sont constituées après les massacres des néo-fascistes comme à Piazza Fontana, Bologna etc. ont plus d'intérêt sur l'approfondissement de l'histoire. Je pense que c'est un manque d'outils dans l'appréhension de ce genre de terrorisme. Donc c'est plus important pour eux d'aller plus profond dans l'explication historique. Ils ne sont pas intéressés par nos programmes éducatifs, par les témoignages des victimes. D'ailleurs, la loi qui garantit le droit des victimes est le fruit de la collaboration entre AIVITER et l'association de Bologna. Mais c'est nous qui l'avons négociée au parlement. [...] Mais d'un autre côté il y a de nettes différences, notamment sur le travail qu'on fait sur cette période historique, avec par exemple notre approche pédagogique dans les écoles. Ils n'utilisent jamais les témoignages. Leur focus est sur l'histoire. On se dispute un peu sur ça. Extrait entretien Luigi*

Si la production discursive de chacun de ces groupes apparaît comme la tentative d'imposer une vision renouvelée de l'histoire aux institutions républicaines, la finalité du processus de conflictualisation est la reconnaissance, par ces mêmes institutions, d'un statut spécifique aux énonciateurs de ces histoires alternatives. Ainsi, la validation, par le politique, d'une perception renouvelée de l'histoire suite au travail des entrepreneurs de mémoire produit simultanément deux effets : elle redéfinit la structuration du champ concurrentiel dans lequel luttent ces entrepreneurs – puisqu'elle octroie une plus grande légitimité à l'un d'entre eux et désavoue le récit porté par d'autres ; et elle renforce la position des institutions elles-mêmes, perçues comme seules capables d'instituer la version officielle de l'Histoire<sup>96</sup>.

Enfin, comme le rappelle Sandrine Lefranc, pour parvenir à faire exister sous une forme collective les victimes, s'inscrire dans le champ concurrentiel de l'écriture de l'Histoire et se voir octroyer une reconnaissance institutionnelle ; il y a la nécessité d'un double travail de

---

<sup>95</sup> Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Editions Albin Michel, 1994, 374 p.

<sup>96</sup> Damien Riccio, *Les structures de l'engagement politique chez d'anciens appelés de retour en Algérie. Le silence, la honte et la colère*. Mémoire d'Etudes et de Recherche, Master 1 de Sociologie, Université de Bordeaux, mai 2014.

« définition » et d' « attestation »<sup>97</sup>. Définition d'abord, celui d'un critère de rassemblement, d'un ennemi et d'un objectif commun, ainsi que d'un mode opératoire. Attestation ensuite, vue ici comme la capacité à manifester l'existence et le poids du groupe. Après avoir vu ces points, et avec l'exemple de la création de l'association AIVITER, nous tâcherons de voir comment l'action de celle-ci s'inscrit dans une espèce de continuité de la nature et des effets de la résolution du conflit des années de plomb, et comment elle participe à la cristallisation d'une histoire non aboutie, d'un « passé qui ne passe pas ».

## 2.2 Jeu politique et travail de mémoire en Italie : le rôle d'AIVITER.

L'importance croissante et l'intégration de la victime dans le processus d'écriture de l'Histoire comporte des limites. Les différences de formes de mobilisation et d'actions entre groupes pourtant réunis sur une même cause, sur un même terrain de mobilisation, donnent lieu à des espèces de « concurrences victimaires »<sup>98</sup>. Pour Tzvetan Todorov<sup>99</sup> « le culte de la mémoire ne sert pas toujours de bonnes causes [...] il peut être l'expression du conservatisme et de la survalorisation de l'identité, peut alimenter le populisme, le nationalisme, ou l' 'esprit de vengeance' »<sup>100</sup>. Ainsi, les abus de la mémoire apparaîtraient dès lors que la mémoire se ferait politique. Les critères de rassemblement et les activités des groupes de victimes évoluent donc, comme c'est le cas d'AIVITER.

Basées sur le vécu d'une expérience considérée injuste et sur la désignation d'un ennemi commun, provocateur du dommage subi, les activités premières relèvent d'un ordre politico-judiciaire : demande de reconnaissance d'un statut, et par la suite demande d'extension de celui-ci, réparation des dommages individuels. Ces formes d'actions sont donc fortement liées aux codes et règles de l'espace judiciaire. Elles ont abouti à la consécration de la figure juridique de « victime », notamment avec la loi n° 206 du 3 août 2004 « Nouvelles normes en faveur des victimes du terrorisme et des massacres de cette matrice » (*Nuove norme in favore delle vittime del terrorismo e delle stragi di tale matrice*<sup>101</sup>). Cette loi, fruit de la négociation

---

<sup>97</sup> Sandrine Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire. introduction », Ibid.

<sup>98</sup> Sandrine Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire. introduction », Ibid.

<sup>99</sup> Tzvetan Todorov, *Les Abus de la mémoire*, Arléa, 2004, 60p.

<sup>100</sup> *Esprit*, n°193, juillet 1993, p 34-44

<sup>101</sup> <http://www.camera.it/parlam/leggi/04206l.htm>

d'AIVITER, d'autres associations et de l'Etat, comme l'a dit Luigi plus haut, prévoit l'élargissement du dédommagement par l'Etat, déjà prévu depuis les années 1980<sup>102</sup>. Avec cette loi, tout degré d'invalidité suffit pour ouvrir droit à une pension d'invalidité. Un point d'invalidité équivaut à une pension annuelle de 2 000€, le montant le plus haut étant de 200 000€ (article 5-1) s'il y a une invalidité à 80% ou plus. Le degré d'invalidité étant lui-même soumis à un examen médical et à l'octroi d'un certificat d'invalidité par la préfecture. La pension s'étend aux parents, qui touchent une allocation mensuelle de 1 033€ par personne (article 5-3). Les pensions ne sont pas imposables, et ne rentrent pas dans le calcul du taux d'imposition. Les victimes et leurs parents sont également affranchis de toutes les autres grandes catégories d'impôts et de droits, comme les droits d'actes administratifs par exemple (timbres fiscaux, redevance d'acte)<sup>103</sup>. Enfin, les victimes voient leur frais médicaux pris en charge. Dans un second temps, apparaît un travail auprès des institutions et de l'opinion publique afin de mettre en avant une dimension plus éthique et morale et faire valoir la légitimité de l'action du groupe de victimes et leur volonté de se voir octroyer un poids politico-médiatique. Si de ces activités qu'embrasse AIVITER se dégage une dimension fortement symbolique (recherche de reconnaissance et de légitimation, le sens donné par les victimes à l'action etc.), elles comprennent également des éléments très concrets et stratégiques comme le choix des espaces de publications, du public visé, des acteurs avec qui il y a une collaboration (notamment des acteurs gouvernementaux).

*[...] Il y a une vraie collaboration avec l'Etat au niveau des droits des victimes. Il y a un office dédié à ça dans le ministère de l'intérieur, et sur les questions du terrorisme. Une des principales activités de l'asso c'est de garantir que les familles des victimes ou les survivants aient leurs droits. Notre secrétaire passe son temps en relation avec la partie de l'Etat comme ce ministère, la préfecture, pour garantir leur pension aux membres de l'asso. On a nos contacts. Donc ça c'est une des relations administratives avec l'État les plus importantes. Mais après vient un autre type de reconnaissance, un autre type de collaboration avec les institutions. Nous sommes très intéressés par ce type de collaboration, parce que ça nous permet une reconnaissance et ça permet de toucher l'opinion publique plus largement. Par exemple, le premier acte pour reconnaître les victimes dans l'histoire a été ce livre officiel fait par le président de l'Italie, quand le parlement a fait la journée mémorielle, il a aussi publié ce livre. Ce livre c'était mon travail au tout début de la création du site web : créer un dossier pour chacune des victimes [photos + nom + indications sur son travail et conditions de décès]. Donc c'était*

---

<sup>102</sup> Conseil de l'Europe, *Soutien et aide aux victimes*, 2e édition, Editions du Conseil de l'Europe, déc. 2007

<sup>103</sup> Conseil de l'Europe, *Soutien et aide aux victimes*, 2e édition, Editions du Conseil de l'Europe, déc. 2007

*une première opération pour sensibiliser l'opinion publique, appuyée par le président.* Extrait entretien Luigi

Comme le laisse à penser cet extrait, il y a une évolution des actions et des enjeux d'AIVITER. Cette évolution soulève combien « les causes des victimes du passé sont indissociables des enjeux du présent »<sup>104</sup>, puisque celles-ci s'inscrivent dans la lutte pour la reconnaissance et le pouvoir politico-médiatique.

Nous avons pu le suggérer plus haut, la demande de reconnaissance et de labellisation des groupes de victimes vient renforcer la position et le pouvoir performatif des institutions (elles apparaissent comme les seules à pouvoir déterminer qui sont les « vraies » victimes et quelle est la « vraie » histoire). Toutefois, cette interaction entre le groupe des victimes et les acteurs institutionnels est à approfondir, dans la mesure où elle permet la création de l'identité « victime ». Si l'identité et l'identification de victime sont portées par un groupe qui en fait une auto-attribution, l'identité publique de « victime » ne peut se faire sans l'intervention d'acteurs extérieurs (acteurs institutionnels, juridiques, scientifiques) qui reçoivent cette dénomination, la valident, et participent de ce fait à la construction et à l'affirmation identitaire du groupe. L'identité n'est jamais une construction unilatérale, comme nous le rappelle Fredrik Barth. Elle n'existe que parce qu'un « Autre » la reçoit, elle n'apparaît que dans l'interaction<sup>105</sup>, et si l'identité de victimes comme identité publique et légitime existe, c'est parce que des acteurs extérieurs ont été réceptifs à cette dénomination. Dans le cas d'AIVITER, la consécration de l'identité individuelle et collective de victime, la labellisation publique comme victime, n'aurait pu se faire sans l'intervention d'acteurs institutionnels. Par conséquent, la labellisation publique comme victime, dans le cas italien, semble dépendante et liée aux institutions officielles, et par conséquent vient renforcer l'ordre politique établi. Les actions du groupe de victimes apparaissent ainsi en adéquation à celles de l'Etat, et produisent à leur tour un appareil normatif, visant à définir ce qui est acceptable/accepté, discréditable/discrédité, se basant sur l'exclusion, déjà abordée, des personnes délégitimées, considérées comme « terroristes ». Comme le rappelle Violaine Roussel, la diffusion de la catégorie discursive de « victime » en Italie ne peut être dissociée d'une élaboration de

---

<sup>104</sup> Sandrine Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire. introduction » Ibid. p 13

<sup>105</sup> Philippe Poutignat, Jocelyne Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité : Suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières*, PUF, 2008, 270p.

dispositifs pratiques institutionnalisés, qui permettent à la fois de « tracer les contours de modes d'identification dont peuvent se saisir » le groupe mobilisé ainsi que de, via ces dispositifs, permettre aux acteurs institutionnels de contrôler les revendications et de garder une emprise sur la situation<sup>106</sup>. En parallèle aux mobilisations importantes des associations des victimes du terrorisme, comme AIVITER, c'est la labellisation juridique, par le biais de la loi n° 206 de 2004, qui a permis de « faire exister les victimes en tant que groupe social spécifique, légitime, et digne d'intérêt politique. »<sup>107</sup>

C'est donc de l'interaction et de l'inter-reconnaissance entre le groupe constitué et mobilisé autour de la figure de victime et les acteurs gouvernementaux (dont le président de la République italienne lui même) que se consolide la légitimité de l'association, que se ramifient et sont facilitées les actions de celle-ci sur la scène publique. Déjà dotés d'un capital culturel non négligeable (les personnes rencontrées ont effectué des études supérieures importantes, occupaient et occupent toutes des postes à responsabilité), ils se voient désormais dotés d'un capital social vu ici comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'inter connaissance et d'inter reconnaissance »<sup>108</sup>. C'est à la lumière de ces éléments que nous pouvons comprendre le choix quelque peu rationnel de Matteo, qui, faisant partie dans un premier temps d'une association de victimes plus petite, décide de changer pour adhérer à AIVITER. Dans cet extrait, il met en avant l'inter reconnaissance entre AIVITER et les institutions, qui permet de faire avancer les choses :

[En parlant de son choix de changer d'association] *L'autre association, elle n'avancait pas, elle ne pouvait rien faire. Elle n'était pas organisée comme AIVITER. AIVITER a du poids auprès des institutions, auprès du gouvernement, auprès des personnes, de l'opinion publique. [...] Quand il y a un problème on intervient en tant qu'association, parce que nous avons des contacts au niveau ministériel et étatique. **Donc l'association est forte, dans une position forte ?** Oui, clairement. Comme je te l'ai dit*

---

<sup>106</sup> Violaine Roussel, « Les 'victimes' : label ou groupe mobilisé ? Eléments de discussion des effets sociaux de la catégorisation », in Sandrine Lefranc *Mobilisations de Victimes*, Presses Universitaires de Rennes, 2009, 220 p.

<sup>107</sup> Rossi Federica, *Gouverner la mémoire, gouverner le futur. Nouvelles perspectives sur l'Etat à partir d'objets « marginaux »*, Congrès AFSP Paris, 2013 - <http://www.afsp.info/congres2013/st/st3/st3rossi.pdf>

<sup>108</sup> Pierre Bourdieu, « Le capital social. Notes provisoires » Actes de la recherche en sciences sociales, n° 31, janvier 1980, p. 2-3

*avant, si nous sommes si nombreux, nous avons du poids. Quand nous allons voir quelqu'un, nous disons « nous sommes l'AIVITER », et ça marche, ils comprennent.* Extrait entretien Matteo

Ainsi, au delà des actions de « réparation » autour de la consolidation du statut juridique et de la vérification du versement des indemnités, les actions de l'association visent à asseoir leur légitimité et leur capacité d'action, comptant avec un support éthique et technique des institutions. Nous pouvons parler en premier lieu des interventions dans les écoles, déjà quelque peu abordées plus haut, visant la mise en place d'ateliers hebdomadaires animés par des membres d'AIVITER, victimes du terrorisme donc. A cette occasion, ces derniers viennent témoigner de leur expérience et confrontation aux terroristes auprès d'élèves du secondaire. A la fin des ateliers, chaque élève doit préparer une présentation orale, issue de ses réflexions autour des années de plomb, et du terrorisme plus généralement. En cette circonstance sont présents en plus des élèves et des membres d'AIVITER, un représentant du conseil régional du Piémont, ainsi qu'un représentant du ministère de l'Education. Comme me l'a souligné Luigi, ces ateliers sont depuis 2012 financés et parrainés par le conseil régional, et par d'autres institutions locales qui gèrent une partie de la communication et distribuent des catalogues sur les projets éducatifs d'AIVITER. Ces ateliers s'inscrivent clairement dans la reconstitution historique des années de plomb avec le prisme de l'expérience de la victime. Ils participent d'autant plus à la reconstitution historique qu'ils sont validés par le ministère de l'Education, et donnent souvent lieu à des apparitions sur les chaînes de télévision nationales et régionales<sup>109</sup>.

Il y a également une production audio-visuelle portant sur la mémoire qui n'est pas négligeable. Nous pouvons par exemple évoquer le documentaire « Victimes : le terrorisme vu de la partie juste » (*Vittime, il terrorismo visto dalla parte giusta*) paru en version CD en 2009 sous l'initiative d'AIVITER, produit par l'entreprise d'audiovisuel de Luigi, parrainé par le ministère pour les biens et les activités culturels (*ministero per i beni e le attività*

---

<sup>109</sup> Pour la télévision piémontaise : <https://vimeo.com/129308035>, vidéo parue sur le JT de la chaîne TGR, abordant les interventions en milieu scolaire des membres de l'AIVITER

Pour la télévision nationale : <http://www.raistoria.rai.it/articoli-programma/ritratti-di-vittime-del-terrorismo-1/23247/default.aspx>, séries de reportages sur « les portraits des victimes du terrorisme » diffusés par la chaîne Rai

*culturali*) ainsi que par Rai cinema<sup>110</sup> et Rai teche<sup>111</sup>, et enfin, avec la collaboration de la présidence de la République Italienne<sup>112</sup>. Un autre exemple peut être trouvé dans les nombreuses expositions photographiques dans un premier temps proposées par AIVITER à des écoles ou des bâtiments publics (conseil municipal, mairie), désormais ce sont ces derniers qui en font la commande. Les expositions présentent généralement des photos de victimes, avec des titres de journaux assemblés, souvent sélectionnés par Luigi. Plus récemment, AIVITER s'est également vu attribuer le rôle d'organisateur pour des événements spécifiques, comme ça a été le cas avec les divers rassemblements dans le nord de l'Italie en lien avec les attentats perpétrés dans les locaux de Charlie Hebdo à Paris le 7 janvier 2015. Des activités de veille médiatique sont également à citer, permettant une réaction et une réclamation autour de certains sujets dont AIVITER se considère intervenant légitime, comme nous avons pu le voir avec le cas de Toni Negri invité au festival de Chieri. Enfin, un autre élément déjà abordé est le travail de « marquage » de l'espace public. Cela passe par les plaques commémoratives, par l'attribution des noms de victimes à des parcs ou à des rues. C'est dans cette logique qu'en 2011, l'ancien vice-président du Conseil régional du Piémont, Roberto Placido, soulignait l'importance de la loi régionale adoptée en 2009 par la région Piémont « Promouvoir la protection et la mise en valeur des lieux qui ont été le théâtre d'attaques et d'incidents terroristes sur le territoire du Piémont » et rappelait l'importance de la coopération établie depuis lors avec AIVITER<sup>113</sup>.

Une partie de ces différentes actions évoquées ici illustrent le travail d'attestation auquel se doit de répondre le groupe de victimes. Comme déjà dit, la légitimité des groupes de victimes et des entrepreneurs de mémoire s'évalue également à travers leur capacité à manifester l'existence collective et le poids du groupe. On comprendra alors le recours régulier à des formes d'actions performatives misant sur le nombre, sur la visibilité numérique (pétitions, rassemblements). L'enjeu des journées de commémorations est en ce sens particulièrement significatif car ils « *permettent aux membres du groupes de se rassembler, et, partant, de fournir l'attestation de leur existence, de se compter, de consolider sa cohésion interne et de*

---

<sup>110</sup> Société de production, distribution et d'achat cinématographique appartenant au groupe Rai

<sup>111</sup> Les archives de la Rai

<sup>112</sup> Informations issues de l'arrière du boîtier du CD en question

<sup>113</sup> <http://www.cr.piemonte.it/web/comunicati-stampa/comunicati-stampa-2011/232-maggio-2011/150-in-memoria-delle-vittime-del-terrorismo>



*proclamer publiquement la grandeur de son identité collective* »<sup>114</sup>. C'est le cas avec le 9 mai, qui est « la journée de la mémoire des victimes du terrorisme », instituée avec la loi n°56 du 4 mai 2007 par le président de la République Italienne de l'époque, Giorgio Napolitano au Parti des Démocrates de Gauche (*Partito Democratico della Sinistra - PDS*), et est de loin la plus emblématique des lois adoptées en faveur des victimes, en ce sens que cette journée consacre et officialise la catégorie de « victime » en lui donnant une valeur absolue et l'extrayant du contexte socio-historique dans lequel l'événement à la base de cette condition de victime, à la base de la violence, s'inscrit. Car, si les journées commémoratives permettent aux groupes de victimes de se rassembler et de proclamer une identité et une mémoire commune, la particularité italienne fait que la cause des membres du groupe de victimes s'inscrit dans la cause nationale, la mémoire du groupe de victimes devient la mémoire collective de toute une nation.

La loi pour la journée de commémoration est proposée en 2007, et est adoptée moins d'un an après. La première « journée de mémoire » a donc lieu le 8 mai 2008. Cette rapidité illustre l'accord tacite, le consensus politique qui étaient déjà présents autour de la nécessité de la création d'une telle journée. Toutefois, s'il y avait consensus, les débats qui ont animé l'adoption de cette journée (choix du titre, choix de la date), laissent apparaître les divergences existantes entre acteurs, la diversité des lectures du passé, et les enjeux de chaque groupe politique. Le premier texte proposé est celui du député Filippo Ascierio (du parti de l'Alliance Nationale). Il y propose l'instauration du « jour de la mémoire du terrorisme et de la criminalité » à la date du 23 mai, jour de l'assassinat du juge Falcone par la mafia. Une autre proposition est celle des députés Luona Zanella et Marco Boato (parti des Démocrates de gauche), celle de « la journée du souvenir des victimes des *stragi* (massacres, faisant référence aux attentats de l'extrême droite où a pris part une partie de l'Etat) », le 12 décembre, en souvenir de l'attentat néofasciste de la Piazza Fontana à Milan en 1969. Cette proposition sera soutenue par différents partis communistes, dont *Rifondazione Comunista*,

---

<sup>114</sup> Sandrine Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire. introduction », in *Raisons politiques*, 2008/2, n°30, p 13

demandant à ce que cette date comprenne également la commémoration de la mort de Giuseppe Pinelli<sup>115</sup>.

Peu à peu, c'est la figure d'Aldo Moro qui est votée comme la plus représentative des victimes du terrorisme. Mais restent encore des dissensions : faut-il choisir la date du 16 mars, jour de son enlèvement par les BR, ou la date du 9 mai, jour de sa mort ? Avec les débats qui ont animé l'adoption de cette loi, nous pouvons constater que c'est bien autour de l'intitulé et de la date que se cristallisent les tensions et rivalités, en ce sens qu'ils nous laissent entrevoir l'hétérogénéité des sens donnés aux mots « terrorisme » et « victimes », et donc par la diversité des représentations sur le passé, ainsi que les usages politiques et idéologiques qui en sont faits. En effet, le choix du 9 mai n'est pas anodin, puisqu'il témoigne de la prédominance d'une interprétation du passé : celle de la criminalité, de la violence armée parfois gratuite et déraisonnée contre les civils par des civils, négligeant la complexité de la formation des groupes révolutionnaires, niant l'aspect politique et collectif de cette période. Cette version enracine l'idée que le 'terrorisme' de gauche aurait été largement majoritaire et plus meurtrier que tous les autres pendant les années de plomb ; idée qui sera consolidée pendant les journées de mémoire et pendant les discours officiels du Président, et qui a été clairement présentée par les victimes rencontrées. Le choix de cette date sous-tend une interprétation spécifique du passé, et tâche de créer un consensus autour de celle-ci, notamment en établissant une définition officielle de la victime, et du bourreau, en déterminant ce/ceux qui est/sont légitime et ce qui ne l'est/sont pas.

La loi une fois adoptée, c'est la ritualisation de cette journée qui prend le pas. Il ne s'agit plus de consécration des victimes, de leurs mémoires et pratiques discursives, mais bien de la ritualisation de ces dernières. La célébration annuelle de cette journée prend les traits d'un

---

<sup>115</sup> Militant anarchiste arrêté suite à l'attentat de la Piazza Fontana à Milan, il meurt, le 15 décembre 1969 dans des circonstances considérées encore comme floues : il serait tombé de la fenêtre du commissariat de police où il était interrogé depuis plusieurs jours. Son décès fut le sujet de polémiques violentes. La police a affirmé qu'il s'était suicidé, tandis que les militants anarchistes accusaient d'homicide le commissaire Luigi Calabresi, puisque c'était dans son bureau d'où Pinelli est tombé. En 1975, les officiers de la police accusés sont acquittés, et le juge en charge de l'enquête valide la thèse d'un malaise, qui aurait fait perdre l'équilibre à Pinelli. A la suite de cela, de fortes manifestations sont organisées dans le milieu de l'extrême gauche, notamment par Lotta continua (LC). Le 17 mai 1972, Calabresi est tué. Seront inculpés quatre militants de LC, dont Adriano Sofri.

véritable rite qui, comme le propose l'analyse Durkheim dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, a pour objectif de rappeler et de reproduire la cohésion sociale et morale d'une communauté<sup>116</sup>, de la consolider autour d'un même passé, et autour d'une même projection vers le futur. Car toute politique mémorielle est autant construite par la vision du passé, par les enjeux du présent, que par l'orientation voulue pour le futur, le futur étant la transmission de la mémoire actuelle, cette dernière étant elle-même la représentation d'un passé considéré comme vrai. Cette commémoration, loin de se restreindre à une simple célébration ou à un deuil privé et individuel<sup>117</sup>, est une véritable mobilisation qui tend à une communion collective autour d'une divinité, qui prend les traits de l'état démocratique italien, et d'un martyr, Aldo Moro, présenté comme celui qui est tombé pour la démocratie italienne. « C'est donc un ordre politique qui se donne à voir à travers les cérémonies qui marquent cette journée, et la volonté de créer un sens commun autour d'une période de l'histoire nationale extrêmement controversée, qui sert également à renforcer la loyauté vis-à-vis de l'Etat et de ses institutions. »<sup>118</sup> La journée de mémoire dégage également un espace de parole pour les acteurs politiques, dont le chef de l'Etat. Si le rôle du président italien se différencie de celui du président français, en ce sens que ce premier remplit principalement un rôle symbolique, il se présente à l'occasion de cette journée comme le garant de la cohésion nationale. Ainsi, le 9 mai 2008, Giorgio Napolitano déclarait :

*« Et c'est le jour de la réflexion sur ce que notre pays a vécu dans les années parmi les plus angoissantes de son histoire et qu'il ne veut jamais plus, d'aucune manière, revivre. Je parle du terrorisme qui s'insinuait en Italie à partir de la fin des années 1960, et enfin explosé comme une extrême dégénération de la violence politique ; je parle des stragi [massacres] de cette origine et de la longue trame des attentats, assassinats, des personnes blessées qui ensanglantèrent nos villes. L'objectif que les groupes terroristes poursuivaient ainsi était celui de la déstabilisation et du renversement de l'ordre constitutionnel. [...] Celles-ci sont les raisons pour lesquelles on devait et on doit donner la parole non pas à ceux qui ont déchaîné la violence terroriste, mais à ceux qui l'ont subie, à ceux qui en ont eu la vie brisée, aux familles des victimes et aussi à tous ceux qui ont été frappés, blessés, en*

---

<sup>116</sup> Emile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie* (1912), PUF, 2013, 672 p.

<sup>117</sup> Stéphane Latté, « Vous ne respectez pas les morts. Ordonner l'émotion dans l'espace commémoratif » in Sandrine Lefranc *Mobilisations de victimes*. Ibid.

<sup>118</sup> Rossi Federica, *Gouverner la mémoire, gouverner le futur. Nouvelles perspectives sur l'Etat à partir d'objets « marginaux »*, Congrès AFSP Paris, 2013 - <http://www.afsp.info/congres2013/st/st3/st3rossi.pdf>

*survivant, mais en restant invalides pour toujours. On doit donner la parole aux histoires de vérité sur les « années de plomb », en rappelant ces terribles événements de la façon dont ils ont été vécus de la part de la loi et de l'Etat démocratique, de la part d'une humanité endolorie. Et c'est de ce côté, du côté des familles des victimes, de tous ceux touchés par les massacres et par le terrorisme, que l'Etat doit rester proche, même en garantissant la mise en application de lois comme celle de 2004. Seulement ainsi, avec ce respect pour la mémoire et avec cette proximité avec les personnes qui ont souffert, on pourra vraiment rendre hommage au sacrifice de nombreuses personnes. Ici se situe la signification du 9 mai, « Jour de la mémoire » que nous célébrons aujourd'hui ensemble »<sup>119</sup>.*

Avec ce discours d'inauguration, Napolitano entérine la barrière séparant les « victimes » et les « terroristes », en concédant l'exclusivité du droit de légitimité et de vérité sur le passé aux victimes, et par la même occasion en anoblissant la position de l'Etat « du côté » et « aux côtés » des victimes, et non pas au-dessus. S'il y a officialisation de la légitimité des victimes, il y a également la condamnation définitive des 'terroristes', présentés comme les fossoyeurs de la démocratie et de la République italienne. Ces derniers, même s'ils ont effectué leurs peines, doivent s'en tenir au devoir de silence, et accepter leur sanction symbolique ainsi que leur exclusion dans le champ concurrentiel de la construction de la mémoire et de l'histoire. Cette opposition victimes/terroristes était déjà présente, nous avons pu le voir, à la base de la constitution du groupe de victimes. Par l'usage et les pratiques discursives officiels, celle-ci se voit renforcée. Cette condamnation et cette impossibilité d'intégration dans les pratiques mémorielles des 'terroristes' m'a été rendue particulièrement visible lors des entretiens avec les victimes, où la question de la possibilité de collaboration avec les anciens terroristes a été posée. Des personnes rencontrées, toutes ont formellement exclu cette possibilité, considérant que l'empreinte donnée aux politiques mémorielles relève de l'exclusivité des victimes, et reprenant les arguments avancés plus haut par le président Napolitano lors du discours d'inauguration. La seule personne qui a dérogé à la règle a été Virginio, qui m'a avoué avoir été un des seuls dans l'association à avoir fait la démarche de rencontrer un ancien terroriste. Cette rencontre, relativement brève puisqu'elle a duré une vingtaine de minutes, a été faite à la demande du dit terroriste, puisqu'en recevant le pardon d'une victime, il obtenait une prescription de sa peine. Virginio m'a expliqué avoir accepté cette rencontre dans une optique religieuse et éthique, insistant sur la nécessité de pardon et de réconciliation, sans nier le fait que ce soit une démarche très marginale et très controversée au sein des victimes.

---

<sup>119</sup> Extrait de discours issus de Rossi Federica, *op.cit.*

Si la mort de Giuseppe Pinelli est encore sujet de controverses, et lui même n'a jamais été reconnu officiellement comme « victime » (tandis que le commissaire Calabresi oui), Napolitano a tout de même conjointement invité la veuve de Pinelli ainsi que la veuve de Calabresi à prendre part aux célébrations du « jour de la mémoire » du 9 mai 2009. A cette occasion, les veuves se sont embrassées en un geste symbolique de réconciliation. Le cas de l'invitation de la veuve Pinelli est en ce sens révélateur du processus de construction de la catégorie de victime. L'invitation à la célébration collective du « jour de la mémoire », jour des victimes, correspond à un acte de nomination (dire qui est légitime), et illustre le pouvoir normatif de l'Etat italien en la matière. Le statut et la figure de victime est objet de lutte pour la reconnaissance et pour le droit à une interprétation du passé.

Bien plus qu'un hommage solennel aux victimes, la cérémonie célèbre l'Etat démocratique italien. En bref, ce rituel politique a ainsi pour fonction de faire opérer un cadrage officiel de la mémoire sur les années de plomb, avec la consolidation de l'interprétation étatique, comme interprétation dominante et légitime du passé. Car s'il est bien question de la mémoire des victimes sur les années de plomb, celle-ci est, encore une fois, rendue légitime et officielle par l'action et la reconnaissance de l'Etat. Il n'est ainsi pas anodin que, sous la pression de sénateurs de droite au moment de l'élaboration de la loi de cette journée commémorative, ait été inscrit en dernier article l'objectif de « *conserver, rénover et construire une mémoire historique commune en défense des institutions démocratiques* ».

## Conclusion

La violence politique qui eut lieu pendant les années de plomb en Italie manie les contradictions et les paradoxes. Nous avons pu voir l'apparition d'une vague généralisée de contestation avec cette caractéristique italienne qui était une imbrication des causes ouvrières et des causes d'une jeunesse animée par une indignation morale et par un désir de changement, avec une réflexion et emprise intellectuelle non négligeable. Par la suite, les processus complexes ont amené ces premiers mouvements, traversés de ruptures et de contradictions, à radicaliser la lutte, jusqu'aux dérives de la clandestinité et de la militarisation. Le désordre a nourri l'ordre, et les rangs subversifs ont parfois permis le renforcement de l'Etat, que ce soit par des reconversions surprenantes ou par l'engouffrement dans une radicalité qui a entraîné leur propre ghettoïsation. Cette radicalité profonde portée par le désir d'une « attaque au cœur de l'Etat » ont permis le déploiement d'un appareillage répressif très lourd, qui a donné lieu à l'éclatement des organisations : certaines personnes sont réintégrées, certaines exclues, et d'autres éliminées, constituant les trois faces de la gestion du conflit. Par la désignation d'un « ennemi intérieur », l'Etat italien a donné forme à une figure d'altérité renvoyant aux membres des groupes révolutionnaires. En les désignant comme « autre », il en a fait des étrangers, « *porteurs intérieurs d'une extériorité radicale qui passe pour menacer l'unité et la sûreté [de la] société* »<sup>120</sup>. Cette désignation visait ainsi la consolidation d'une unité sociale et politique, réunie contre un ennemi commun, et autour de la défense de la religion démocratique, dont Aldo Moro est fait martyr par excellence, tombé pour la défense des institutions démocratiques italiennes.

L'exil et l'exclusion de « l'ennemi » structurent un rapport particulier à la mémoire. L'expérience de la révolte a ainsi été renvoyée à la sphère du souvenir privé, dont les contours se sont vus tracés par les conditions structurelles et existentielles où se trouvaient les porteurs de ce souvenir, rendant impossible toute collectivisation et politisation des mémoires. En ce sens, s'intéresser au rapport au passé des exilés italiens, permet d'appréhender tant la particularité de la résolution du conflit que la logique des constructions et politiques mémorielles.

---

<sup>120</sup> Mouchard Daniel, Lefranc Sandrine, « Réconcilier, réprimer : les années de plomb en Italie et les transitions démocratiques dans le cône sud latino-américain ». Cultures & Conflits n° 40 (4/2000) p 6.

Face à ces « ex-terroristes » et à leur impossibilité de construire une mémoire collective, des groupes de victimes se sont constitués et ont réussi à intégrer le champ concurrentiel de l'écriture de l'Histoire et à prendre une part importante dans les politiques mémorielles. Toutefois, en se penchant sur la question, nous pouvons constater que la même recherche de cadrage du passé et de recherche de consensus et d'unité politique par l'Etat est à l'œuvre dans la reconnaissance des victimes. Les politiques mémorielles représentent en ce sens un outil politique qui permet de créer de la norme et de cadrer l'interprétation légitime du passé. Ce sont les fonctions des journées de mémoire, mais aussi des plaques commémoratives, des monuments, des noms de parcs et de rues. De par leur condition de formation et de reconnaissance, c'est également dans ce sens que vont les productions internes aux associations de victimes, comme le cas d'AIVITER. Ces espaces de mémoire, matériels et symboliques, reflètent l'évolution des rapports de force présents dans une société, mais aussi l'interprétation du passé par les acteurs au pouvoir. Ils réactualisent le choix de la consécration des victimes et celui de l'exclusion et de la délégitimation des « terroristes ». Le choix des victimes à commémorer est le fruit du même processus de triage des faits du passé à célébrer et de ceux à faire oublier, et donne lieu à des traditions et des rituels réinventés, répondant aux enjeux présents. L'action de l'Etat, instrumentalisant la mémoire des victimes, sert à la fondation d'une histoire qui se veut commune, qui viendrait délégitimer et effacer les versions concurrentes et les oppositions idéologiques. Et c'est parce que la cause des victimes s'accorde aux intérêts de l'Etat et dénigre des versions alternatives que celle-ci se voit légitimée. *« La volonté [...] de créer « un sentiment commun vis-à-vis du terrorisme » correspond ainsi à une stratégie politique qui fait de la dépolitisation des événements passés et de leur lecture son instrument principal. Et c'est aussi par cet aspect apparemment dépolitisé et moral que [cette journée] acquiert toute sa force à la fois comme dispositif de pouvoir – contribuant à régler les conduites, le dicible, etc. – et comme outil de gouvernance, au sein de l'architecture institutionnelle nationale. »*<sup>121</sup>

Les années de plomb s'apparentent ainsi à un passé proche qui n'est pas encore transformé en histoire pleinement aboutie. Ce passé est devenu un réservoir où l'on vient piocher pour servir la cause politique, judiciaire, existentielle ou médiatique légitime. Cette légitimité étant

---

<sup>121</sup> Rossi Federica, *Gouverner la mémoire, gouverner le futur. Nouvelles perspectives sur l'Etat à partir d'objets « marginaux »*, Congrès AFSP Paris, 2013 - <http://www.afsp.info/congres2013/st/st3/st3rossi.pdf>

octroyée par l'action et la reconnaissance de l'Etat italien. L'exemple du débat sur l'amnistie, plusieurs fois lancé mais qui n'a jamais abouti, et contre laquelle les victimes se positionnent très clairement, est à ce titre significatif. En effet, cette impasse juridique réactualise les représentations du passé, liées à la logique d'un « ennemi intérieur ». Les années de plomb semblent ainsi court-circuitées, entre altérité, histoire et mémoire.

Enfin, traiter des causes des victimes et montrer que celles-ci ne sont pas si émancipées du politique que l'on pourrait le croire présente des difficultés épistémologiques. Il ne s'agit pas dans ce travail de réprover ou disqualifier la portée morale de ces causes et la description de leur souffrance<sup>122</sup> mais bien, dans une recherche fragile d'objectivité, de rendre compte de la façon dont les causes des victimes se retrouvent inscrites dans des rapports sociaux ordinaires de la vie politique et du pouvoir.

---

<sup>122</sup> Lefranc Sandrine et al., « Les victimes écrivent leur Histoire », in *Raisons politiques*, 2008/2, n°30, p 18.



## Bibliographie

### Ouvrages :

Badie Bertrand, Sadoun Marc, *L'AUTRE. Etudes réunies pour Alfred Grosser*, Les Presses de Sciences Po, 1997, 318p.

Balestrini Ninna, Moroni Primi, *L'orda d'oro*, SugarCo Edizioni, 1988,

Bibes Geneviève, *Le système politique italien*, PUF, 1974, 206p.

Boltanski Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Editions de Minuit, 1982, 528p.

Bucaille Laetitia, *Le pardon et la rancœur. Algérie/France, Afrique du Sud : peut-on enterrer la guerre ?* Editions Payot, 2010, 403 p.

Butler Judith, *Le pouvoir des mots : Politique du performatif*, Éditions Amsterdam, 2004, 287p.

Butler Judith, *Vie précaire : les pouvoirs du deuil et de la violence après le 11 septembre 2001*, Editions Amsterdam, 2005, 196p.

Cento Bull Anna, *Italian neofascism : the Strategy of Tension and the Politics of reconciliation*, Berghahn Books, 2007,

Della Porta Donatella, *Il terrorismo di sinistra*, Il Mulino, 1990, 340p.

Durkheim Emile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie* (1912), PUF, 2013, 672 p

Fassin Didier, Rechtman Richard, *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Flammarion, 2011, 452 p.

Fillieule Olivier et al., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po « Références », 2009, 651p.

Filleul Olivier, Sommier Isabelle, *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, 2010, 327p.

Godelier Maurice, « La part idéale du réel » in *L'idéal et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Flammarion, 2010, p 168-220

Halbwachs Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Editions Albin Michel, 1994, 374p.

Lazar Marc, Matar Bonucci Marie-Anne *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*, Editions Autrement, 442p.

Lazar Marc, *Maisons rouges. Les partis communistes français et italiens de la Libération à nos jours*, Aubier, 1992

Lefranc Sandrine, *Mobilisations de Victimes*, Presses Universitaires de Rennes, 2009, 220p.

Negri Toni, *Exil*, Mille et une nuits, 1998, 69 p.

Nouss Alexis, *La condition de l'exilé. Penser les migrations contemporaines*, Editions FMSH, 2015, 192p.

Persichetti Paolo, Scalzone Oreste, *La Révolution et l'Etat ; insurrections et contre-insurrection dans l'Italie de l'après 68*, Edition Dagorno, 1999, 340 p.

Pestre Elise, *La vie psychique des réfugiés*, Editions Payot, 2010, 320 p.

Pollak Michael, *Une identité blessée. Etudes de sociologie et d'histoire.*, Métailié, 1993, 415p.

Poutignat Philippe, Streiff-Fenart Jocelyne, *Théories de l'ethnicité : Suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières*, PUF, 2008, 270p.

Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Vol 1 : L'illusion du provisoire*, Liber, 2006, 216 p.

Simmel Georg, *Le conflit*, Circé, 1992, 158p

Sommier Isabelle, *La violence politique et son deuil. L'après 68 en France et en Italie*, PU Rennes, 2008, 253 p.

Tarrow Sydney, *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy, 1965-1975*, Clarendon Press, 1989, 416 p.

Todorov Tzvetan, *Les Abus de la mémoire*, Arléa, 2004, 60p.

Wieviorka Michel, *Sociétés et terrorisme*, Fayard, 1988, 565p.

#### **Articles:**

Bastide Roger, « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année sociologique*, vol. 21. 1970, p 65-108

Bourdieu Pierre, « L'illusion biographique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, pp 69-72

Braud Philippe, *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, *Cultures & Conflits*, n°9, p.272

Cefaï Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques » *Réseaux*, 1996, volume 14, n°75, p 43-66

Chamboredon Hélène, Willemez Laurent, Surdez Muriel, Pavis Fabienne, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Revue Genèses*, n° 16, 1994, p 114-132

Della Porta Donatella, *Social Movements, Political Violence, and the State : A Comparative Analysis of Italy and Germany*, Cambridge University Press, 2006, pp. 60-61

Lefranc Sandrine et al., « Les victimes écrivent leur Histoire », in *Raisons politiques*, 2008/2, n°30, 182 p.

Mouchard Daniel, Lefranc Sandrine, « Réconcilier, réprimer : les années de plomb en Italie et les transitions démocratiques dans le cône sud latino-américain ». Cultures & Conflits n° 40 (4/2000) pp. 63-89

Noiriel Gérard, « Histoire, mémoire, engagement civique » Revue Hommes et Migrations, n°1247, janvier-février 2004

Rossi Federica, *Gouverner la mémoire, gouverner le futur. Nouvelles perspectives sur l'Etat à partir d'objets « marginaux »*, Congrès AFSP Paris, 2013

Sommier Isabelle, *L'Italie des années de plomb : Un passé qui ne passe pas ?*, Mouvements n°27/28, 2003, p. 196-202

**Autres :**

Mosco Boucault, *Ils étaient les Brigades Rouges*, Arte Documentaire

## Annexes

### Récapitulatif sur les organisations d'extrême-gauche italiens

Extraits de Sommier Isabelle, *La violence politique et son deuil. L'après 68 en France et en Italie*, PU Rennes, 2008, page 237

#### LES ORGANISATIONS D'EXTRÊME GAUCHE ITALIENNES

##### *Potere Operaio*

Ce groupe naît durant l'automne 1969 de la confluence des opéraïstes de Vénétie et d'Émilie, d'une partie du mouvement étudiant romain et de militants milanais et turinois. Parmi ses dirigeants : Oreste Scalzone, Franco Piperno, Toni Negri, Nanni Balestrini, Sergio Bologna. Ses thèmes privilégiés : le refus du travail, la construction d'un parti de l'insurrection et la conflictualité permanente. Le « travail illégal » est amorcé à la suite du troisième Congrès national (été 1971). En mai 1973, il s'auto-dissout de fait au Congrès de Rosolina, avec la scission entre romains et padouans.

Journal : *Potere Operaio*.

##### *Lotta Continua*

Groupe créé en novembre 1969 à l'initiative de Potere Operaio de Pise (Adriano Sofri), d'une partie du mouvement étudiant turinois (Guido Viale et Luigi Bobbio) et de Trente (Mauro Rostagno, Marco Boato), du Pouvoir Proletarien de Pavie essentiellement. Il est caractérisé par trois périodes :

– Ligne « Reprenons la ville » (juillet 1971) : luttes pour le logement, insertion territoriale, conflictualité tous azimuts ;

– Phase militariste (Congrès de Rimini, printemps 1972) : développement de la thématique antifasciste et de l'autodéfense ;

– Ligne « LC, force politique » à partir d'octobre 1972 : structuration partisane de l'organisation, rapprochement avec le PCI et participation électorale.

Il s'auto-dissout au deuxième Congrès national à Rimini, en novembre 1976. Le journal, *Lotta Continua*, continue de paraître jusqu'en 1982. 20 000 à 30 000 adhérents estimés au début des années soixante-dix.

##### *Autonomia Operaia*

Origine : mai 1973, avec une coordination d'organismes autonomes de travailleurs (Alfa Romeo, Pirelli, Sit-Siemens, Fiat, Porto Marghera, Enel, Policlinico), qui publie le « Bulletin des organismes autonomes ouvriers ». Trois groupes principaux :

– À la suite d'une scission au sein de *Il Manifesto* (1971-1972), l'aile extrémiste, autour des salariés de l'ENEL et du Policlinico de Rome, fonde le Collectif de la Via dei Volsci. Journal : *I Volsci* et une radio à Rome : « Radio Onda Rossa ». Il poursuit aujourd'hui encore ses activités, essentiellement squats et lutte anti-nucléaire.

– Toni Negri, exclu de Potere Operaio Nazionale en juin 1973, crée avec les padouans le journal *Rosso*. Places-fortes : Milan et Padoue.

– Des anciens militants de Potere Operaio de Bologne (Franco Berardi dit « Bifo ») constituent le troisième agrégat, nettement culturel, avec la radio « Radio Alice » et la revue *A/tra-verso*.

##### *Brigades Rouges*

Créées en 1970 par Renato Curcio, Margherita Cagol et Alberto Franceschini. Influencées à l'origine par les GAP de Feltrinelli, elles frappent dans le début des années soixante-dix les groupes néofascistes et le patronat avant de se concentrer, avec leur nouveau dirigeant Mario Moretti, sur « le cœur de l'État ». Groupe armé le plus important, elles bénéficient régulièrement de l'apport de militants d'autres organisations clandestines, en particulier des GAP (Gruppi di Aziona Partigiana) en 1972 et des NAP (Nuclei Armati Proletari) en 1976. Les BR seront très touchées par la répression à partir de 1980, mais leur échec s'explique aussi par une crise interne qui se développe à compter de la même période et entraîne des scissions successives.

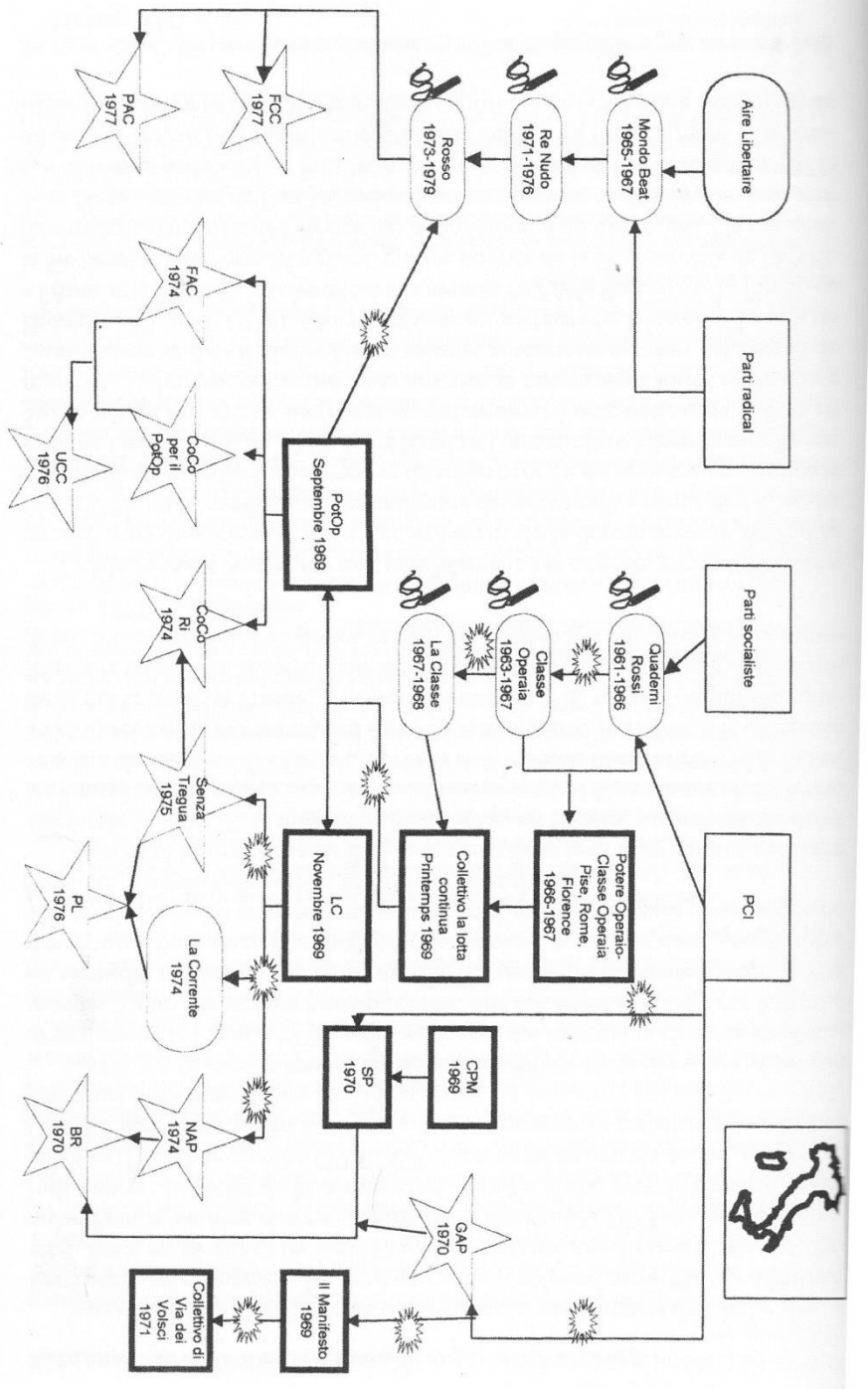
##### *Prima Linea*

Deuxième groupe armé, né en 1976 à l'initiative de militants en rupture de LC sur des positions militaristes (« la corrente » en 1974 et « Senza Tregua » en 1975). S'il aspire à acquérir le potentiel militaire des BR, il s'en distingue tant par la stratégie (contribuer à la décomposition de l'État) que par l'organisation, refusant la clandestinité totale au profit de la « semi-clandestinité » plus apte, selon lui, à éviter la militarisation et à garder le contact avec le « Mouvement ». Toutefois, les multiples arrestations de 1977-1978 le conduiront à renforcer les règles de clandestinité.

# L'Italie des « années de plomb » et le « terrorisme rouge » : entre altérité, histoire et mémoire ?

Mémoire Master 2 - Paris 7 Salord Michelle

L7



	Mouvement de scission ou d'exclusion
	Groupe extra-parlementaire
	Revue militante
	Parti politique
	Groupe clandestin
	Regroupement informel
	Gauche Proletarienne
	Jeunesse Communiste Révolutionnaire
	Union des Etudiants Communistes
	Union des Jeunesses Communistes Marxistes-Léninistes
	Vive la Révolution
	Comitati Comunisti per il Potere Operaio
	Comitati Comunisti Rivoluzionari
	Collettivo Politico Metropolitano
	Formazioni Armate Comuniste
	Fronte Combattente Comunista
	Gruppi di Azione Partigiana
	Lotta Continua
	Nuclei Armati Proletari
	Proletari Armati per il Comunismo
	Prima Linea

### « Terrorisme et mémoire historique » : exemple de production écrite d'AIVITER

Extrait de Associazione Italiana Vittime del Terrorismo, *Terrorismo e memoria storica. Vent'anni di solitudine. Il terrorismo e le sue vittime.* 1998, p 12-13.

Ce texte, accompagné de cette photo, a été présenté une première fois en 1998 et est depuis réutilisé à chaque publication. Il fait référence à l'attentat qu'ont connu Virginio et Giampaolo, et illustre la logique de réparation judiciaire mise en avant par l'association. La réparation judiciaire pour les victimes passe par leur statut et leur pension, mais aussi par les peines de prison appliquées aux terroristes.



#### **Spietati contro la scuola**

L'11 dicembre 1979 un commando di Lotta Continua, un'organizzazione che contende alle BR il primato della lotta armata, irrompe nella Scuola d'Amministrazione Aziendale di via Ventimiglia a Torino e ferisce dieci persone. Gli attentatori vogliono in questo modo "onorare" la memoria di due di loro, morti alla fine di febbraio in uno scontro a fuoco con la polizia. Oggi i terroristi di Lotta Continua, colpevoli di decine di uccisioni in tutta Italia, sono tutti fuori, avendo pagato con poca o nessuna galera il sangue versato.

#### **Acharnés contre l'école,**

Le 11 décembre 1979 un groupe de Lotta Continua, une organisation qui rivalise avec les BR, le premier rang dans la lutte armée, fait irruption dans l'école d'administration d'entreprise, rue Ventimiglia à Turin, et blesse dix personnes. Ainsi, les auteurs de l'attentat veulent "honorer" la mémoire de deux membres de leur organisation, décédés à la fin du mois de février de la même année durant un échange de coups de feu avec la police. Aujourd'hui, les terroristes de Lotta Continua, coupables de plusieurs dizaines de meurtres dans toute l'Italie, sont tous en liberté après avoir passé peu ou pas de temps en prison. Ils n'ont pas payé le sang versé.

## Liste des sigles

AIVITER : Associazione Italiana Vittime del Terroismo (Association Italienne Victimes du Terrorisme)

BR : Brigate Rosse (Brigades rouges)

DC : Democrazia Cristiana (Démocratie chrétienne)

GAP : Gruppi di Azione Partigione (Groupes d'actions partisans)

LC : Lotta Continua (La lutte continue)

PAC : Proletari Armati per il Comunismo (Prolétaires armés pour le communisme)

PCI : Partito Comunista Italiano (Parti communiste italien)

PDS: Partito Democratico della Sinistra (Parti démocratique de la gauche)

PL : Prima Linea

PO/PotOp : Potere Operaio (Pouvoir ouvrier)

PSI : Partito Socialista Italiano (Parti socialiste Italien)